



Le Saint-Siège

EXHORTATION APOSTOLIQUE
POST-SYNODALE
PASTORES DABO VOBIS
DE SA SAINTETÉ LE PAPE
JEAN-PAUL II
À L'ÉPISCOPAT, AU CLERGÉ
ET AUX FIDÈLES
SUR LA FORMATION DES PRÊTRES
DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES

INTRODUCTION

1. « Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur » (*Jr 3,15*).

Par ces paroles du prophète Jérémie, Dieu promet à son peuple de ne jamais le laisser sans pasteur qui le rassemble et le guide : « Je susciterai pour [mes brebis] des pasteurs qui les feront paître ; elles n'auront plus crainte ni terreur » (*Jr 23,4*).

L'Église, peuple de Dieu, fait toujours l'expérience de la réalisation de cette annonce prophétique et continue, dans la joie, à rendre grâce au Seigneur. Elle sait que Jésus Christ lui-même est l'accomplissement vivant, suprême et définitif, de la promesse de Dieu : « Je suis le Bon Pasteur » (*Jn 10,11*). Lui, « le grand Pasteur des brebis » (*He 13,20*), a confié aux Apôtres et à leurs successeurs le ministère de paître les brebis de Dieu (cf. *Jn 21,15-17* ; *1 P 5,2*).

En particulier, l'Église ne pourrait pas, sans prêtre, vivre l'obéissance fondamentale qui est au cœur de son existence et de sa mission dans l'histoire, l'obéissance au commandement de Jésus : « Allez donc, de toutes les nations faites des disciples » (*Mt 28,19*) et « faites ceci en mémoire de moi » (*Lc 22,19* ; cf. *1 Co 11, 24*). C'est-à-dire le commandement d'annoncer l'Évangile et de renouveler chaque jour le sacrifice de son corps donné et de son sang versé pour la vie du monde.

La foi nous enseigne que le Seigneur ne peut manquer à sa promesse. Cette promesse est précisément le motif de la joie de l'Église et sa force devant la floraison et l'augmentation du nombre des vocations sacerdotales que l'on note aujourd'hui en certaines parties du monde. Cette promesse constitue aussi le fondement et le stimulant d'un acte de foi plus grand et d'une espérance plus vive face à la grave pénurie de prêtres en d'autres parties du monde.

Nous sommes tous appelés à partager la confiance totale dans l'accomplissement ininterrompu de la promesse de Dieu dont les Pères synodaux ont voulu témoigner de façon claire et forte : « Avec la confiance totale en la promesse du Christ qui a dit : "Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde" (*Mt 28,20*), le Synode est conscient de l'activité constante de l'Esprit Saint dans l'Église ; il croit profondément que l'Église ne sera jamais totalement dépourvue de ministres sacrés... Même si, en diverses régions, on note une pénurie de prêtres, l'action du Père, qui suscite les vocations, ne manquera cependant jamais à son Église » (1).

Face à la crise des vocations sacerdotales, comme je l'ai dit en conclusion du Synode, « la première réponse de l'Église se trouve dans un acte de foi totale à l'Esprit Saint. Nous sommes profondément convaincus que cet abandon confiant ne décevra pas si nous demeurons fidèles à la grâce reçue » (2).

2. Demeurer fidèle à la grâce reçue ! En effet, le don de Dieu ne détruit pas la liberté de l'homme, mais la suscite, la développe et la demande.

Aussi, dans l'Église, la confiance totale dans la fidélité inconditionnelle de Dieu à sa promesse va de pair avec la grave responsabilité de coopérer à l'action du Dieu qui appelle, de contribuer à créer et à maintenir les conditions dans lesquelles le bon grain, semé par Dieu, peut prendre racine et porter des fruits abondants. L'Église ne cessera jamais de prier le Maître de la moisson afin qu'il envoie des ouvriers à sa moisson (cf. *Mt 9,38*) ; elle proposera aux nouvelles générations un projet de vocation clair et courageux ; elle les aidera à discerner l'authenticité de l'appel de Dieu et à y répondre avec générosité ; elle apportera une attention particulière à la formation des candidats au presbytérat.

Vraiment, pour l'avenir de l'évangélisation de l'humanité, l'Église considère comme une tâche de grande importance et particulièrement délicate la formation attentive des futurs prêtres, diocésains et religieux, prolongée durant toute leur vie, pour favoriser leur sanctification personnelle dans le ministère et une constante mise à jour de leur engagement pastoral.

Par cette œuvre de formation, l'Église poursuit dans le temps l'œuvre du Christ que l'évangéliste Marc présente ainsi : « Jésus gravit la montagne, et il appelle à lui ceux qu'il voulait. Ils vinrent à lui. Et il en institua Douze pour être avec lui et pour les envoyer prêcher, avec pouvoir de chasser les démons » (*Mc 3,13-15*).

Au cours de son histoire, on peut l'affirmer, l'Église a toujours revécu, avec une intensité ou des modalités diverses, cette page de l'Évangile par l'œuvre de formation des candidats au presbytérat et des prêtres eux-mêmes. Aujourd'hui cependant, l'Église se sent appelée à revivre dans un nouveau type d'engagement ce que le Maître a fait avec ses Apôtres ; en cela, elle est stimulée par les profondes et rapides transformations de la société et des cultures de notre temps, par la multiplicité et la diversité des contextes où elle annonce l'Évangile et en témoigne. Elle est aussi sollicitée par l'évolution favorable du nombre des vocations sacerdotales dans divers diocèses du monde, par l'urgence d'un nouvel examen des contenus et des méthodes de la formation sacerdotale, par l'inquiétude des évêques et de leurs communautés devant la raréfaction persistante du clergé, par l'absolue nécessité que la « nouvelle évangélisation » trouve dans les prêtres ses premiers « nouveaux évangélistes ».

C'est précisément dans ce contexte historique et culturel que s'est située en 1990 la dernière Assemblée générale ordinaire du Synode des Évêques, consacrée à « la formation des prêtres dans les circonstances actuelles », vingt-cinq ans après la fin du Concile, avec l'intention de compléter la doctrine conciliaire sur ce point et de l'adapter avec plus de pertinence aux conditions actuelles (3).

3. Dans la continuité des textes du Concile Vatican II au sujet de l'ordre sacerdotal et de la formation des prêtres (4) et dans le but d'en appliquer concrètement la doctrine riche et autorisée aux différentes situations, l'Église a déjà traité plusieurs fois des problèmes de la vie, du ministère et de la formation des prêtres.

Les occasions les plus solennelles furent les Synodes des Évêques. Dès la première Assemblée générale, tenue en octobre 1967, le Synode a consacré cinq congrégations générales au thème du renouveau des séminaires. Ce travail a apporté une contribution décisive à l'élaboration du document de la Congrégation pour l'Éducation catholique : « Normes fondamentales pour la formation sacerdotale » (5).

C'est surtout la seconde Assemblée générale ordinaire, en 1971, qui a consacré la moitié de ses travaux au sacerdoce ministériel. Les fruits de cette longue réflexion, repris et condensés en quelques « recommandations » soumises à mon Prédécesseur le Pape Paul VI et lues à l'ouverture du Synode de 1974, concernaient principalement la doctrine sur le sacerdoce ministériel et certains aspects de la spiritualité et du ministère presbytéral.

En plusieurs autres occasions, le Magistère de l'Église a continué à manifester sa sollicitude pour la vie et le ministère des prêtres. Dans les années postconciliaires, peut-on dire, il n'y eut pas d'intervention du Magistère qui, sous une forme ou sous une autre, n'ait pris en considération de façon explicite ou implicite, le sens de la présence des prêtres dans la communauté, leur rôle et leur nécessité pour l'Église et pour la vie du monde.

Ces dernières années, et en de nombreux endroits, on a éprouvé la nécessité de revenir sur le thème du sacerdoce, en l'abordant d'un point de vue relativement nouveau et plus adapté aux circonstances ecclésiales et culturelles présentes. Du problème de l'identité du prêtre, l'attention s'est portée vers les problèmes liés à l'itinéraire de la formation au sacerdoce et à la qualité de vie des prêtres. En réalité, les nouvelles générations d'appelés au sacerdoce ministériel présentent des caractéristiques notablement différentes de celles de leurs prédécesseurs immédiats et vivent dans un monde nouveau sous bien des aspects, en continuelle et rapide évolution. Et de tout cela, il importe de tenir compte dans l'élaboration des programmes et la réalisation des itinéraires de formation au sacerdoce ministériel.

Quant aux prêtres qui exercent leur ministère depuis plus ou moins longtemps, ils semblent souffrir aujourd'hui d'une dispersion excessive dans des activités pastorales toujours plus nombreuses. Face aux difficultés de la société et de la culture contemporaine, ils se sentent obligés de repenser leur style de vie et les priorités de leurs engagements pastoraux, alors qu'ils éprouvent toujours plus la nécessité d'une formation permanente.

Les préoccupations et les réflexions du Synode des Évêques de 1990 ont porté sur l'augmentation des vocations au presbytérat, sur la formation - afin que les candidats connaissent et suivent Jésus en se préparant à célébrer et à vivre le sacrement de l'Ordre qui les configure au Christ Tête et Pasteur, Serviteur et Époux de l'Église - et sur la définition d'itinéraires de formation permanente propres à soutenir de façon réaliste et efficace le ministère et la vie spirituelle des prêtres.

Ce même Synode voulait aussi répondre à une demande du Synode précédent sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde. Les laïcs eux-mêmes avaient souhaité que les prêtres s'engagent à les former afin de les aider de façon adéquate dans l'accomplissement de la mission ecclésiale commune. En réalité, « plus se développe l'apostolat des laïcs, plus on ressent fortement le besoin d'avoir des prêtres qui soient bien formés, des prêtres saints. Ainsi, la vie même du Peuple de Dieu traduit l'enseignement du Concile Vatican II sur le rapport entre le sacerdoce commun et le sacerdoce ministériel et hiérarchique. En effet, dans le mystère de l'Église, la hiérarchie a un caractère ministériel (cf. *Lumen gentium*, n. 10). Plus on approfondit le sens de la vocation propre des laïcs, plus apparaît à l'évidence ce qui est propre au prêtre » (6).

4. Dans l'expérience ecclésiale typique du Synode, c'est-à-dire « l'expérience particulière de communion épiscopale dans l'universalité, qui affermit le sens de l'Église universelle, la responsabilité des évêques envers l'Église universelle et sa mission, en communion affective et effective autour de Pierre » (7), on a entendu la voix claire et attristée de diverses Églises particulières et, en ce Synode, pour la première fois, de certaines Églises de l'Est ; elles ont proclamé leur foi dans l'accomplissement de la promesse de Dieu : « Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur » (Jr 3,15). Elles ont renouvelé leur engagement pastoral pour le soin apporté aux vocations et pour la formation des prêtres, conscientes que l'avenir de l'Église, son

développement et sa mission universelle de salut en dépendent.

Reprenant maintenant le fonds très riche des réflexions, des orientations et des indications qui ont préparé et accompagné les travaux des Pères synodaux, par cette Exhortation apostolique post-synodale, j'y joins ma voix d'Évêque de Rome et de successeur de Pierre. Je m'adresse au cœur de tous les fidèles et de chacun d'entre eux, en particulier des prêtres et de tous ceux qui sont engagés dans le délicat ministère de leur formation. Oui, je désire rejoindre tous les prêtres et chacun d'entre eux, diocésains ou religieux, par cette Exhortation.

Je fais miens les sentiments et les paroles des Pères synodaux dans le « Message final du Synode au Peuple de Dieu » : « Pleins de reconnaissance et d'admiration, nous nous tournons vers vous qui êtes nos premiers collaborateurs dans le ministère apostolique. Votre rôle dans l'Église est vraiment nécessaire et irremplaçable. C'est vous qui portez le poids du ministère sacerdotal et qui avez un contact direct avec les fidèles. Vous êtes les ministres de l'Eucharistie, les dispensateurs de la miséricorde divine dans le sacrement de la Pénitence, les consolateurs des âmes et les guides de tous les fidèles dans le tourbillon des difficultés de la vie d'aujourd'hui.

« Nous vous saluons de tout notre cœur, nous vous exprimons notre gratitude, et nous vous exhortons à persévérer dans cette voie avec joie et enthousiasme. Ne cédez pas au découragement. Notre tâche n'est pas nôtre, mais celle de Dieu.

« Celui qui nous a appelés et qui nous envoie demeure avec nous, tous les jours de notre vie. En effet, nous œuvrons, mandatés par le Christ » (8).

CHAPITRE I

PRIS D'ENTRE LES HOMMES

La formation sacerdotale face aux défis de la fin du second millénaire

Le prêtre et son temps

5. « Tout grand prêtre, pris d'entre les hommes, est établi pour intervenir en faveur des hommes dans leurs relations avec Dieu » (He 5,1).

La Lettre aux Hébreux affirme clairement l'« humanité » du ministre de Dieu : il vient des hommes et est au service des hommes, imitant Jésus Christ, « lui qui a été éprouvé en tout, d'une manière semblable à nous, à l'exception du péché » (He 4,15).

Dieu appelle toujours ses prêtres dans des milieux humains et ecclésiaux déterminés par lesquels ils sont inévitablement marqués et auxquels ils sont envoyés pour le service de l'Évangile du Christ.

C'est pourquoi le Synode a replacé la question des prêtres dans le contexte actuel de la société et de l'Église. Il l'a aussi ouverte aux perspectives du troisième millénaire, comme il résulte de la formulation même du thème: « La formation des prêtres dans les circonstances actuelles ».

Il y a assurément « une physionomie essentielle du prêtre qui ne change pas: en effet, le prêtre de demain, non moins que celui d'aujourd'hui, devra ressembler au Christ. Au cours de sa vie terrestre, Jésus a présenté en lui-même le visage définitif du prêtre, réalisant un sacerdoce ministériel dont les Apôtres furent les premiers investis; ce sacerdoce est destiné à durer, à se perpétuer constamment en toutes les périodes de l'histoire. Le prêtre du troisième millénaire sera, en ce sens, le continuateur des prêtres qui, dans les précédents millénaires, ont animé la vie de l'Église. Même en l'an 2000, la vocation sacerdotale continuera à être l'appel à vivre le sacerdoce unique et permanent du Christ » (9). Pareillement, la vie et le ministère du prêtre doivent « s'adapter à chaque époque et à tous les milieux de vie ... C'est pourquoi, nous devons chercher à nous ouvrir, autant que possible, à la lumière suprême de l'Esprit Saint, afin de découvrir les orientations de la société contemporaine, de reconnaître ses besoins spirituels les plus profonds, de déterminer ses devoirs concrets les plus importants, et les méthodes pastorales à adopter, afin de répondre de façon adéquate aux attentes humaines » (10).

Devant conjuguer le sens authentique permanent du ministère presbytéral avec les exigences et les caractéristiques du temps présent, les Pères synodaux ont cherché à répondre à certaines questions qui s'imposent: quels problèmes et, en même temps, quels stimulants positifs le contexte socio-culturel et ecclésial actuel suscite-t-il chez les enfants, les adolescents et les jeunes qui doivent mûrir pour toute leur existence un projet de vie sacerdotale ? Quelles difficultés et quelles nouvelles possibilités offre notre temps pour l'exercice d'un ministère sacerdotal cohérent avec le don du sacrement reçu et avec l'exigence d'une vie spirituelle appropriée ?

Je reprends maintenant quelques éléments de l'analyse de la situation que les Pères synodaux ont développée. La grande variété de contextes socio-culturels et ecclésiaux actuels dans les différents pays amène à ne signaler que les phénomènes les plus profonds et les plus répandus, en particulier ceux qui se rapportent aux problèmes éducatifs et à la formation sacerdotale.

L'Évangile aujourd'hui: espoirs et obstacles

6. De nombreux facteurs semblent favoriser chez l'homme d'aujourd'hui une conscience plus aiguë de la dignité de la personne et une nouvelle ouverture aux valeurs religieuses, à l'Évangile et au ministère sacerdotal.

Malgré de nombreuses contradictions, nous trouvons dans la société une soif de justice et de paix plus répandue et plus forte, un sens plus aigu d'une saine gérance de la création et du respect de la nature, une recherche plus ouverte de la vérité et de la protection de la dignité humaine ; en bien des groupes de la population mondiale, on note un engagement croissant pour une solidarité

internationale plus concrète et pour un nouvel ordre planétaire dans le respect de la liberté et de la justice.

Alors que se développe le potentiel d'énergie offert par les sciences et les techniques et que se propagent l'information et la culture, on voit aussi grandir une nouvelle demande éthique, c'est-à-dire la quête de sens et donc d'une échelle objective de valeurs qui permette de réguler les possibilités et les limites du progrès.

Dans le domaine plus proprement religieux et chrétien, des préjugés idéologiques et des refus violents face à la proposition des valeurs spirituelles et religieuses tombent, et des possibilités nouvelles et inespérées d'évangélisation et de reprise de la vie ecclésiale apparaissent en plusieurs régions du monde. On note une diffusion croissante de la connaissance des Saintes Écritures, une vitalité et une force d'expansion de nombreuses Églises jeunes avec un engagement de plus en plus important dans la défense et la promotion des valeurs de la personne et de la vie humaine ; on relève encore un magnifique témoignage du martyre de la part des Églises du Centre et de l'Est de l'Europe ainsi que celui de la fidélité et du courage d'autres Églises encore soumises à des persécutions et à des tribulations au nom de la foi (11).

Le désir de Dieu et d'une relation vivante et significative avec lui est si manifeste aujourd'hui qu'il favorise, là où manque l'annonce authentique et intégrale de l'Évangile de Jésus, la diffusion de formes de religiosité sans Dieu et de multiples sectes. Leur propagation, même dans certains milieux traditionnellement chrétiens, est, pour tous les fils de l'Église, particulièrement pour les prêtres, un motif constant d'examen de conscience sur la crédibilité de leur témoignage évangélique ; mais cette propagation est aussi un signe de ce que la recherche de Dieu demeure profonde et largement répandue.

7. Plusieurs autres éléments problématiques ou négatifs se trouvent mêlés à ces facteurs et à d'autres facteurs positifs.

Le rationalisme qui, au nom d'une conception réductrice de la « science », ferme la raison humaine à la rencontre de la Révélation et de la transcendance divine, est encore très répandu.

On enregistre aussi une défense exaspérée du subjectivisme de la personne qui tend à la refermer dans l'individualisme, incapable de véritables relations humaines. Ainsi, beaucoup, surtout les adolescents et les jeunes, cherchent à compenser cette solitude par des succédanés de nature variée, avec des formes plus ou moins fortes d'hédonisme et de fuite des responsabilités; prisonniers de l'éphémère, ils cherchent à vivre les expériences personnelles les plus fortes et les plus gratifiantes possibles au niveau des émotions et des sensations immédiates, se trouvant ainsi inévitablement indifférents et comme paralysés face à l'appel d'un projet de vie qui inclut une dimension spirituelle et religieuse ou un engagement de solidarité.

En outre, partout dans le monde, même après la chute des idéologies qui avaient fait du matérialisme un dogme et du rejet de la religion un programme, se diffuse une sorte d'athéisme pratique et existentiel qui coïncide avec une vision sécularisée de la vie et du destin de l'homme. Cet homme « tout préoccupé de lui-même, cet homme qui se fait non seulement centre de tous les intérêts, mais ose se dire le principe et la raison de toute réalité » (12), se trouve toujours plus dépourvu du « supplément d'âme » qui lui est d'autant plus nécessaire qu'une plus grande disponibilité de biens matériels et de ressources lui donne l'illusion de l'autosuffisance. On n'a plus besoin de combattre Dieu, on se passe tout simplement de lui.

En ce contexte, on doit noter, en particulier, la désagrégation de la réalité familiale et l'obscurcissement ou la déformation du vrai sens de la sexualité humaine : phénomènes qui ont une incidence très fortement négative sur l'éducation des jeunes et sur leur ouverture à toute vocation religieuse. On note encore l'aggravation des injustices sociales et la concentration des richesses entre les mains d'un petit nombre de personnes, comme fruit d'un capitalisme déshumanisé (13) qui élargit toujours davantage le fossé entre peuples riches et peuples pauvres : ainsi surviennent dans la société humaine des tensions et des inquiétudes qui troublent profondément la vie des personnes et des communautés.

Dans le milieu ecclésial, on enregistre aussi des phénomènes inquiétants et négatifs qui ont une incidence sur la vie et le ministère des prêtres : par exemple l'ignorance religieuse qui persiste chez de nombreux croyants ; la faible influence de la catéchèse, étouffée par les messages plus répandus et plus forts des moyens de communication sociale ; le pluralisme théologique, culturel et pastoral mal compris qui, tout en partant parfois de bonnes intentions, finit par rendre difficile le dialogue œcuménique et par mettre en danger la nécessaire unité de la foi ; la persistance d'une méfiance et d'une quasi-intolérance envers le Magistère hiérarchique ; les poussées unilatérales et réductrices de la richesse du message évangélique qui transforment l'annonce et le témoignage de la foi en un simple facteur de libération humaine et sociale ou bien en un refuge aliénant dans la superstition et dans la religiosité sans Dieu (14).

La présence sur un même territoire de groupes consistants de personnes de races et de religions différentes est un phénomène très important, même s'il est relativement récent en plusieurs pays d'ancienne tradition chrétienne. Ainsi se développe toujours davantage une société multiraciale et pluri-religieuse. Si ce phénomène peut être l'occasion, d'une part, d'un exercice plus fréquent et plus fructueux de dialogue, d'une ouverture des esprits et d'expériences d'accueil et de juste tolérance, il peut, d'autre part, être source de confusion et de relativisme, surtout chez des personnes et des groupes à la foi peu assurée.

À ces facteurs, et en lien étroit avec la montée de l'individualisme, on peut ajouter le phénomène du subjectivisme de la foi. On remarque chez un nombre croissant de chrétiens moins d'attachement à l'ensemble du contenu objectif de la doctrine de la foi : on adhère de façon subjective à ce qui plaît, à ce qui correspond à sa propre expérience, à ce qui ne dérange pas ses

habitudes personnelles. Enfin, l'appel à l'inviolabilité de la conscience individuelle, légitime en soi, ne manque pas de revêtir, en pareil contexte, des caractéristiques dangereuses et ambiguës.

De là découle le fait que l'appartenance à l'Église est de plus en plus partielle et conditionnelle, ce qui exerce une influence négative sur l'éclosion de nouvelles vocations au sacerdoce, sur la conscience que le prêtre a de son identité et sur son ministère dans la communauté.

Enfin, aujourd'hui encore, l'Église en plusieurs régions connaît des problèmes graves à cause de la présence insuffisante des forces sacerdotales, qui sont donc moins disponibles. Les fidèles sont souvent abandonnés durant de longues périodes, sans le soutien pastoral adéquat. La croissance de leur vie chrétienne dans son ensemble en souffre et, plus encore, leur capacité de devenir eux-mêmes les promoteurs de l'évangélisation s'en trouve amoindrie.

Les jeunes face à la vocation et à la formation sacerdotales

8. Les nombreuses contradictions et potentialités dont sont marquées nos sociétés et nos cultures et, en même temps, nos communautés ecclésiales sont perçues et vécues avec une intensité toute particulière par le monde des jeunes, avec des répercussions immédiates et très fortes sur leur itinéraire éducatif. En ce sens, l'émergence et le développement des vocations sacerdotales chez les enfants, les adolescents et les jeunes s'affrontent continuellement à des obstacles et à des sollicitations.

Quelle puissance sur les jeunes que celle de la fascination de ce qu'on appelle la « société de consommation », qui les rend victimes et prisonniers d'une interprétation individualiste, matérialiste et hédoniste de l'existence humaine ! Le « bien-être », compris au sens matériel, tend à s'imposer comme l'unique idéal de vie, un bien-être à obtenir à n'importe quelle condition et à n'importe quel prix. Il en résulte le refus de tout sacrifice et l'abandon de tout effort pour rechercher et pour vivre des valeurs spirituelles et religieuses. La « préoccupation » exclusive de l'avoir supplante le primat de l'être ; et, en conséquence, les valeurs personnelles et interpersonnelles sont interprétées et vécues non selon la logique du don et de la gratuité, mais selon celle de la possession égoïste et de l'exploitation de l'autre.

Cela se retrouve spécialement dans la conception de la sexualité humaine déçue de sa dignité, à savoir d'être service de la communion et du don interpersonnels, pour être réduite à un simple bien de consommation. Ainsi, l'expérience affective de nombreux jeunes n'aboutit pas à la croissance harmonieuse et joyeuse de leur personnalité s'ouvrant à l'autre dans le don de soi, mais à une sérieuse régression psychologique et éthique ayant de lourdes conséquences sur leur avenir.

Pour beaucoup de jeunes, c'est une expérience déformée de la liberté qui est à la racine de ces tendances : loin d'être obéissance à la vérité objective et universelle, la liberté est vécue comme

un assentiment aveugle aux forces de l'instinct et à la volonté de domination de chacun. Deviennent alors en quelque sorte naturels, du point de vue des mentalités et du comportement, l'effritement de l'adhésion intérieure aux principes moraux ; et, du point de vue religieux, sinon dans tous les cas, le refus explicite de Dieu, du moins l'indifférence ou une vie qui, même dans ses moments les plus significatifs et dans ses choix les plus décisifs, est vécue comme si Dieu n'existait pas. Dans ce contexte, la réalisation et même la compréhension du sens d'une vocation au sacerdoce deviennent difficiles ; car la vocation est un témoignage spécifique du primat de l'être sur l'avoir ; elle est aussi une reconnaissance du sens de la vie comme don libre et responsable de soi aux autres et comme disposition à se mettre entièrement au service de l'Évangile et du Royaume de Dieu dans le sacerdoce.

Même dans la communauté ecclésiale, le monde des jeunes constitue souvent un « problème ». En effet, si chez les jeunes encore plus que chez les adultes, il y a une forte tendance au subjectivisme de la foi chrétienne et à une appartenance seulement partielle et conditionnelle à la vie et à la mission de l'Église, dans la communauté ecclésiale on peine, pour toute une série de raisons, à organiser une pastorale des jeunes adaptée et vigoureuse: les jeunes risquent d'être abandonnés à eux-mêmes, aux prises avec leur fragilité psychologique, insatisfaits et critiques face à un monde d'adultes qui, ne vivant pas leur foi de façon cohérente et mûre, ne se présentent pas comme des modèles crédibles.

Il devient alors difficile de proposer aux jeunes une expérience intégrale et mobilisatrice de vie chrétienne et ecclésiale et de les y former. De ce fait, la perspective de la vocation au sacerdoce demeure éloignée des centres d'intérêt concrets des jeunes.

9. Cependant, il ne manque pas de situations stimulantes et positives pour susciter et favoriser dans le cœur des adolescents et des jeunes une nouvelle disponibilité ainsi qu'une véritable et authentique recherche de valeurs éthiques et spirituelles qui, par nature, offrent un terrain propice à l'éclosion de la vocation en vue d'un don total de soi au Christ et à l'Église dans le sacerdoce.

On note d'abord que se sont atténués certains phénomènes récents qui avaient provoqué bien des problèmes, comme la contestation radicale, les montées libertaires, les revendications utopiques, les formes de socialisation sans discrimination et la violence.

Par ailleurs, on doit reconnaître que les jeunes d'aujourd'hui, avec la force et la fraîcheur typiques de leur âge, sont porteurs d'idéaux qui s'insèrent peu à peu dans l'histoire : la soif de liberté, la reconnaissance de la valeur incommensurable de la personne, le besoin d'authenticité et de transparence, une nouvelle conception et un nouveau style de réciprocité dans les rapports entre hommes et femmes, la recherche convaincue et passionnée d'un monde plus juste, plus solidaire et plus uni, l'ouverture au dialogue avec tous, l'engagement pour la paix.

Chez beaucoup de jeunes de notre temps, on note le développement si riche et si vivant de

nombreuses et diverses formes de volontariat en réponse aux besoins de personnes dans des situations d'abandon et de précarité au sein de notre société ; cette disposition représente aujourd'hui un ressort éducatif particulièrement important, parce qu'il stimule et soutient les jeunes dans un mode de vie plus désintéressé, plus ouvert et plus solidaire avec les pauvres. Ce style de vie peut faciliter la compréhension, le désir et l'acceptation d'une vocation à un service stable et total envers les autres et notamment dans la voie de l'entière consécration à Dieu dans une vie sacerdotale.

Le récent effondrement des idéologies, la manière fortement critique de se situer face au monde des adultes qui n'offrent pas toujours un témoignage de vie inspirée par les valeurs morales et transcendantes, l'expérience même de camarades qui cherchent l'évasion dans la drogue et la violence, contribuent beaucoup à rendre plus vive et inévitable la question fondamentale des valeurs véritablement capables de donner la plénitude de leur sens à la vie, à la souffrance et à la mort. Chez beaucoup de jeunes, le désir religieux et le besoin de spiritualité se font plus explicites : d'où le désir d'expériences de désert et de prière, le retour à une lecture plus personnelle et habituelle de la Parole de Dieu et à une étude de la théologie.

Comme dans le cadre du volontariat, de même dans celui de la communauté ecclésiale, les jeunes deviennent des protagonistes toujours plus actifs, surtout dans la participation aux divers groupes, depuis les plus anciens mais renouvelés jusqu'aux plus récemment fondés : l'expérience d'une Église appelée à la « nouvelle évangélisation » par la fidélité à l'Esprit qui l'anime et selon les aspirations du monde éloigné du Christ mais qui a besoin de Lui, comme aussi l'expérience d'une Église toujours plus solidaire avec l'homme et avec les peuples dans la défense et la promotion de la dignité de la personne et des droits humains de tous et de chacun, tout cela ouvre le cœur et la vie des jeunes à des idéaux fascinants et engageants qui peuvent trouver leur réalisation concrète dans la suite du Christ et dans le sacerdoce.

Naturellement, cette situation humaine et ecclésiale, marquée d'une forte ambivalence, sera sous-jacente non seulement à la pastorale des vocations et dans la formation des futurs prêtres, mais encore dans le cadre de la vie et du ministère des prêtres et dans leur formation permanente. Ainsi, si l'on comprend les formes variées de « crises » vécues par les prêtres d'aujourd'hui dans l'exercice de leur ministère, dans leur vie spirituelle et dans l'interprétation même de la nature et de la signification du sacerdoce ministériel, on doit aussi reconnaître, avec joie et espérance, les nouvelles possibilités positives que le tournant historique actuel offre aux prêtres pour l'accomplissement de leur mission.

Le discernement évangélique

10. La situation complexe actuelle, évoquée par quelques aperçus rapides et à titre d'exemples, doit être non seulement connue mais aussi et surtout interprétée. Ainsi seulement, on pourra répondre de façon adéquate à la question fondamentale : « Comment former des prêtres qui

soient vraiment à la hauteur des circonstances actuelles, capables d'évangéliser le monde d'aujourd'hui ? » (15)

La connaissance de la situation est importante. Un simple relevé des données ne suffit pas ; il faut une enquête « scientifique » qui permette de préciser le contour d'un cadre concret des circonstances socio-culturelles et ecclésiales.

L'interprétation de la situation est encore plus importante. Elle est requise par l'ambivalence et parfois par le caractère contradictoire de la situation qui, à la manière du champ de l'Évangile dans lequel sont semés et poussent ensemble le bon grain et l'ivraie (cf. *Mt* 13, 24-30), révèlent comme profondément enchevêtrés entre eux des difficultés et des potentialités, des éléments négatifs et des raisons d'espérer, des obstacles et des ouvertures.

La lecture interprétative, qui sache distinguer entre le bien et le mal, entre les signes d'espérance et les menaces, n'est pas toujours facile. Dans la formation des prêtres, il ne s'agit pas simplement d'accueillir les facteurs positifs et de les opposer aux négatifs. Mais il importe de soumettre ces mêmes facteurs positifs à un discernement attentif, pour ne pas les isoler l'un de l'autre et ne pas les mettre en opposition entre eux, comme s'ils étaient des absolus en opposition. Il en est de même pour les facteurs négatifs : il ne faut pas les rejeter en bloc et sans distinction, parce qu'en chacun d'eux peut se cacher une valeur qui attend d'être libérée et rendue à sa vérité totale.

Pour le croyant, l'interprétation de la situation historique se fait à partir du principe d'intelligence et du critère des choix d'action qui en découlent, qui se trouvent dans une exigence nouvelle et originale, le discernement évangélique ; cette interprétation naît dans la force et la lumière de l'Évangile, de l'Évangile vivant et personnel qui est Jésus Christ, et grâce au don de l'Esprit Saint. Ainsi, dans la situation historique et ses aléas, le discernement évangélique recueille non une simple « donnée » dont il faut prendre acte avec précision et face à laquelle il est possible de rester indifférent ou passif, mais plutôt un « devoir », un défi pour la liberté responsable, soit de la personne seule soit de la communauté. C'est un défi lié à un « appel » que Dieu fait retentir dans la situation historique elle-même : aussi, en elle et par elle, Dieu appelle l'Église en premier lieu et le croyant à faire en sorte que « l'Évangile de la vocation et du sacerdoce » exprime la pérennité de la vérité dans les circonstances changeantes de la vie. Il faut appliquer aussi à la formation des prêtres les paroles du Concile Vatican II : « L'Église a le devoir, à tout moment, de scruter les signes des temps et de les interpréter à la lumière de l'Évangile, de telle sorte qu'elle puisse répondre, d'une manière adaptée à chaque génération, aux questions éternelles des hommes sur le sens de la vie présente et future et sur leurs relations réciproques. Il importe donc de connaître et de comprendre ce monde dans lequel nous vivons, ses attentes, ses aspirations, son caractère souvent dramatique » (16).

Ce discernement évangélique s'appuie sur la confiance en l'amour de Jésus Christ qui, toujours et

inlassablement, prend soin de son Église (cf. *Ep* 5,29), Lui qui est Seigneur et Maître, clef de voûte, centre et fin de toute l'histoire humaine (17) ; il est éclairé et affermi par l'Esprit Saint, qui suscite en tout temps et en tout lieu l'obéissance de la foi, le joyeux courage de suivre Jésus, le don de la sagesse qui juge tout et n'est jugée par personne (cf. *1 Co* 2,15) ; il repose sur la fidélité du Père à ses promesses.

Ainsi, l'Église se sent capable d'affronter les difficultés et les défis de cette nouvelle période de l'histoire. Elle peut aussi assurer pour le présent et pour l'avenir la formation de prêtres qui soient des ministres fervents et convaincus pour la « nouvelle évangélisation », des serviteurs fidèles et généreux de Jésus Christ et des hommes.

Ne nous cachons pas les difficultés. Elles ne sont ni rares ni légères. Pour les vaincre, nous avons notre espérance, notre foi en l'indéfectible amour du Christ, et notre certitude du caractère irremplaçable du ministère sacerdotal pour la vie de l'Église et du monde.

CHAPITRE II

IL M'A CONSACRÉ PAR L'ONCTION ET IL M'A ENVOYÉ

La nature et la mission du sacerdoce ministériel

Le regard sur le sacerdoce

11. « Tous dans la Synagogue avaient les yeux fixés sur lui » (*Lc* 4, 20). Ce que dit l'évangéliste Luc au sujet de ceux qui étaient présents ce sabbat à la synagogue de Nazareth et ont écouté Jésus commenter le passage du livre du prophète Isaïe qu'il avait lu, peut s'appliquer à tous les chrétiens, toujours appelés à reconnaître en Jésus de Nazareth l'accomplissement définitif de l'annonce prophétique : « Alors il se mit à dire : "Aujourd'hui cette Écriture est accomplie pour vous qui l'entendez" (*Lc* 4, 21). Ce texte de l'Écriture disait : « L'Esprit du Seigneur est sur moi parce qu'il m'a consacré par l'onction pour porter la Bonne Nouvelle aux pauvres. Il m'a envoyé annoncer aux captifs la délivrance et aux aveugles le retour à la vue, renvoyer en liberté les opprimés, proclamer une année de grâce du Seigneur » (*Lc* 4, 18-19 ; cf. *Is* 61, 1-2). Jésus se présente donc comme rempli de l'Esprit Saint, « consacré par l'onction », « pour porter la Bonne Nouvelle aux pauvres » : il est le Messie, le Messie prêtre, prophète et roi.

Les chrétiens doivent garder les yeux de la foi et de l'amour fixés sur ce visage du Christ. C'est à la lumière de cette « contemplation » que les Pères synodaux ont réfléchi au problème de la formation des prêtres dans les circonstances actuelles. On ne peut répondre à cette question sans

réfléchir au préalable à la finalité du processus de la formation : et la finalité, c'est le sacerdoce ministériel, plus précisément le sacerdoce ministériel comme participation au sacerdoce même de Jésus Christ, dans l'Église. La connaissance de la nature et de la mission du sacerdoce ministériel est le présupposé nécessaire et en même temps le guide le plus sûr et le stimulant le plus fort pour développer dans l'Église l'action pastorale, en vue de la promotion et du discernement des vocations sacerdotales et de la formation de ceux qui sont appelés au ministère ordonné.

La recherche d'une connaissance exacte et profonde de la nature et de la mission du sacerdoce ministériel est donc la voie à suivre - c'est celle que le Synode a effectivement suivie - pour sortir de la crise de l'identité du prêtre : « Cette crise - comme je l'ai dit dans le discours de clôture du Synode - est apparue dans les années qui ont suivi immédiatement le Concile. Elle est née d'une interprétation erronée, parfois même volontairement tendancieuse, de la doctrine du Magistère conciliaire. Là se trouve indubitablement l'une des causes d'un grand nombre de défections alors subies par l'Église ; défections qui ont gravement atteint le service pastoral et les vocations au sacerdoce, en particulier les vocations missionnaires. C'est comme si le Synode de 1990, redécouvrant toute la profondeur de l'identité sacerdotale par tant d'interventions entendues dans cette Aula, était venu apporter l'espérance après les défections douloureuses. Ces interventions ont révélé notre conscience du lien ontologique spécifique qui unit le prêtre au Christ, Prêtre Suprême et Bon Pasteur. Cette identité est sous-jacente à la nature de la formation qui doit être donnée en vue du sacerdoce et ensuite durant toute la vie sacerdotale. C'était le but précis de ce Synode ». (18)

À cette fin, le Synode considère qu'il fallait rappeler, de manière synthétique, ce qui a trait aux fondements de la nature et de la mission du sacerdoce ministériel, nature et mission que la foi de l'Église a reconnues au cours de son histoire multiséculaire et que le Concile Vatican II a présentées aux hommes de notre temps. (19)

Dans l'Église, mystère, communion et mission

12. « L'identité sacerdotale - ont écrit les Pères synodaux -, comme toute identité chrétienne, prend sa source dans la Très Sainte Trinité » (20), qui se révèle et se communique aux hommes dans le Christ, constituant, en Lui et par l'action de l'Esprit, l'Église comme « le germe et le commencement » du Royaume (21). L'exhortation *Christifideles laici*, synthétisant l'enseignement du Concile, présente l'Église comme mystère, communion et mission ; « elle est mystère parce que l'amour et la vie du Père, du Fils et de l'Esprit Saint sont le don absolument gratuit offert à tous ceux qui sont nés de l'eau et de l'Esprit (cf. Jn 3, 5), appelés à vivre la communion même de Dieu, à la manifester et à la communiquer dans l'histoire (*mission*) ». (22)

C'est à l'intérieur de l'Église comme mystère de communion trinitaire en tension missionnaire que se révèle toute identité chrétienne, et donc aussi l'identité spécifique du prêtre et de son ministère. En effet, le prêtre, en vertu de la consécration qu'il a reçue par le sacrement de l'Ordre, est

envoyé par le Père, par Jésus Christ, à qui il est configuré de manière spéciale comme Tête et Pasteur de son peuple, pour vivre et agir, dans la force de l'Esprit Saint, pour le service de l'Église et pour le salut du monde. (23)

On peut comprendre ainsi le caractère essentiellement « relationnel » de l'identité du prêtre: par le sacerdoce naissant de la profondeur du mystère ineffable de Dieu, c'est-à-dire de l'amour du Père, de la grâce de Jésus Christ et du don de l'unité dans l'Esprit Saint, le prêtre est intégré sacramentellement dans la communion avec l'évêque et avec les autres prêtres, (24) pour servir le Peuple de Dieu qui est l'Église et pour conduire tous les hommes au Christ, conformément à la prière du Seigneur : « Père saint, garde-les dans ton nom que tu m'as donné pour qu'ils soient un comme nous... Comme toi, Père, tu es en moi et moi en toi, qu'eux aussi soient en nous, afin que le monde croie que tu m'as envoyé » (Jn 17, 11. 21).

On ne peut donc définir la nature et la mission du sacerdoce ministériel hors de cette trame multiple et riche des rapports qui ont leur source dans la Très Sainte Trinité et qui se prolongent dans la communion de l'Église comme signe et instrument, dans le Christ, de l'union des hommes avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain. (25) Ainsi l'ecclésiologie de communion devient décisive pour saisir l'identité du prêtre, sa dignité propre, sa vocation et sa mission dans le Peuple de Dieu et dans le monde. C'est pourquoi la référence à l'Église est nécessaire, même si elle n'est pas première dans la définition de l'identité du prêtre. En tant que mystère, l'Église est essentiellement relative à Jésus Christ ; en effet, elle est, de lui, la plénitude, le corps et l'épouse. Elle est le « signe », le « mémorial » vivant de sa présence permanente et de son action parmi nous et pour nous. Le prêtre trouve la pleine vérité de son identité dans le fait d'être une participation spécifique et une continuation du Christ lui-même, souverain et unique prêtre de la Nouvelle Alliance : il est une image vivante et transparente du Christ prêtre. Le sacerdoce du Christ, expression de sa « nouveauté » absolue dans l'histoire du salut, constitue la source unique et le paradigme irremplaçable du sacerdoce du chrétien, et en particulier du prêtre. La référence au Christ est ainsi la clef absolument nécessaire pour la compréhension de la réalité du sacerdoce.

La relation fondamentale avec le Christ Tête et Pasteur

13. Jésus Christ a manifesté en lui-même la figure parfaite et définitive du sacerdoce de la Nouvelle Alliance (26) : il l'a révélée par toute sa vie terrestre, mais par-dessus tout dans l'événement central de sa passion, de sa mort et de sa résurrection.

Comme l'écrit l'auteur de la Lettre aux Hébreux, étant homme comme nous et en même temps Fils unique de Dieu, Jésus est, en son être même, médiateur parfait entre le Père et l'humanité (cf. He 8-9), celui qui nous donne l'accès immédiat auprès de Dieu, grâce au don de l'Esprit : « Dieu a envoyé dans nos cœurs l'Esprit de son Fils qui crie : Abba, Père ! » (Ga 4, 6 ; cf. Rm 8, 15).

Jésus accomplit sa fonction de médiateur par l'offrande de lui-même sur la Croix, par laquelle il ouvre, une fois pour toutes, l'accès au sanctuaire céleste et à la maison du Père (cf. *He* 9, 24-28). Par rapport à Jésus, Moïse et tous les « médiateurs » de l'Ancien Testament entre Dieu et son peuple - les rois, les prêtres et les prophètes - ne se présentent que comme « figure » et « ombre des biens à venir », et non comme « l'expression même des réalités » (cf. *He* 10, 1).

Jésus est le Bon Pasteur annoncé à l'avance par les prophètes (cf. *Ez* 34), celui qui connaît ses brebis une par une, qui offre sa vie pour elles et qui veut les rassembler toutes comme un seul troupeau avec un seul pasteur (cf. *Jn* 10, 11-16). Il est le pasteur, venu non « pour être servi, mais pour servir » (*Mt* 20, 28), qui, dans le geste pascal du lavement des pieds (cf. *Jn* 13, 1-20), laisse aux siens le modèle du service qu'ils devront se rendre les uns aux autres, et qui s'offre librement comme « agneau innocent » immolé pour notre rédemption (cf. *Jn* 1, 36 ; *Ap* 5, 6-12).

Par le sacrifice de la Croix unique et définitif, Jésus confère à tous ses disciples la dignité et la mission de prêtres de la nouvelle et éternelle Alliance. Ainsi s'accomplit la promesse que Dieu avait faite à Israël : « Je vous tiendrai pour un royaume de prêtres, une nation sainte » (*Ex* 19, 6). C'est tout le peuple de la Nouvelle Alliance - écrit saint Pierre - qui est constitué comme un « édifice spirituel », « un sacerdoce saint, en vue d'offrir des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus Christ » (1 *P* 2, 5). Les baptisés sont les « pierres vivantes » qui construisent l'édifice spirituel, faisant corps avec le Christ, « pierre vivante,...choisie, précieuse auprès de Dieu » (1 *P* 2, 4). Le nouveau peuple sacerdotal, qui est l'Église, non seulement a dans le Christ son image propre et authentique, mais aussi reçoit de Lui une participation réelle et ontologique à son éternel et unique sacerdoce, auquel il doit conformer toute sa vie.

14. Au service de ce sacerdoce universel de la Nouvelle Alliance, Jésus a appelé à lui, au cours de sa mission terrestre, plusieurs de ses disciples ; avec l'autorité d'une mission spécifique, il appelle et institue les Douze « pour être ses compagnons et pour les envoyer prêcher, avec pouvoir de chasser les démons » (*Mt* 3, 14-15).

Ainsi, déjà durant son ministère public (cf. *Mt* 16, 18) et ensuite, en plénitude, après sa mort et sa résurrection (cf. *Mt* 28, 16-20 ; *Jn* 20-21), Jésus confère à Pierre et aux Douze des pouvoirs tout à fait particuliers vis-à-vis de la communauté future et pour l'évangélisation de tous les peuples. Après les avoir appelés à le suivre, il les garde auprès de lui et il vit avec eux, leur communiquant par l'exemple et par la parole son message de salut; enfin, il les envoie à tous les hommes. Pour l'accomplissement de cette mission, Jésus confère aux Apôtres, avec la force de l'effusion pascalle de l'Esprit Saint, la même autorité messianique qu'il a reçue du Père, qui lui a été conférée, et qui a été manifestée en plénitude par la Résurrection : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit. Voici que je suis avec vous pour toujours jusqu'à la fin du monde » (*Mt* 28, 18-20).

Jésus établit ainsi une stricte relation entre le ministère confié aux Apôtres et sa propre mission : « Qui vous accueille m'accueille, et qui m'accueille accueille Celui qui m'a envoyé » (*Mt* 10, 40) ; « Qui vous écoute m'écoute, qui vous rejette me rejette, et qui me rejette rejette Celui qui m'a envoyé » (*Lc* 10, 16). Bien plus, dans le quatrième Évangile, à la lumière de l'événement pascal de la mort et de la résurrection, Jésus affirme avec beaucoup de force et de clarté : « Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie » (*Jn* 20, 21 ; cf. 13, 20 ; 17, 18). De même que Jésus a une mission qui lui vient directement de Dieu et qui rend présente l'autorité même de Dieu (cf. *Mt* 7, 29 ; 21, 23 ; *Mc* 1, 27 ; 11, 28 ; *Lc* 20, 2 ; 24, 19), de même les Apôtres ont une mission qui vient de Jésus. Comme « le Fils ne peut rien faire de lui-même » (*Jn* 5, 19), de sorte que sa doctrine n'est pas sa propre doctrine, mais la doctrine de Celui qui l'a envoyé (cf. *Jn* 7, 16), de même Jésus dit aux Apôtres : « Hors de moi vous ne pouvez rien faire » (*Jn* 15, 5) : leur mission n'est pas leur propre mission, mais la mission même de Jésus. Son accomplissement est possible non à partir des forces humaines, mais seulement avec le « don » du Christ et de son Esprit, avec la grâce sacramentelle : « Recevez l'Esprit Saint. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis, ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus » (*Jn* 20, 22-23). Ainsi, ce n'est pas en vertu de quelque mérite particulier, mais seulement en vertu d'une participation gratuite à la grâce du Christ, que les Apôtres poursuivent dans l'histoire, jusqu'à la fin des temps, la mission de salut du Christ lui-même en faveur des hommes.

Le signe et le présupposé de l'authenticité et de la fécondité de cette mission est l'unité des Apôtres avec Jésus et, en lui, entre eux et avec le Père, comme en témoigne la prière sacerdotale du Seigneur, synthèse de sa mission (cf. *Jn* 17, 20-23).

15. À leur tour, les Apôtres, institués par le Seigneur, s'acquitteront progressivement de leur mission en appelant, sous des formes diverses mais finalement convergentes, d'autres hommes, comme évêques, comme prêtres et comme diacres, pour accomplir la mission reçue du Christ ressuscité qui les a envoyés à tous les hommes de tous les temps.

Le Nouveau Testament souligne unanimement que l'Esprit du Christ lui-même a introduit dans le ministère ces hommes choisis du milieu des frères. Par le geste de l'imposition des mains (cf. *Ac* 6, 6 ; 1 *Tm* 4, 14 ; 5, 22 ; 2 *Tm* 1, 6), qui transmet le don de l'Esprit, ces hommes sont appelés et habilités à continuer le même ministère de réconcilier, de paître le troupeau de Dieu, et d'enseigner (cf. *Ac* 20, 28 ; 1 *P* 5, 2).

Les prêtres sont ainsi appelés à prolonger la présence du Christ, unique et souverain Pasteur, en retrouvant son style de vie et en se rendant en quelque sorte transparents à lui au milieu du troupeau qui leur est confié. Comme l'écrit de manière claire et précise la première Lettre de Pierre : « Les anciens qui sont parmi vous, je les exhorte, moi, ancien comme eux, témoin des souffrances du Christ, et qui dois participer à la gloire qui va être révélée. Paissez le troupeau de Dieu qui vous est confié, veillant sur lui, non par contrainte, mais de bon gré, selon Dieu ; non pour un gain sordide, mais avec l'élan du cœur ; non pas en faisant les seigneurs à l'égard de

ceux qui vous sont échus en partage, mais en devenant les modèles du troupeau. Et quand paraîtra le Chef des pasteurs, vous recevrez la couronne de gloire qui ne se flétrit pas » (1 P 5, 1-4).

Dans l'Église et pour l'Église, les prêtres représentent sacramentellement Jésus Christ Tête et Pasteur, ils proclament authentiquement la Parole, ils répètent ses gestes de pardon et d'offre du salut, surtout par le Baptême, la Pénitence et l'Eucharistie, ils exercent sa sollicitude pleine d'amour, jusqu'au don total de soi-même, pour le troupeau qu'ils rassemblent dans l'unité et conduisent au Père par le Christ dans l'Esprit. En un mot, les prêtres existent et agissent pour l'annonce de l'Évangile au monde et pour l'édification de l'Église au nom du Christ Tête et Pasteur en personne. (27)

Telle est la manière typique et particulière dont les ministres ordonnés participent à l'unique sacerdoce du Christ. Par l'onction du sacrement de l'Ordre, l'Esprit Saint les configure, à un titre nouveau et spécifique, à Jésus Christ Tête et Pasteur, il les y conforme intérieurement et les anime de sa charité pastorale ; et dans l'Église, il en fait des serviteurs qualifiés pour l'annonce de l'Évangile à toutes les créatures et pour la plénitude de la vie chrétienne de tous les baptisés.

La vérité du prêtre telle qu'elle émane de la Parole de Dieu, c'est-à-dire de Jésus Christ lui-même, et de son dessein concernant la constitution de l'Église, est chantée en une joyeuse action de grâce liturgique dans la préface de la messe chrismale : « Par l'onction de l'Esprit Saint, tu as établi ton Fils unique prêtre de l'Alliance nouvelle et éternelle ; et tu as voulu que son unique sacerdoce demeure vivant dans l'Église. C'est lui, le Christ, qui donne à tout le peuple racheté la dignité du sacerdoce royal; c'est lui qui choisit, dans son amour pour ses frères, ceux qui, recevant l'imposition des mains, auront part à son ministère. Ils offrent en son nom l'unique sacrifice du salut à la table du banquet pascal: ils ont à se dévouer au service de ton peuple pour le nourrir de ta Parole et le faire vivre de tes sacrements ; ils seront de vrais témoins de la foi et de la charité, prêts à donner leur vie comme le Christ pour leurs frères et pour toi ».

Au service de l'Église et du monde

16. La relation fondamentale du prêtre est celle qui l'unit à Jésus Christ Tête et Pasteur: il participe en effet, d'une manière spécifique et authentique, à la « consécration », ou « onction », et à la « mission » du Christ (cf. Lc 4, 18-20). Mais à cette relation-là est intimement liée celle qui l'unit à l'Église. Il ne s'agit pas de « relations » simplement juxtaposées : elles sont elles-mêmes intimement unies par une sorte d'immanence réciproque. La référence à l'Église est inscrite dans l'unique et même rapport du prêtre au Christ, en ce sens que c'est la "représentation sacramentelle" du Christ par le prêtre qui fonde et anime son rapport à l'Église.

En ce sens, les Pères synodaux ont écrit: « En tant qu'il représente le Christ Tête, Pasteur et Époux de l'Église, le prêtre est placé non seulement dans l'Église, mais aussi face à l'Église. Le

sacerdoce, en même temps que la Parole de Dieu et les signes sacramentels dont il est le serviteur, appartient aux éléments constitutifs de l'Église. Le ministère du prêtre est entièrement au service de l'Église pour promouvoir l'exercice du sacerdoce commun de tout le peuple de Dieu ; il est ordonné non seulement à l'Église particulière, mais encore à l'Église universelle (cf. *Presbyterorum ordinis*, n. 10), en communion avec l'évêque, avec Pierre et sous l'autorité de Pierre. Par le sacerdoce de l'évêque, le sacerdoce du second ordre est incorporé à la structure apostolique de l'Église. Ainsi le prêtre, comme les Apôtres, remplit la fonction d'ambassadeur du Christ (cf. 2 Co 5, 20). C'est là que se fonde le caractère missionnaire du sacerdoce » [.\(28\)](#)

Le ministère ordonné naît ainsi avec l'Église ; qu'il s'agisse de celui des évêques ou, en référence et en communion avec eux, de celui des prêtres, il a un lien particulier avec le ministère des Apôtres à l'origine, dont il prend réellement la succession, même si, par rapport à celui-ci, il présente des modalités existentielles différentes.

On ne doit donc pas considérer le sacerdoce ordonné comme s'il était antérieur à l'Église : il est entièrement au service de l'Église elle-même ; mais il ne doit pas non plus être envisagé comme postérieur à la communauté ecclésiale, comme si celle-ci pouvait être comprise comme étant déjà constituée sans ce sacerdoce.

La relation du prêtre avec Jésus Christ et, en lui, avec son Église s'inscrit dans l'être même du prêtre, en vertu de sa consécration ou de l'onction sacramentelle, et dans son agir, c'est-à-dire dans sa mission ou dans son ministère. En particulier, « le prêtre ministre est serviteur du Christ présent dans l'Église mystère, communion et mission. Du fait qu'il participe à l'"onction" et à la "mission" du Christ, il peut prolonger dans l'Église sa prière, sa parole, son sacrifice, son action salvifique. Il est donc serviteur de l'Église mystère parce qu'il accomplit les signes ecclésiaux et sacramentels de la présence du Christ ressuscité. Il est serviteur de l'Église communion parce que - en unité avec l'évêque et en lien étroit avec le presbyterium - il construit l'unité de la communauté ecclésiale dans l'harmonie des diverses vocations, des charismes et des services. Il est, enfin, serviteur de l'Église mission parce qu'il fait de la communauté une communauté annonciatrice et témoin de l'Évangile. » [\(29\)](#)

Ainsi dans son être même et dans sa mission sacramentelle, le prêtre apparaît, dans la structure de l'Église, comme signe de la priorité absolue et de la gratuité de la grâce, qui est donnée à l'Église par le Christ ressuscité. Par le sacerdoce ministériel, l'Église prend conscience, dans la foi, de ne pas exister par elle-même, mais par la grâce du Christ dans l'Esprit Saint. Les Apôtres et leurs successeurs, comme détenteurs d'une autorité qui leur vient du Christ Tête et Pasteur, sont placés - par leur ministère - face à l'Église, comme prolongement visible et signe sacramentel du Christ, à sa propre place en face de l'Église et du monde, comme origine permanente et toujours nouvelle du salut, « lui le sauveur du Corps » (*Ep* 5, 23).

17. Le ministère ordonné, de par sa nature même, ne peut être accompli que pour autant que le

prêtre est uni au Christ par l'insertion sacramentelle dans l'ordre presbytéral et donc pour autant qu'il est en communion hiérarchique avec son évêque. Le ministère ordonné est radicalement de « nature communautaire » et ne peut être rempli que comme « œuvre collective » (30). Le Concile s'est longuement exprimé sur cette nature communionnelle du sacerdoce, en examinant successivement les relations du prêtre avec son évêque, avec les autres prêtres et avec les laïcs. (31)

Le ministère des prêtres est avant tout communion et collaboration responsable et nécessaire au ministère de l'évêque, dans sa sollicitude pour l'Église universelle et pour l'Église particulière, au service de laquelle ils constituent avec l'évêque un unique presbyterium.

Chaque prêtre, qu'il soit diocésain ou religieux, est uni aux autres membres du presbyterium, en fonction du sacrement de l'Ordre, par des liens particuliers de charité apostolique, de ministère et de fraternité. Tous les prêtres, en effet, diocésains ou religieux, participent à l'unique sacerdoce du Christ Tête et Pasteur, « visent le même but: construire le Corps du Christ ; de notre temps surtout, cette tâche réclame des fonctions multiples et des adaptations nouvelles », et le ministère s'enrichit au cours des siècles de charismes toujours nouveaux. (32)

Les prêtres, enfin, parce que leur figure et leur engagement dans l'Église ne remplacent pas, mais bien plutôt promeuvent le sacerdoce baptismal de tout le peuple de Dieu, le conduisant à sa pleine réalisation ecclésiale, se trouvent en relation positive et constructive avec les laïcs. Ils sont au service de leur foi, de leur espérance et de leur charité. Ils en reconnaissent et soutiennent, comme frères et amis, la dignité de fils de Dieu et ils les aident à exercer pleinement leur rôle spécifique dans le cadre de la mission de l'Église. (33)

Le sacerdoce ministériel conféré par le sacrement de l'ordre et le sacerdoce commun ou « royal » des fidèles, qui ont entre eux une différence essentielle et non seulement de degrés (34), sont ordonnés l'un à l'autre; ils dérivent l'un et l'autre - sous des formes différentes - de l'unique sacerdoce du Christ. Le sacerdoce ministériel, en effet, ne signifie pas en soi un degré plus élevé de sainteté par rapport au sacerdoce commun des fidèles; mais, par le sacerdoce ministériel, les prêtres ont reçu du Christ, par l'Esprit, un don spécifique, afin de pouvoir aider le peuple de Dieu à exercer fidèlement et pleinement le sacerdoce commun qui lui est conféré. (35)

18. Comme le Concile le souligne, « le don spirituel que les prêtres ont reçu à l'ordination les prépare non pas à une mission limitée et restreinte, mais à une mission de salut d'ampleur universelle "jusqu'aux extrémités de la terre" ; n'importe quel ministère sacerdotal participe, en effet, aux dimensions universelles de la mission confiée par le Christ aux Apôtres ». (36) En vertu de la nature même de leur ministère, ils doivent donc être pénétrés et animés d'un profond esprit missionnaire et « de cet esprit vraiment catholique qui les habituera à dépasser les limites de leur propre diocèse, de leur nation et de leur rite, pour subvenir aux besoins de l'Église entière, prêts au fond du cœur à prêcher l'Évangile jusqu'aux extrémités de la terre ». (37)

En outre, en particulier parce que le prêtre est, à l'intérieur de l'Église, homme de la communion, il doit être, à l'égard de tous les hommes, homme de la mission et du dialogue. Profondément enraciné dans la vérité et dans la charité du Christ, et animé du désir et de la nécessité intérieure d'annoncer à tous le salut, il est appelé à nouer avec tous les hommes des rapports de fraternité et de service, dans une recherche commune de la vérité, en travaillant à promouvoir la justice et la paix. Il doit nouer ces rapports fraternels en premier lieu avec les frères des autres Églises et des confessions chrétiennes, mais aussi avec les fidèles des autres religions, avec les hommes de bonne volonté, et, d'une manière spéciale, avec les pauvres et avec les plus faibles, ainsi qu'avec tous ceux qui aspirent, sans le savoir ou sans l'exprimer, à la vérité et au salut apporté par le Christ, selon la parole et l'exemple de Jésus qui a dit : « Ce ne sont pas les gens en bonne santé qui ont besoin du médecin, mais les malades ;... je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs » (*Mc 2, 17*).

Aujourd'hui, en particulier, la tâche pastorale prioritaire de la nouvelle évangélisation incombe à tout le peuple de Dieu, et demande une nouvelle ardeur, de nouvelles méthodes et un nouveau langage pour l'annonce et le témoignage évangéliques. Il exige que les prêtres soient radicalement et totalement plongés dans le mystère du Christ et capables de réaliser un nouveau style de vie pastorale, caractérisé par une profonde communion avec le Pape, les évêques et entre eux, et par une collaboration féconde avec les laïcs, dans le respect et la promotion des divers rôles, des charismes et des ministères au sein de la communauté ecclésiale. (38)

«Aujourd'hui, cette Écriture est accomplie pour vous qui l'entendez » (*Lc 4, 21*). Écoutons encore une fois ces paroles de Jésus à la lumière du sacerdoce ministériel dont nous avons présenté la nature et la mission. L'« aujourd'hui » dont parle Jésus, parce qu'il appartient à la « plénitude des temps » et la définit - temps du salut accompli et définitif -, désigne le temps de l'Église. La consécration et la mission du Christ exprimées par ces paroles : « L'Esprit du Seigneur... m'a consacré par l'onction, pour porter aux pauvres la Bonne Nouvelle » sont la racine vivante d'où germe la consécration et la mission de l'Église, « plénitude » du Christ (cf. *Ep 1, 23*) ; avec la régénération baptismale, tous les chrétiens ont reçu l'effusion de l'Esprit du Seigneur, qui les consacre pour former un temple spirituel et un sacerdoce saint. L'Esprit les envoie proclamer les merveilles accomplies par Celui qui les a appelés des ténèbres à son admirable lumière (cf. *1 P 2, 4-10*). Le prêtre participe à la consécration et à la mission du Christ de manière spécifique et authentique, c'est-à-dire par le sacrement de l'Ordre, qui l'a configuré, dans son être même, à Jésus Christ, Tête et Pasteur ; il participe à la mission d'« annoncer aux pauvres la Bonne Nouvelle » au nom et en la personne du Christ.

Dans leur message final, les Pères synodaux ont condensé en une formule brève, mais riche de sens, la « vérité », ou mieux le « mystère » et le « don » du sacerdoce ministériel, en disant : « Notre identité a sa source ultime dans l'amour du Père. Au Fils qu'il a envoyé, Souverain Prêtre et Bon Pasteur, nous sommes unis sacramentellement par le sacerdoce ministériel dans la puissance de l'Esprit Saint. La vie et le ministère du prêtre sont la continuation de la vie et de

l'action du Christ lui-même. Là réside notre identité, notre vraie dignité, notre source de joie, et notre certitude de vie ». (39)

CHAPITRE III

L'ESPRIT DU SEIGNEUR EST SUR MOI

La vie spirituelle du prêtre

Un appel « spécifique » à la sainteté

19. « L'Esprit du Seigneur est sur moi » (Lc 4,18). L'Esprit ne se tient pas seulement « sur » le Messie, mais il le remplit, le pénètre, le rejoint dans son être et dans son action. L'Esprit, en effet, est le principe de la « consécration » et de la « mission » du Messie : « Parce qu'il m'a consacré par l'onction et m'a envoyé pour annoncer la bonne nouvelle aux pauvres... » (Lc 4,18). Par la force de l'Esprit, Jésus appartient totalement et exclusivement à Dieu, il participe à l'infinie sainteté de Dieu qui l'appelle, le choisit et l'envoie. Ainsi, l'Esprit du Seigneur se révèle source de sainteté et appel à la sanctification.

Ce même « Esprit du Seigneur » est « sur » le peuple de Dieu tout entier, qui est constitué comme peuple « consacré » à Dieu et « envoyé » par Dieu pour annoncer l'Évangile qui sauve. De l'Esprit, les membres du peuple de Dieu sont « enivrés » et « marqués » (cf. 1 Co 12, 13 ; 2 Co 1, 21-22 ; Ep 1, 13 ; 4, 30) et appelés à la sainteté.

En particulier, l'Esprit nous révèle et nous communique la vocation fondamentale que le Père depuis l'éternité adresse à tous : la vocation d'être « saints et immaculés en sa présence dans l'amour », en vertu de la prédestination « à être pour lui des fils adoptifs par Jésus Christ » (Ep 1, 4-5). Non seulement il nous révèle et nous communique cette vocation, mais l'Esprit se fait en nous principe et source de sa réalisation : lui, l'Esprit du Fils (cf. Ga 4, 6), nous conforme au Christ Jésus et nous rend participants de sa vie filiale, c'est-à-dire de sa charité envers le Père et envers ses frères. « Puisque l'Esprit est notre vie, que l'Esprit nous fasse aussi agir » (Ga 5, 25). Par ces paroles, l'Apôtre Paul nous rappelle que l'existence chrétienne est « vie spirituelle », c'est-à-dire vie animée et guidée par l'Esprit vers la sainteté et la perfection de la charité.

L'affirmation du Concile : « L'appel à la plénitude de la vie chrétienne et à la perfection de la charité s'adresse à tous ceux qui croient au Christ, quels que soient leur état ou leur forme de vie » (40) s'applique tout spécialement aux prêtres : ils sont appelés, non seulement en tant que baptisés, mais aussi et spécifiquement en tant que prêtres, à savoir à un titre nouveau et selon des modalités propres, découlant du sacrement de l'Ordre.

20. Au sujet de la « vie spirituelle » des prêtres, et du don de la sainteté et de la responsabilité de devenir « saints », le décret conciliaire sur le ministère et la vie des prêtres nous offre une synthèse riche et stimulante : « Les prêtres sont ministres du Christ Tête pour construire et édifier son Corps tout entier, l'Église, comme coopérateurs de l'Ordre épiscopal : c'est à ce titre que le sacrement de l'Ordre les configure au Christ Prêtre. Certes, par la consécration baptismale, ils ont déjà reçu, comme tous les chrétiens, le signe et le don d'une vocation et d'une grâce qui comporte pour eux la possibilité et l'exigence de tendre, malgré la faiblesse humaine, à la perfection dont parle le Seigneur: "Vous, donc, vous serez parfaits comme votre Père céleste est parfait" (*Mt 5, 48*). Mais cette perfection, les prêtres sont tenus de l'acquérir à un titre particulier : en recevant l'Ordre, ils ont été consacrés à Dieu d'une manière nouvelle pour être les instruments vivants du Christ Prêtre éternel, habilités à poursuivre au long du temps l'action admirable par laquelle, dans sa puissance souveraine, il a restauré la communauté humaine tout entière. Dès lors qu'il tient à sa manière la place du Christ en personne, tout prêtre est, de ce fait, doté d'une grâce particulière ; cette grâce lui permet de tendre, par le service des hommes qui lui sont confiés et du peuple de Dieu tout entier, vers la perfection de Celui qu'il représente ; c'est encore au moyen de cette grâce que sa faiblesse d'homme charnel se trouve guérie par la sainteté de Celui qui est devenu pour nous le Grand Prêtre "saint, innocent, immaculé, séparé des pécheurs" (*He 7, 26*) ». (41)

Le concile affirme avant tout la vocation « commune » à la sainteté. Cette vocation s'enracine dans le baptême, qui définit le prêtre comme un « fidèle » (*Christifidelis*), comme « un frère parmi des frères », inséré et uni au peuple de Dieu, dans la joie de partager les dons du salut (cf. *Ep 4, 4-6*) et dans le devoir commun de marcher « selon l'Esprit », à la suite de l'unique Maître et Seigneur. Souvenons-nous de la célèbre parole de saint Augustin : « Pour vous, je suis évêque ; avec vous, je suis chrétien. Le premier nom est celui d'un office reçu ; le second, de la grâce ; le premier nom est celui d'un danger ; le second, du salut ». (42)

Avec la même clarté, le texte conciliaire parle aussi d'une vocation « spécifique » à la sainteté, plus précisément d'une vocation qui se fonde sur le sacrement de l'Ordre, comme sacrement propre du prêtre, donc en raison d'une nouvelle consécration à Dieu au moyen de l'ordination. À cette vocation spécifique, saint Augustin fait allusion également en faisant suivre l'affirmation « Pour vous, je suis évêque ; avec vous, je suis chrétien », de ces autres paroles : « Si donc être avec vous comme racheté m'apporte plus de joie que d'être placé à votre tête, en suivant le commandement du Seigneur, je tâcherai de vous servir, avec le plus grand dévouement, pour ne pas être ingrat envers celui qui m'a racheté au prix de m'avoir fait votre serviteur ». (43)

Le texte du Concile continue en signalant quelques éléments nécessaires pour définir le contenu spécifique de la vie spirituelle des prêtres. Ces éléments sont liés à la « consécration » propre aux prêtres qui les configure à Jésus Christ Tête et Pasteur de l'Église. Ils sont liés à la « mission » ou au ministère particulier des prêtres eux-mêmes, qui les habilite et les engage à être des « instruments vivants du Christ Prêtre éternel » et à agir « au nom et en la personne du Christ lui-même » ; ils sont aussi liés à toute leur « vie », devant manifester et témoigner d'une façon

originale le « radicalisme évangélique ». (44)

La configuration à Jésus Christ Tête et Pasteur et la charité pastorale

21. Par la consécration sacramentelle, le prêtre est configuré à Jésus Christ en tant que Tête et Pasteur de l'Église et reçoit le don d'un « pouvoir spirituel » qui est participation à l'autorité avec laquelle Jésus Christ, par son Esprit, guide l'Église. (45)

Grâce à cette consécration, opérée par l'effusion de l'Esprit dans le sacrement de l'Ordre, la vie spirituelle du prêtre est empreinte, modelée, et marquée par les comportements qui sont propres au Christ Tête et Pasteur de l'Église et qui se résument dans sa charité pastorale.

Jésus Christ est Tête de l'Église, son Corps. Il est « Tête » dans le sens nouveau et original d'être « serviteur », selon ses paroles mêmes : « Aussi bien, le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour une multitude » (Mc 10, 45). Le service de Jésus atteint sa plénitude par la mort sur la croix, c'est-à-dire par le don total de soi dans l'humilité et l'amour : « Il s'anéantit lui-même, prenant condition d'esclave et devenant semblable aux hommes. S'étant comporté comme un homme, il s'humilia plus encore, obéissant jusqu'à la mort, et à la mort sur la croix... » (Ph 2, 7-8). L'autorité de Jésus Christ Tête coïncide donc avec son service, avec le don total de lui-même, humble et plein d'amour, à l'Église. Et cela, en parfaite obéissance au Père: il est l'unique vrai Serviteur souffrant du Seigneur, en même temps Prêtre et Victime.

La vie spirituelle de tout prêtre doit être animée et vivifiée par ce type précis d'autorité ou de service envers l'Église, précisément comme exigence de sa configuration à Jésus Christ Tête et serviteur de l'Église (46). C'est ainsi que saint Augustin s'adressait à un évêque le jour de son ordination : "Celui qui est à la tête du peuple doit avant tout se rendre compte qu'il est le serviteur de beaucoup. Et qu'il ne dédaigne pas de l'être, je le répète, qu'il ne dédaigne pas d'être serviteur de beaucoup parce que le Seigneur des seigneurs n'a pas dédaigné de se faire notre serviteur ». (47)

La vie spirituelle des ministres du Nouveau Testament devra donc être empreinte de cette attitude primordiale de service à l'égard du peuple de Dieu (cf. Mt 20, 24-28 ; Mc 10, 43-44), et exempte de toute présomption et de tout désir « de faire le seigneur » sur le troupeau qui leur est confié (cf. 1 P 5, 2-3). Un service accompli librement et de bon cœur, pour Dieu: de cette façon, les ministres - les « anciens » de la communauté, c'est-à-dire les prêtres - pourront être « forme » du troupeau qui, à son tour, est appelé à assumer au regard du monde entier cette même attitude sacerdotale de service pour le plein épanouissement de l'homme et sa libération intégrale.

22. L'image de Jésus Christ Pasteur de l'Église, son troupeau, reprend et présente, avec des nuances nouvelles et plus suggestives, les mêmes sens que celle de Jésus Christ Tête et

Serviteur. Réalisant l'annonce prophétique du Messie Sauveur, chantée joyeusement par le psalmiste en prière et par le Prophète Ezéchiel (cf. *Ps 23/22* ; *Ez 34, 11-16*), Jésus se présente lui-même comme « le Bon Pasteur » (*Jn 10, 11.14*) non seulement d'Israël mais de tous les hommes (cf. *Jn 10, 16*). Et sa vie est une manifestation ininterrompue, et même une réalisation quotidienne de sa « charité pastorale » : il éprouve de la compassion pour les foules parce qu'elles sont fatiguées et épuisées, comme des brebis sans pasteur (cf. *Mt 9, 35-36*) ; il cherche celles qui sont perdues et dispersées (cf. *Mt 18, 12-14*), et il éclate de joie quand il les a retrouvées ; il les rassemble et les défend ; il les connaît et les appelle une à une (cf. *Jn 10, 3*) ; il les conduit sur des prés d'herbe fraîche et vers des eaux tranquilles (cf. *Ps 23/22*) ; pour elles, il prépare la table, les nourrissant de sa propre vie. Le Bon Pasteur offre sa vie, dans sa mort et sa résurrection, comme le chante la liturgie romaine de l'Église : « Il est ressuscité, Jésus, le vrai Pasteur, lui qui a donné sa vie pour son troupeau, lui qui a choisi de mourir pour nous sauver, Alleluia » .(48)

Pierre appelle Jésus le « Chef des pasteurs » (1 *P 5, 4*) parce que son œuvre et sa mission se poursuivent dans l'Église, par les Apôtres (cf. *Jn 21, 15-17*) et leurs successeurs (cf. 1 *P 5, 1-4*), par les prêtres. En vertu de leur consécration, les prêtres sont configurés à Jésus le Bon Pasteur et sont appelés à imiter et à revivre sa propre charité pastorale.

Le don que le Christ fait de lui-même à son Église, fruit de son amour, prend le sens original du don propre de l'époux envers son épouse, comme le suggèrent plus d'une fois les textes sacrés. Jésus est l'époux véritable, qui offre le vin du salut à l'Église (cf. *Jn 2, 11*). Lui, qui est « la Tête de l'Église, lui le Sauveur du Corps » (*Ep 5, 23*), « a aimé l'Église et s'est livré pour elle, afin de la sanctifier en la purifiant par le bain d'eau qu'une parole accompagne ; car il voulait se la présenter à lui-même toute resplendissante, sans tache ni ride ni rien de tel, mais sainte et immaculée" (*Ep 5,25-27*). L'Église est certes le corps dans lequel le Christ Tête est présent et opérant, mais elle est aussi l'Épouse, qui sort comme une nouvelle Ève du côté ouvert du Rédempteur sur la Croix : c'est pourquoi le Christ se tient « devant » l'Église, « la nourrit et en prend soin » (cf. *Ep 5,29*) par le don de sa vie pour elle. Le prêtre est appelé à être l'image vivante de Jésus Christ, Époux de l'Église (49) : assurément, il reste toujours dans la communauté dont il fait partie, comme croyant, uni à tous ses frères et ses sœurs rassemblés par l'Esprit ; mais, en vertu de sa configuration au Christ Tête et Pasteur, il se trouve en cette situation sponsale, qui le place en face de la communauté. « En tant qu'il représente le Christ Tête, Pasteur et Époux de l'Église, le prêtre a sa place non seulement dans l'Église, mais aussi en face de l'Église » (50). C'est pourquoi il est appelé, dans sa vie spirituelle, à revivre l'amour du Christ époux envers l'Église épouse. Sa vie doit donc être illuminée et orientée par ce caractère sponsal qui lui demande d'être témoin de l'amour sponsal du Christ ; ainsi sera-t-il capable d'aimer les gens avec un cœur nouveau, grand et pur, avec un authentique détachement de lui-même, dans un don de soi total, continu et fidèle. Et il en éprouvera comme une « jalousie » divine (cf. 2 *Co 11, 2*), avec une tendresse qui se pare même des nuances de l'affection maternelle, capable de supporter les « douleurs de l'enfantement » jusqu'à ce que « le Christ soit formé » dans les fidèles (cf. *Ga 4, 19*).

23. Le principe intérieur, la vertu qui anime et guide la vie spirituelle du prêtre, en tant que configuré au Christ Tête et Pasteur, est la charité pastorale, participation à la charité pastorale du Christ Jésus : don gratuit de l'Esprit Saint, et, en même temps, engagement et appel à une réponse libre et responsable de la part du prêtre.

Le contenu essentiel de la charité pastorale est le don de soi, le don total de soi-même à l'Église, à l'image du don du Christ et en partage avec lui. « La charité pastorale est la vertu par laquelle nous imitons le Christ dans son don de soi et dans son service. Ce n'est pas seulement ce que nous faisons, mais c'est le don de nous-mêmes qui manifeste l'amour du Christ pour son troupeau. La charité pastorale détermine notre façon de penser et d'agir, notre mode de relation avec les gens. Cela devient particulièrement exigeant pour nous... » (51).

Le don de soi, racine et sommet de la charité pastorale, a comme destinataire l'Église. Ainsi en a-t-il été du Christ « qui a aimé l'Église et s'est livré pour elle » (Ep 5, 25). Ainsi doit-il en être du prêtre. Avec la charité pastorale qui imprègne l'exercice du ministère sacerdotal, comme un « office d'amour » (52), « le prêtre, qui accueille la vocation au ministère, est en mesure d'en faire un choix d'amour, par lequel l'Église et les âmes deviennent son intérêt principal. Vivant concrètement cette spiritualité, il devient capable d'aimer l'Église universelle et la partie qui lui en est confiée, avec tout l'élan d'un époux pour son épouse » (53). Le don de soi n'a pas de limites, marqué qu'il est par le même élan apostolique et missionnaire que le Christ, le Bon Pasteur, qui a dit : « J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cet enclos ; celles-là aussi il faut que je les mène ; elles écouteront ma voix ; et il y aura un seul troupeau et un seul pasteur » (Jn 10, 16).

À l'intérieur de la communauté ecclésiale, la charité pastorale du prêtre demande et exige, d'une façon particulière et spécifique, qu'il soit en rapport personnel avec le presbyterium, en dépendance de l'évêque et avec lui, comme l'écrit explicitement le Concile : « La charité pastorale exige des prêtres, s'ils ne veulent pas courir pour rien, un travail vécu en communion permanente avec les évêques et leurs autres frères dans le sacerdoce » (54).

Le don de soi à l'Église la concerne en tant qu'elle est le corps et l'épouse de Jésus Christ. C'est pourquoi la charité du prêtre se relie d'abord à celle de Jésus Christ. C'est seulement si elle aime et sert le Christ Tête et Époux que la charité devient source, critère, mesure, impulsion de l'amour et du service du prêtre envers l'Église, corps et épouse du Christ. C'est bien ce dont l'Apôtre Paul a une conscience limpide et forte, lui qui écrit aux chrétiens de l'Église de Corinthe : « Nous ne sommes, nous, que vos serviteurs, à cause de Jésus » (2 Co 4, 5). C'est surtout l'enseignement explicite de Jésus qui ne confie à Pierre le ministère de paître son troupeau qu'après un triple témoignage d'amour, et même d'un amour de prédilection : « Il lui dit pour la troisième fois "Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ?" Pierre... lui dit : "Seigneur tu sais tout ; tu sais bien que je t'aime". Jésus lui dit : "Pais mes brebis" » (Jn 21, 17).

La charité pastorale, qui a sa source spécifique dans le sacrement de l'Ordre, trouve son

expression plénière et son aliment principal dans l'Eucharistie : « Cette charité pastorale - lisons-nous dans le Concile - découle surtout du sacrifice eucharistique ; celui-ci est donc le centre et la racine de toute la vie du prêtre, dont l'esprit sacerdotal s'efforce d'intérioriser tout ce qui se fait sur l'autel du sacrifice » (55). C'est en effet dans l'Eucharistie qu'est représenté - plus précisément rendu à nouveau présent - le sacrifice de la Croix, le don total du Christ à son Église, le don de son corps livré et de son sang répandu, comme témoignage suprême de sa qualité de Tête et Pasteur, Serviteur et Époux de l'Église. C'est précisément pourquoi la charité pastorale du prêtre non seulement naît de l'Eucharistie, mais trouve dans la célébration de celle-ci sa plus haute réalisation. De même, c'est de l'Eucharistie que le prêtre reçoit la grâce et la responsabilité de donner un sens « sacrificiel » à toute son existence.

Cette même charité pastorale constitue le principe intérieur et dynamique capable d'unifier les diverses et multiples activités du prêtre. Grâce à elle, peut se réaliser l'exigence essentielle et permanente d'unité entre la vie intérieure et de nombreux actes et responsabilités du ministère. Or cette exigence est plus que jamais impérieuse dans un contexte socio-culturel et ecclésial fortement marqué par la complexité, la fragmentation et la dispersion. C'est seulement, en rapportant chaque instant et chaque geste au choix fondamental, celui de « donner sa vie pour le troupeau », que l'on peut assurer cette unité vitale, indispensable pour l'harmonie et l'équilibre de la vie spirituelle du prêtre : « Ce qui doit permettre aux prêtres de la construire, c'est de suivre, dans l'exercice du ministère, l'exemple du Christ Seigneur, dont la nourriture était de faire la volonté de celui qui l'a envoyé et d'accomplir son œuvre... Menant ainsi la vie même du Bon Pasteur, ils trouveront dans l'exercice de la charité pastorale, le lien de la perfection sacerdotale qui ramènera à l'unité leur vie et leur action » (56).

La vie spirituelle dans l'exercice du ministère

24. L'Esprit du Seigneur a consacré le Christ et l'a envoyé annoncer l'Évangile (cf. Lc 4, 18). La mission n'est pas un élément extérieur et parallèle à la consécration, mais elle en constitue le but intrinsèque et vital : la consécration est pour la mission. De cette façon, non seulement la consécration, mais aussi la mission se trouvent sous le signe et la force sanctificatrice de l'Esprit.

Il en a été ainsi de Jésus. Il en a été ainsi des Apôtres et de leurs successeurs. Il en est ainsi de l'Église entière et, en elle, des prêtres : tous reçoivent l'Esprit comme appel et comme don de sanctification dans et par l'accomplissement de leur mission (57).

Il existe donc, entre la vie spirituelle du prêtre et l'exercice de son ministère, un rapport intime (58) que le Concile exprime ainsi : « C'est en exerçant le ministère d'Esprit et de justice (cf. 2 Co 3, 8-9), que [les prêtres] s'enracinent dans la vie spirituelle, pourvu qu'ils soient accueillants à l'Esprit du Christ qui leur donne la vie et les conduit. Ce qui ordonne leur vie à la perfection, ce sont leurs actes liturgiques de chaque jour, c'est leur ministère tout entier exercé en communion avec l'évêque et les prêtres. Par ailleurs la sainteté des prêtres est d'un apport essentiel pour rendre

fructueux le ministère qu'ils accomplissent » (59).

«Vivez ce que vous accomplirez et conformez-vous au mystère de la Croix du Seigneur ! » Telle est l'invitation, la monition que l'Église adresse aux prêtres dans le rite de l'ordination quand les offrandes du peuple saint pour le sacrifice eucharistique leur sont remises. Le « mystère », dont le prêtre est le « dispensateur » (cf. 1 Co 4, 1), c'est, en définitive, Jésus Christ lui-même qui dans l'Esprit, est source de sainteté et appel à la sanctification. Le « mystère » doit être au cœur de la vie quotidienne du prêtre. Il exige donc grande vigilance et vive conscience. C'est encore le rite d'ordination qui fait précéder les paroles citées plus haut de la recommandation : « Prenez bien conscience de ce que vous ferez ». Déjà, Paul avertissait l'évêque Timothée : « Ne néglige pas le don spirituel qui est en toi (1 Tm 4, 13 ; cf. 2 Tm 1, 6).

Le rapport entre vie spirituelle et exercice du ministère sacerdotal peut aussi trouver son explication à partir de la charité pastorale donnée par le sacrement de l'Ordre. Le ministère du prêtre, précisément parce qu'il est une participation au ministère salvifique de Jésus Christ Tête et Pasteur, ne peut manquer de rendre présente sa charité pastorale qui est à la fois source et esprit de son service et du don de lui-même. Dans sa réalité objective, le ministère sacerdotal est *amoris officium*, selon l'expression déjà citée de saint Augustin ; cette réalité objective se présente justement comme un fondement et comme l'appel d'un ethos correspondant, qui ne peut être que celui de l'amour, ainsi que le dit saint Augustin : « *Sit amoris officium pascere dominicum gregem* » (60). Cet ethos, et donc la vie spirituelle du prêtre, n'est autre que l'accueil de la « vérité » du ministère sacerdotal, comme *amoris officium*, dans la conscience et dans la liberté, et donc dans l'esprit et le cœur, dans les décisions et dans les actions.

25. Il est essentiel, pour une vie spirituelle qui se développe dans l'exercice du ministère, que le prêtre renouvelle sans cesse et approfondisse toujours plus sa conscience d'être ministre de Jésus Christ en vertu de sa consécration sacramentelle et de la configuration au Christ Tête et Pasteur de l'Église. Cette conscience ne correspond pas seulement à la vraie nature de la mission que le prêtre accomplit en faveur de l'Église et de l'humanité, mais elle détermine aussi la vie spirituelle du prêtre qui accomplit cette mission. En effet, le prêtre est choisi par le Christ, non pas comme un « objet » mais comme une « personne » ; il n'est pas un instrument inerte et passif, mais un « instrument vivant », comme dit le Concile, là où il parle de l'obligation de tendre à la perfection (61). Et c'est encore le Concile qui présente les prêtres comme « associés et collaborateurs » d'un Dieu « saint et sanctificateur » (62).

En ce sens, la personne du prêtre, consciente, libre et responsable, est profondément engagée dans l'exercice du ministère. Le lien avec Jésus Christ, assuré par la consécration et la configuration qui découlent du sacrement de l'Ordre, fonde et exige de la part du prêtre un autre lien, qui est celui de « l'intention », celui de la volonté consciente et libre de faire, par l'acte ministériel, ce que l'Église entend faire. Ce lien tend par sa nature à devenir le plus ample et le plus profond possible, engageant l'esprit, les sentiments, la vie, en un mot une série de

dispositions morales et spirituelles correspondant aux actes ministériels que le prêtre accomplit.

Il n'y a pas de doute que le ministère sacerdotal, en particulier la célébration des sacrements, reçoit son efficacité salutaire de l'action même de Jésus Christ, présente dans les sacrements. Mais, par un dessein divin qui veut exalter l'absolue gratuité du salut, en faisant de l'homme à la fois un « sauvé » et un « sauveur » - toujours et seulement avec Jésus Christ -, l'efficacité de l'exercice du ministère est aussi fonction de la participation humaine et de l'accueil plus ou moins grands (63). En particulier, la sainteté plus ou moins réelle du ministre a une véritable influence sur sa façon d'annoncer la parole, de célébrer les sacrements et de conduire la communauté dans la charité. Et c'est bien ce qu'affirme avec clarté le Concile : « La sainteté elle-même des prêtres est d'un apport essentiel pour rendre fructueux le ministère qu'ils accomplissent ; la grâce de Dieu, certes, peut accomplir l'œuvre du salut même par des ministres indignes, mais, à l'ordinaire, Dieu préfère manifester ses hauts faits par des hommes accueillants à l'impulsion et à la conduite du Saint-Esprit, par des hommes que leur intime union avec le Christ et la sainteté de leur vie rend capables de dire avec l'Apôtre : "Si je vis, ce n'est plus moi, mais le Christ qui vit en moi" (Ga 2, 20) » (64).

La conscience d'être ministre de Jésus Christ Tête et Pasteur porte aussi en elle la joie d'avoir reçu de Jésus Christ une grâce particulière : la grâce d'avoir été choisi par le Seigneur comme « instrument vivant » de l'œuvre du salut. Ce choix témoigne de l'amour de Jésus Christ pour le prêtre. Cet amour qui, plus grand que tout autre amour, exige qu'on y réponde. Après sa résurrection, Jésus pose à Pierre la question fondamentale sur l'amour : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci ? ». C'est après la réponse de Pierre que la mission est conférée : « Pais mes agneaux » (Jn 21, 15). Pour pouvoir lui confier son troupeau, Jésus demande auparavant à Pierre s'il l'aime. Mais en réalité, c'est l'amour libre et prévenant de Jésus lui-même qui le pousse à adresser cette demande à l'Apôtre et à lui confier « ses » brebis. Ainsi, tout acte ministériel, en même temps qu'il conduit à aimer et à servir l'Église, pousse à mûrir toujours davantage dans l'amour et dans le service du Christ Tête, Pasteur et Époux de l'Église ; cet amour se présente toujours comme une réponse à l'amour prévenant, libre et gratuit de Dieu dans le Christ. À son tour, la croissance de l'amour envers Jésus Christ détermine la croissance de l'amour envers l'Église : « Nous sommes vos pasteurs (*pascimus vobis*) ; avec vous, nous sommes nourris (*pascimur vobiscum*). Que le Seigneur nous donne la force de vous aimer au point de pouvoir mourir pour vous, ou effectivement ou par le cœur (*aut effectu aut affectu*) » (65).

26. Grâce au précieux enseignement du Concile Vatican II (66), nous pouvons saisir les conditions, les exigences, les modalités et les fruits du rapport intime qui existe entre la vie spirituelle du prêtre et l'exercice de son triple ministère : de la Parole, des Sacrements et du service de la Charité.

Le prêtre est avant tout ministre de la Parole de Dieu. Il est consacré et envoyé pour annoncer à tous l'Évangile du Royaume, appelant tout homme à l'obéissance de la foi et conduisant les

croyants à une connaissance et à une communion toujours plus profondes du mystère de Dieu, à nous révélé et communiqué par le Christ. C'est pourquoi le prêtre lui-même doit tout d'abord acquérir une grande familiarité personnelle avec la Parole de Dieu. Il ne lui suffit pas d'en connaître l'aspect linguistique ou exégétique, ce qui est cependant nécessaire. Il lui faut accueillir la Parole avec un cœur docile et priant, pour qu'elle pénètre à fond dans ses pensées et ses sentiments et engendre en lui un esprit nouveau, « la pensée du Seigneur » (1 Co 2,16). Ainsi, ses paroles et plus encore ses choix et ses attitudes seront toujours plus transparents à l'Évangile, l'annonceront et en rendront témoignage. C'est seulement en « demeurant » dans la Parole que le prêtre deviendra parfait disciple du Seigneur, connaîtra la vérité et sera vraiment libre, dépassant tout conditionnement contraire ou étranger à l'Évangile (cf. Jn 8,31-32). Le prêtre devra être le premier à croire à la Parole dans la pleine conscience que les paroles de son ministère ne sont pas « siennes », mais de Celui qui l'a envoyé. De cette Parole, il n'est pas maître: il en est le serviteur. De cette Parole, il n'est pas l'unique possesseur: il en est le débiteur à l'égard du peuple de Dieu. C'est justement parce qu'il évangélise, et pour qu'il puisse évangéliser, que le prêtre, comme l'Église, doit prendre de plus en plus conscience du besoin permanent qu'il a d'être évangélisé (67). Il annonce la Parole, en sa qualité de « ministre », il participe à l'autorité prophétique du Christ et de l'Église. À cette fin, pour avoir en lui-même et pour donner aux fidèles la garantie de transmettre l'Évangile dans son intégrité, le prêtre est appelé à cultiver en lui une sensibilité, une disponibilité et un attachement particuliers à l'égard de la Tradition vivante de l'Église et de son Magistère. Tout cela n'est pas étranger à la Parole, mais contribue à son interprétation correcte et en protège le sens authentique. (68)

C'est surtout dans la célébration des sacrements, ainsi que dans la célébration de la liturgie des heures, que le prêtre est appelé à vivre et à manifester l'unité profonde entre l'exercice de son ministère et sa vie spirituelle. Par le don de la grâce fait à l'Église, l'Eucharistie est principe de sainteté et appel à la sanctification. Pour le prêtre, elle occupe une place vraiment centrale, dans son ministère comme dans sa vie spirituelle. « Car la sainte Eucharistie contient tout le trésor spirituel de l'Église, c'est-à-dire le Christ lui-même, lui notre Pâque, lui le pain vivant, dont la chair vivifiée par l'Esprit Saint, et vivifiante, donne la vie aux hommes, les invitant et les conduisant à offrir en union avec lui, leur propre vie, leur travail, toute la création ». (69)

Des divers sacrements, et en particulier de la grâce spécifique et propre à chacun d'eux, la vie spirituelle du prêtre reçoit des connotations particulières: en effet, elle est structurée et modelée par les multiples caractéristiques et exigences des sacrements célébrés et vécus.

Je voudrais faire une mention spéciale du sacrement de la Pénitence dont les prêtres sont les ministres, mais dont ils doivent également être les bénéficiaires, devenant témoins de la compassion de Dieu pour les pécheurs. Je propose à nouveau ce que j'ai écrit dans l'exhortation *Reconciliatio et poenitentia*: « La vie spirituelle et pastorale du prêtre, comme celle de ses frères laïcs et religieux, dépend, pour sa qualité et sa ferveur, de la pratique personnelle, assidue et consciencieuse, du sacrement de Pénitence. La célébration de l'Eucharistie et le ministère des

autres sacrements, le zèle pastoral, les relations avec les fidèles, la communion avec ses frères prêtres, la collaboration avec l'évêque, la vie de prière, en un mot toute la vie du prêtre subit un déclin inévitable si lui-même, par négligence ou pour tout autre motif, ne recourt pas de façon régulière et avec une foi et une piété authentiques au sacrement de Pénitence. Chez un prêtre qui ne se confesserait plus ou se confesserait mal, son être sacerdotal et son action sacerdotale s'en ressentiraient vite, et la communauté elle-même dont il est pasteur ne manquerait pas de s'en rendre compte ». (70)

Enfin, les prêtres sont appelés à exercer l'autorité et le service de Jésus Christ Tête et Pasteur de l'Église en animant et en conduisant la communauté ecclésiale, c'est-à-dire en rassemblant « la famille de Dieu, fraternité qui n'a qu'une âme, et, par le Christ dans l'Esprit, ils la conduisent à Dieu le Père » (71). Ce « *munus regendi* » est une tâche très délicate et complexe qui inclut, outre l'attention à chacune des personnes et aux vocations diverses, la capacité de coordonner tous les dons et charismes que l'Esprit suscite dans la communauté, en les vérifiant et en les valorisant pour l'édification de l'Église, toujours en union avec les évêques. Il s'agit d'un ministère qui demande au prêtre d'avoir une vie spirituelle intense, riche des qualités et des vertus propres à la personne qui « préside » et qui « guide » une communauté, à l'« ancien », dans le sens le plus fort et le plus noble du terme, comme sont la fidélité, la cohérence, la sagesse, la faculté d'accueil de tous, l'affabilité, la fermeté sur les choses essentielles, le détachement des points de vue trop subjectifs, le désintéressement personnel, la patience, le goût de l'engagement quotidien, la confiance dans le travail caché de la grâce qui se manifeste chez les gens simples et chez les pauvres (cf. *Tt* 1, 7-8).

L'existence sacerdotale et le radicalisme évangélique

27. « L'Esprit du Seigneur est sur moi » (*Lc* 4, 18). L'Esprit Saint donné par le sacrement de l'Ordre est source de sainteté et appel à la sanctification. Car, d'abord, il configure le prêtre au Christ Tête et Pasteur de l'Église, et il lui confie la mission prophétique, sacerdotale et royale à accomplir au nom et en la personne du Christ. Ensuite, il anime le prêtre et vivifie son existence quotidienne, l'enrichissant de dons et d'exigences, de vertus et d'élans, qui se concrétisent dans la charité pastorale. Cette charité est une synthèse des valeurs et des vertus évangéliques et elle est la force qui soutient leur développement jusqu'à la perfection chrétienne. (72)

Pour tous les chrétiens sans exception, le radicalisme évangélique est une exigence fondamentale et irremplaçable, qui découle de l'appel du Christ à le suivre et à l'imiter, en vertu de l'étroite communion de vie avec lui, opérée par le Saint Esprit (cf. *Mt* 8, 18-20 ; 10, 37-39 ; *Mc* 8, 34-38 ; 10, 17-21 ; *Lc* 9, 57-62). Cette même exigence s'impose également aux prêtres, non seulement parce qu'ils sont « dans » l'Église, mais aussi parce qu'ils sont « devant » l'Église, en tant qu'ils sont configurés au Christ Tête et Pasteur, consacrés et engagés dans le ministère ordonné, animés par la charité pastorale. Or, dans le radicalisme évangélique et pour le manifester, il y a toute une floraison de nombreuses vertus et exigences morales qui sont

décisives pour la vie pastorale et spirituelle du prêtre. Citons par exemple la foi, l'humilité en face du mystère de Dieu, la miséricorde, la prudence. Les différents « conseils évangéliques » que Jésus propose dans le Discours sur la Montagne sont l'expression privilégiée du radicalisme évangélique (cf. *Mt* 5-7). Parmi ces conseils, intimement coordonnés entre eux, se trouvent l'obéissance, la chasteté et la pauvreté (73). Le prêtre est appelé à les vivre selon les modalités et, plus encore, selon les finalités et le sens original qui découlent de l'identité du prêtre et l'expriment.

28. « Parmi les qualités les plus indispensables pour le ministère des prêtres, il faut mentionner la disponibilité intérieure qui leur fait rechercher non pas leur propre volonté, mais la volonté de celui qui les a envoyés (cf. *Jn* 4, 34 ; 5, 30 ; 6, 38) » (74). C'est l'obéissance qui, dans le cas de la vie spirituelle du prêtre, présente certaines caractéristiques particulières.

Celle-ci est avant tout une obéissance « apostolique », en ce sens qu'elle reconnaît, aime et sert l'Église dans sa structure hiérarchique. En effet, il n'y a pas de ministère sacerdotal en dehors de la communion avec le Souverain Pontife et le collège épiscopal, en particulier avec l'évêque du diocèse, à qui « le respect filial et l'obéissance » promis à l'ordination doivent être rendus. Cette « soumission » à ceux qui sont revêtus de l'autorité ecclésiale n'a rien d'humiliant, mais elle résulte de la liberté responsable du prêtre qui accueille les exigences de la vie ecclésiale structurée et organisée. Il accueille aussi la grâce du discernement et du sens de la responsabilité dans les décisions ecclésiales. Cette grâce, Jésus en a doté les Apôtres et leurs successeurs pour que le mystère de l'Église soit gardé fidèlement et pour que la cohésion de la communauté chrétienne soit maintenu sur le chemin unique qui la conduit au salut.

L'obéissance chrétienne authentique, correctement motivée et vécue sans servilité, aide le prêtre à exercer, avec une transparence évangélique, l'autorité qu'il a pour mission d'exercer auprès du peuple de Dieu : sans autoritarisme et sans procédés démagogiques. Seul celui qui sait obéir dans le Christ sait comment demander l'obéissance à autrui dans l'esprit de l'Évangile.

L'obéissance du prêtre présente en outre une exigence « communautaire » : ce n'est pas l'obéissance d'un individu isolé en rapport avec l'autorité, mais au contraire cette obéissance est profondément intégrée dans l'unité du presbyterium qui, comme tel, est appelé à vivre en collaboration cordiale avec l'évêque et, par lui, avec le successeur de Pierre (75).

Cet aspect de l'obéissance sacerdotale demande une ascèse considérable : d'une part, le prêtre s'habitue à ne pas trop s'attacher à ses propres préférences ou à ses propres points de vue ; d'autre part, il laisse aux confrères l'espace suffisant pour qu'ils mettent en valeur leurs talents et leurs capacités, à l'exclusion de toute jalousie, envie et rivalité. L'obéissance sacerdotale est une obéissance solidaire, qui repose sur l'appartenance du prêtre à l'unique presbyterium et qui, toujours à l'intérieur de celui-ci, et avec lui, exprime des orientations et des choix coresponsables.

Enfin, l'obéissance sacerdotale a un caractère particulier, le caractère « pastoral ». Cela veut dire que le prêtre vit dans un climat de constante disponibilité pour se laisser saisir, ou pour se laisser « manger » a-t-on pu dire, par les nécessités et les exigences du troupeau qui doivent être raisonnables ; elles devront parfois faire l'objet d'un discernement et être soumises à vérification, mais il est indéniable que la vie du prêtre est totalement remplie par la faim d'Évangile, de foi, d'espérance et d'amour de Dieu et de son mystère, laquelle, plus ou moins consciemment, est présente dans le peuple de Dieu qui lui est confié.

29. Parmi les conseils évangéliques - écrit le Concile -, « il y a en première place ce don précieux de grâce fait par le Père à certains (cf. *Mt* 19, 11 ; *1 Co* 7, 7) de se consacrer plus facilement et avec un cœur sans partage à Dieu seul (cf. *1 Co* 7, 32-34) dans la virginité ou le célibat. Cette continence parfaite à cause du Règne de Dieu a toujours été l'objet, de la part de l'Église, d'un honneur spécial, comme signe et stimulant de la charité, et comme une source particulière de fécondité spirituelle dans le monde » (76). Dans la virginité et le célibat, la chasteté maintient sa signification fondamentale, c'est-à-dire celle d'une sexualité humaine vécue comme authentique manifestation et précieux service de l'amour de communion et de donation interpersonnelle. Cette signification subsiste pleinement dans la virginité qui, même dans le renoncement au mariage, réalise la « signification sponsale » du corps, moyennant une communion et une donation personnelle à Jésus Christ et à son Église ; cette communion et cette donation préfigurent et anticipent la communion et la donation parfaites et définitives de l'au-delà : « Dans la virginité, l'homme est en attente, même dans son corps, des noces eschatologiques du Christ avec l'Église, et il se donne entièrement à l'Église dans l'espérance que le Christ se donnera à elle dans la pleine vérité de la vie éternelle ». (77)

À cette lumière, on peut facilement comprendre et apprécier les motifs du choix pluriséculaire que l'Église d'Occident a fait et qu'elle a maintenu, malgré toutes les difficultés et les objections soulevées au long des siècles, de ne conférer l'ordination presbytérale qu'à des hommes qui attestent être appelés par Dieu au don de la chasteté dans le célibat absolu et perpétuel.

Les Pères synodaux ont exprimé avec clarté et avec force leur pensée dans une importante proposition qui mérite d'être rapportée intégralement et littéralement : « Restant sauve la discipline des Églises orientales, le Synode, convaincu que la chasteté parfaite dans le célibat sacerdotal est un charisme, rappelle aux prêtres qu'elle constitue un don inestimable de Dieu à l'Église et représente une valeur prophétique pour le monde actuel. Ce Synode affirme, de nouveau et avec force, ce que l'Église latine et certains rites orientaux demandent, à savoir que le sacerdoce soit conféré seulement aux hommes qui ont reçu de Dieu le don de la vocation à la chasteté dans le célibat (sans préjudice pour la tradition de certaines Églises orientales et de cas particuliers de clercs mariés provenant de conversions au catholicisme, pour lesquels il est fait exception dans l'encyclique de Paul VI sur le célibat sacerdotal) [n. 42]. Le Synode ne veut laisser aucun doute dans l'esprit de tous sur la ferme volonté de l'Église de maintenir la loi qui exige le célibat librement choisi et perpétuel pour les candidats à l'ordination sacerdotale, dans le rite latin. Le

Synode demande que le célibat soit présenté et expliqué dans toute sa richesse biblique, théologique et spirituelle comme don précieux fait par Dieu à son Église et comme signe du Royaume qui n'est pas de ce monde, signe aussi de l'amour de Dieu envers ce monde, ainsi que de l'amour sans partage du prêtre envers Dieu et le peuple de Dieu, de sorte que le célibat soit regardé comme un enrichissement positif du sacerdoce ». (78)

Il est particulièrement important que le prêtre comprenne la motivation théologique de la loi ecclésiastique sur le célibat. En tant que loi, elle exprime la volonté de l'Église, même avant que le sujet exprime sa volonté d'y être disponible. Mais la volonté de l'Église trouve sa dernière motivation dans le lien du célibat avec l'Ordination sacrée, qui configure le prêtre à Jésus Christ Tête et Époux de l'Église. L'Église, comme Épouse de Jésus Christ veut être aimée par le prêtre de la manière totale et exclusive avec laquelle Jésus Christ Tête et Époux l'a aimée. Le célibat sacerdotal alors, est don de soi dans et avec le Christ à son Église, et il exprime le service rendu par le prêtre à l'Église dans et avec le Seigneur.

Pour une vie spirituelle authentique, le prêtre doit considérer et vivre le célibat non comme un élément isolé ou purement négatif, mais comme un des aspects d'une orientation positive, spécifique et caractéristique de sa personne. Laissant son père et sa mère, il suit Jésus le Bon Pasteur dans une communion apostolique, au service du peuple de Dieu. Le célibat doit donc être accueilli dans une décision libre et pleine d'amour, à renouveler continuellement, comme un don inestimable de Dieu, comme un « stimulant de la charité pastorale » (79), comme une participation particulière à la paternité de Dieu et à la fécondité de l'Église, comme un témoignage du Royaume eschatologique donné au monde. Pour vivre toutes les exigences morales, pastorales et spirituelles du célibat sacerdotal, la prière humble et confiante est absolument nécessaire, comme nous en prévient le Concile : « Certes, il y a, dans le monde actuel, bien des hommes qui déclarent impossible la continence parfaite : c'est une raison de plus pour que les prêtres demandent avec humilité et persévérance, en union avec l'Église, la grâce de la fidélité, qui n'est jamais refusée à ceux qui la demandent. Qu'ils emploient aussi les moyens naturels et surnaturels qui sont à la disposition de tous » (80). Ce sera encore la prière unie aux sacrements de l'Église et à l'effort ascétique qui donnera l'espérance dans les difficultés, le pardon dans les fautes, la confiance et le courage dans la reprise de la marche en avant.

30. De la pauvreté évangélique, les Pères synodaux ont donné une description plus concise et plus profonde que jamais, la présentant comme « soumission de tous les biens au Bien suprême de Dieu et de son Royaume » (81). En réalité, seul celui qui contemple et vit le mystère de Dieu comme Bien unique et suprême, comme vraie et définitive richesse, peut comprendre et réaliser la pauvreté. Elle n'est certainement pas mépris et refus des biens matériels, mais elle est usage libre de ces biens, et en même temps joyeux renoncement à ceux-ci dans une grande disponibilité intérieure, pour Dieu et pour ses desseins.

La pauvreté du prêtre, en raison de sa configuration sacramentelle au Christ Tête et Pasteur,

revêt des connotations pastorales précises. C'est à elles que les Pères synodaux se sont arrêtés, reprenant et développant l'enseignement conciliaire (82). Ils écrivent entre autres : « Les prêtres, à l'exemple du Christ, qui, de riche qu'il était, s'est fait pauvre par amour pour nous (cf. 2 Co 8, 9), doivent considérer les pauvres et les plus faibles comme leur étant confiés d'une manière spéciale, et doivent être capables de donner un témoignage de pauvreté par une vie simple et austère, étant déjà habitués à renoncer généreusement aux choses superflues (*Optatam totius*, n. 9 ; *C.I.C.*, can. 282) ». (83)

Il est vrai que « l'ouvrier mérite son salaire » (*Lc* 10, 7), et que « le Seigneur a prescrit à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile » (1 Co 9, 14) ; mais il est vrai aussi que ce droit de l'apôtre ne peut être confondu avec une quelconque prétention de subordonner le service de l'Évangile et de l'Église aux avantages et aux intérêts qui peuvent en dériver. Seule la pauvreté assure au prêtre la disponibilité nécessaire pour être envoyé là où son action est plus utile et urgente, même au prix d'un sacrifice personnel. C'est la condition préalable de la docilité de l'apôtre à l'Esprit, qui le rend prêt à « aller » sans bagage et sans lien, suivant seulement la volonté du Maître (cf. *Lc* 9, 57-62 ; *Mc* 10, 17-22).

Personnellement intégré dans la vie de la communauté dont il est responsable, le prêtre doit présenter le témoignage d'une totale « transparence » dans l'administration des biens de la communauté. Il ne les traitera jamais comme s'ils étaient un patrimoine personnel, mais comme ce dont il doit rendre compte à Dieu et à ses frères, surtout aux pauvres. Et la conscience d'appartenir à un presbyterium unique engagera le prêtre à favoriser soit une plus équitable répartition des biens entre confrères, soit un certain usage commun de ces biens (cf. *Ac* 2, 42-45).

La liberté intérieure, nourrie et conservée grâce à la pauvreté évangélique, rend le prêtre capable de se tenir du côté des plus faibles, de se faire solidaire de leurs efforts pour l'instauration d'une société plus juste, d'être plus sensible et plus capable de compréhension et de discernement des phénomènes touchant l'aspect économique et social de la vie, ainsi que de promouvoir le choix préférentiel des pauvres. Sans exclure personne de l'annonce et du don du salut, le prêtre sait être attentif aux petits, aux pécheurs, à tous les marginaux, selon le modèle donné par Jésus dans le déroulement de son ministère prophétique et sacerdotal (cf. *Lc* 4, 18).

On n'oubliera pas la signification prophétique de la pauvreté sacerdotale, spécialement urgente dans les sociétés d'opulence et de consommation : « Le prêtre vraiment pauvre est certainement un signe concret de la séparation, du renoncement et non de la soumission à la tyrannie du monde contemporain qui met toute sa confiance dans l'argent et dans la sécurité matérielle ». (84)

Sur la Croix, Jésus Christ porte à sa perfection sa charité pastorale, dans un dépouillement extrême, extérieur et intérieur ; il est le modèle et la source des vertus d'obéissance, de chasteté et de pauvreté que le prêtre est appelé à vivre comme expression de son amour pastoral pour ses frères. Selon ce que Paul écrit aux chrétiens de Philippiens, le prêtre doit avoir les « mêmes

sentiments » que Jésus, se dépouillant de son propre « moi » pour trouver dans la charité obéissante, chaste et pauvre, la voie royale de l'union avec Dieu et de l'unité avec ses frères (cf. *Ph 2, 5*).

L'appartenance et le dévouement à l'Église particulière

31. Comme toute vie spirituelle authentiquement chrétienne, celle du prêtre possède aussi une dimension ecclésiale essentielle et irremplaçable : elle est participation à la sainteté de l'Église elle-même, Église dont nous professons dans le *Credo* qu'elle est « Communion des Saints ». La sainteté du chrétien découle de celle de l'Église, l'exprime et en même temps l'enrichit. Cette dimension ecclésiale revêt des modalités, des finalités et des significations particulières dans la vie spirituelle du prêtre, à cause du rapport spécifique de celui-ci avec l'Église, toujours à partir de sa configuration au Christ Tête et Pasteur, de son ministère ordonné et de sa charité pastorale.

Dans cette perspective, il faut considérer comme valeur spirituelle du prêtre, son appartenance et son dévouement à l'Église particulière. Ces réalités ne sont pas seulement motivées par des raisons d'organisation et de discipline. Au contraire le rapport avec l'évêque dans l'unité du presbyterium, le partage de sa sollicitude pour l'Église, le dévouement pastoral au service du peuple de Dieu dans les conditions historiques et sociales concrètes de l'Église particulière sont des éléments qu'on ne peut pas négliger quand on veut tracer le portrait du prêtre et de sa vie spirituelle. En ce sens, « l'incardination » ne se réduit pas à un lien juridique, mais elle suppose aussi une série d'attitudes et de choix spirituels pastoraux contribuant à donner sa physionomie propre à la vocation du prêtre.

Il est nécessaire que le prêtre ait conscience que le fait d'être dans une Église particulière constitue, de soi, un élément déterminant pour vivre une spiritualité chrétienne. En ce sens, le prêtre trouve précisément dans son appartenance et dans son dévouement à l'Église particulière une source de sens, de critères de discernement et d'action, qui modèlent sa mission pastorale et sa vie spirituelle.

À la marche vers la perfection peuvent aider aussi des inspirations ou des références à d'autres traditions de vie spirituelle, capables d'enrichir la vie sacerdotale des personnes et d'animer le presbyterium par de précieux dons spirituels. C'est le cas de beaucoup d'associations ecclésiales anciennes et nouvelles qui accueillent aussi des prêtres dans leurs rangs, depuis les sociétés de vie apostolique jusqu'aux instituts séculiers de prêtres, depuis les formes variées de communion et de partage spirituel jusqu'aux mouvements ecclésiaux. Les prêtres appartenant aux ordres religieux et aux congrégations religieuses sont une richesse spirituelle pour tout le presbyterium diocésain auquel ils apportent la contribution de leurs charismes spécifiques et de leurs ministères qualifiés ; par leur présence, ils stimulent l'Église particulière à vivre plus intensément son ouverture universelle. (85)

L'appartenance du prêtre à l'Église particulière et son dévouement à celle-ci jusqu'au don de sa vie, pour l'édification de l'Église « en la personne » du Christ Tête et Pasteur, au service de toute la communauté chrétienne, en cordiale et filiale référence à l'évêque, doivent être renforcés par tout charisme qui inspire directement ou indirectement la vie d'un prêtre. (86)

Pour que les dons abondants de l'Esprit soient accueillis dans la joie et qu'on les fasse fructifier pour la gloire de Dieu et pour le bien de toute l'Église, il faut d'abord que tous connaissent et discernent leurs charismes personnels et ceux d'autrui. Ensuite, l'exercice de ces charismes doit toujours être accompagné d'humilité chrétienne, du courage de l'autocritique, de l'intention, prévalant sur toute autre préoccupation, d'aider à l'édification de toute la communauté, au service de laquelle est placé tout charisme particulier. En outre, à tous est demandé un effort sincère d'estime réciproque, de respect mutuel et de valorisation coordonnée de toutes les diversités positives et légitimes, présentes dans le presbyterium. Tout cela aussi fait partie de la vie spirituelle et de l'ascèse continue du prêtre.

32. L'appartenance et le dévouement à l'Église particulière ne limitent pas à cette dernière toute l'activité et la vie du prêtre. Elles ne peuvent pas y être réduites en raison de la nature même de l'Église particulière (87) et de celle du ministère sacerdotal. Le Concile écrit à ce sujet : « Le don spirituel que les prêtres ont reçu à l'ordination les prépare, non pas à une mission limitée et restreinte, mais à une mission de salut d'ampleur universelle, "jusqu'aux extrémités de la terre" (Ac 1, 8) ; n'importe quel ministère sacerdotal participe, en effet, aux dimensions universelles de la mission confiée par le Christ aux Apôtres ». (88)

Il en résulte que la vie spirituelle des prêtres doit être profondément marquée par l'élan et le dynamisme missionnaires. Il leur revient, dans l'exercice de leur ministère et dans le témoignage de leur vie, de faire de la communauté qui leur est confiée une communauté authentiquement missionnaire. Comme je l'ai écrit dans l'encyclique *Redemptoris missio*, « tous les prêtres doivent avoir un cœur et une mentalité missionnaires, être ouverts aux besoins de l'Église et du monde, attentifs aux plus éloignés, et surtout aux groupes non chrétiens de leur milieu. Dans la prière et en particulier dans le sacrifice eucharistique, ils porteront la sollicitude de toute l'Église pour l'ensemble de l'humanité ». (89)

Si cet esprit missionnaire anime généreusement la vie des prêtres, il sera plus facile de répondre à une situation toujours plus grave aujourd'hui dans l'Église, celle qui provient de l'inégale distribution du clergé. Sur ce point, le Concile a été on ne peut plus clair et fort : « Les prêtres se souviendront donc qu'ils doivent avoir au cœur le souci de toutes les Églises. Ainsi les prêtres des diocèses plus riches en vocation se tiendront prêts à partir volontiers, avec la permission de leur Ordinaire ou à son appel, pour exercer leur ministère dans des pays, des missions ou des activités qui souffrent du manque de prêtres ». (90)

« Renouvelle en eux l'effusion de ton Esprit de sainteté »

33. « L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a consacré par l'onction. Il m'a envoyé porter la bonne nouvelle aux pauvres » (Lc 4, 18). Jésus fait retentir encore aujourd'hui dans notre cœur de prêtres les paroles qu'il a prononcées dans la synagogue de Nazareth. Notre foi, en effet, nous révèle la présence active de l'Esprit du Christ dans notre être, notre agir et notre vie, de la même façon que le sacrement de l'Ordre les a formés, habilités et modelés.

Oui, l'Esprit du Seigneur est le grand protagoniste de notre vie spirituelle. Il crée le « cœur nouveau », l'anime, le guide avec la « loi nouvelle » de la charité, de la charité pastorale. La conscience que la grâce de l'Esprit Saint ne manque jamais au prêtre comme don totalement gratuit et comme engagement à la responsabilité, est décisive pour le développement de sa vie spirituelle. La conscience de ce don pénètre et soutient l'inébranlable confiance du prêtre au milieu des difficultés, des tentations, des faiblesses qui jalonnent l'itinéraire spirituel.

Je propose de nouveau à tous les prêtres ce que j'ai dit à beaucoup d'entre eux en une autre occasion : « La vocation sacerdotale est essentiellement un appel à la sainteté dans la forme qui découle du sacrement de l'Ordre. La sainteté est intimité avec Dieu, elle est imitation du Christ pauvre, chaste et humble ; elle est amour sans réserve envers les âmes, et don de soi-même pour leur véritable bien ; elle est amour pour l'Église qui est sainte et nous veut saints, car telle est la mission que le Christ lui a confiée. Chacun de vous doit aussi être saint afin d'aider ses frères à réaliser leur vocation à la sainteté.

«Comment ne pas réfléchir [...] sur le rôle essentiel que l'Esprit Saint joue dans l'appel spécifique à la sainteté propre au ministère sacerdotal ? Rappelons les paroles du rite de l'Ordination sacerdotale, que l'on estime centrales dans la formule sacramentelle : "Nous t'en prions, Père tout-puissant, donne à tes serviteurs que voici d'entrer dans l'ordre des prêtres. Répands une nouvelle fois au plus profond d'eux-mêmes l'Esprit de sainteté. Qu'ils reçoivent de toi, Seigneur, la charge de seconder l'ordre épiscopal. Qu'ils incitent à la pureté des mœurs par l'exemple de leur conduite".

«Par l'Ordination, chers amis, vous avez reçu l'Esprit même du Christ, qui vous rend semblables à lui afin que vous puissiez agir en son nom et vivre en vous-mêmes ses propres sentiments. Tandis que cette intime communion avec l'Esprit du Christ assure l'efficacité de l'action sacramentelle que vous accomplissez *in persona Christi*, elle requiert également de s'exprimer dans la ferveur de la prière, dans la cohérence de la vie, dans la charité pastorale d'un ministère inlassablement orienté vers le salut des frères. En un mot elle requiert votre sanctification personnelle ». (91)

CHAPITRE IV

ENEZ ET VOYEZ

La vocation sacerdotale dans la pastorale de l'Église

Chercher, suivre, demeurer

34. « Venez et voyez » (Jn 1, 39). C'est ainsi que Jésus répond aux deux disciples de Jean Baptiste qui lui demandaient où il habitait. Dans ces paroles, nous trouvons la signification de la vocation.

Voici comment l'Évangéliste raconte l'appel d'André et de Pierre : « Le lendemain, Jean se tenait là, de nouveau, avec deux de ses disciples. Fixant les yeux sur Jésus qui passait, il dit : "Voici l'agneau de Dieu". Les deux disciples, l'entendant ainsi parler, suivirent Jésus. Jésus se retourna et vit qu'ils le suivaient. Il leur dit : "Que voulez-vous ?" Ils lui répondirent : "Rabbi (ce mot signifie Maître), où demeures-tu ?" Il leur dit : "Venez et voyez". Ils allèrent donc et virent où il demeurerait, et ils restèrent auprès de lui ce jour-là. C'était environ la dixième heure.

«André, le frère de Simon-Pierre, était l'un des deux qui avaient entendu les paroles de Jean et suivi Jésus. Il rencontre d'abord son frère Simon et lui dit : "Nous avons trouvé le Messie" - ce qui veut dire Christ. Il l'amena à Jésus. Jésus le regarda et dit : "Tu es Simon, le fils de Jean ; tu t'appelleras Céphas" - ce qui veut dire Pierre » (Jn 1, 35-42).

Cette page de l'Évangile est l'une des nombreuses pages où la Sainte Écriture décrit le « mystère » de la vocation ; dans le cas présent, il s'agit du mystère de la vocation des Apôtres de Jésus. La page de Jean, qui a aussi une signification pour la vocation chrétienne comme telle, est d'une valeur exemplaire pour la vocation sacerdotale. L'Église, en tant que communauté des disciples de Jésus, est appelée à fixer son regard sur cette scène, qui, en quelque manière, se renouvelle continuellement dans l'histoire. Elle est invitée à approfondir le sens original et personnel de l'appel à suivre le Christ, dans le ministère sacerdotal, et l'inséparable lien entre la grâce divine et la responsabilité humaine, lien contenu et révélé par deux mots que nous trouvons plusieurs fois dans l'Évangile : viens et suis-moi (cf. Mt 19, 21). Elle est appelée à expliquer et à décrire le dynamisme propre de la vocation, son développement graduel et concret selon les étapes suivantes: chercher Jésus, le suivre, et demeurer avec lui.

L'Église trouve dans cet « Évangile de la vocation » l'exemple, la force et l'élan nécessaires à sa pastorale des vocations, c'est-à-dire la mission qui vise à s'occuper de la naissance, du discernement et de l'accompagnement des vocations, en particulier des vocations au sacerdoce. Parce que « le manque de prêtres est certainement la tristesse de toute Église »(92), la pastorale des vocations doit, aujourd'hui surtout, être entreprise avec une ardeur nouvelle, vigoureuse et plus déterminée, par tous les membres de l'Église. On doit être convaincu qu'elle n'est pas un élément secondaire ou accessoire, ni un moment isolé ou limité, telle une simple « partie », si importante soit-elle, de la pastorale d'ensemble de l'Église ; c'est plutôt, comme l'ont répété les

Pères synodaux, une activité intimement insérée dans la pastorale générale de toute Église (93), une charge qui doit être incorporée et pleinement identifiée à ce qu'on appelle habituellement « charge d'âmes » (94), une dimension connaturelle et essentielle à la pastorale de l'Église, comme à sa vie et à sa mission (95).

Oui, le thème de la vocation est connaturel et essentiel à la pastorale de l'Église. La raison en est que la vocation constitue, en un sens, l'être profond de l'Église, avant même son action. Le nom de l'Église, *Ecclēsia*, indique que sa nature est liée en profondeur à la vocation, parce que l'Église est vraiment « convocation », assemblée des appelés : « L'assemblée de ceux qui regardent dans la foi vers Jésus, auteur du salut, principe d'unité et de paix, Dieu l'a convoquée et il en a fait l'Église, pour qu'elle soit aux yeux de tous et de chacun le sacrement visible de cette unité salutaire » (96).

Une lecture proprement théologique de la vocation sacerdotale et de la pastorale qui la concerne ne peut se faire qu'à partir du mystère de l'Église, comme *mysterium vocationis*.

L'Église et le don de la vocation

35. Toute vocation chrétienne trouve son fondement dans l'élection gratuite et prévenante de la part du Père « qui nous a bénis par toutes sortes de bénédictions spirituelles, aux cieux, dans le Christ. C'est ainsi qu'Il nous a élus en Lui, dès avant la création du monde, pour être saints et immaculés sous son regard, dans l'amour, déterminant d'avance que nous serions pour Lui des fils adoptifs par Jésus Christ. Tel fut le bon plaisir de sa volonté » (*Ep* 1, 3-5).

Toute vocation chrétienne vient de Dieu, est don de Dieu ; mais elle n'est jamais donnée en dehors ou indépendamment de l'Église. Elle passe toujours dans l'Église et par l'Église, parce que, comme le rappelle le Concile Vatican II, « il a plu à Dieu que les hommes ne reçoivent pas la sanctification et le salut séparément hors de tout lien mutuel ; il a voulu au contraire en faire un peuple qui le reconnaît selon la vérité et le servirait dans la sainteté » (97).

Non seulement l'Église accueille en elle toutes les vocations que Dieu lui donne sur son chemin de salut, mais elle prend elle-même les traits d'un mystère de vocation, lumineux et vivant reflet du mystère de la sainte Trinité. En réalité, l'Église, « peuple réuni par l'unité du Père, du Fils et de l'Esprit Saint » (98), porte en elle le mystère du Père qui, sans être appelé ou envoyé par personne (cf. *Rm* 11, 33-35), appelle tout le monde à sanctifier son nom et à accomplir sa volonté ; l'Église garde en elle-même le mystère du Fils, qui est appelé et envoyé par le Père pour annoncer à tous le Royaume de Dieu, en les appelant tous à le suivre. L'Église enfin est dépositaire du mystère de l'Esprit Saint qui consacre pour la mission ceux et celles que le Père appelle par son Fils Jésus Christ.

L'Église qui, par nature, est « vocation », est génératrice et éducatrice de vocations. Elle l'est dans

son être de « sacrement » en tant que « signe » et « instrument », dans lequel retentit et s'accomplit la vocation de tout chrétien; elle l'est dans son action, c'est-à-dire dans l'exercice de son ministère d'annonce de la Parole, de célébration des sacrements, de service et de témoignage de la charité.

On peut dès lors saisir à quel point la vocation chrétienne a, par avance, une dimension ecclésiale. Non seulement la vocation dérive « de » l'Église et de sa médiation ; non seulement elle se fait reconnaître et s'accomplit « dans » l'Église ; mais - dans le service fondamental qu'elle rend à Dieu - elle se présente aussi et nécessairement comme rendant service « à » l'Église. La vocation chrétienne, dans toutes ses formes, est un don destiné à l'édification de l'Église, à la croissance du Règne de Dieu dans le monde (99).

Ce que nous disons de toute vocation chrétienne trouve une réalisation particulière dans la vocation sacerdotale. Cette vocation est un appel, par le sacrement de l'Ordre reçu dans l'Église, à se mettre au service du peuple de Dieu avec une appartenance spéciale et une configuration à Jésus Christ, comportant l'autorité d'agir « au nom et dans la personne » de celui qui est la Tête et le Pasteur de l'Église.

Dans cette perspective, on comprend ce qu'écrivent les Pères synodaux : « La vocation de chaque prêtre existe dans l'Église et pour l'Église : c'est par elle que s'accomplit cette vocation. Il s'ensuit que tout prêtre reçoit la vocation du Seigneur, par l'intermédiaire de l'Église, comme un don gracieux, une grâce *gratis data* (charisme). Il appartient à l'évêque ou au supérieur compétent non seulement de soumettre à examen l'aptitude et la vocation du candidat, mais aussi de la reconnaître. Une telle intervention de l'Église fait partie de la vocation au ministère presbytéral comme tel. Le candidat au presbytérat doit recevoir la vocation sans imposer ses propres conditions personnelles, mais en acceptant aussi les normes et les conditions posées par l'Église elle-même, selon sa propre responsabilité » (100).

Le dialogue de la vocation : l'initiative de Dieu et la réponse de l'homme

36. L'histoire de toute vocation sacerdotale, comme d'ailleurs de toute vocation chrétienne, est l'histoire d'un ineffable dialogue entre Dieu et l'homme, entre l'amour de Dieu qui appelle et la liberté de l'homme qui, dans l'amour, répond à Dieu. Ces deux aspects indissociables de la vocation, le don gratuit de Dieu et la liberté responsable de l'homme, ressortent de manière très claire et particulièrement puissante dans les paroles lapidaires par lesquelles l'évangéliste Marc présente la vocation des Douze : Jésus « gravit la montagne et il appelle à lui ceux qu'il voulait. Ils vinrent à lui » (3, 13). D'un côté, il y a la décision absolument libre de Jésus, de l'autre, la « venue » des Douze, autrement dit, leur « suite de Jésus ».

Tel est l'exemple constant, le donné indissociable de toute vocation : celle des prophètes, des apôtres, des prêtres, des religieux, des fidèles laïcs, de toute personne.

Mais ce qui est tout à fait prioritaire, et même primordial et décisif, c'est l'intervention libre et gratuite de Dieu qui appelle. Il a l'initiative d'appeler. Voici par exemple l'expérience du prophète Jérémie : « La parole du Seigneur me fut adressée : "Avant que tu ne sois formé dans le sein de ta mère, je te connaissais, avant que tu ne soies à la lumière, je t'avais consacré; je t'ai établi prophète des nations" » (*Jr* 1, 4-5). La même vérité est présentée par l'Apôtre Paul qui enracine toute vocation dans l'éternelle élection du Christ, faite « avant la création du monde » et « selon le bon plaisir de sa volonté » (*Ep* 1, 5). Le primat absolu de la grâce dans la vocation est affirmé avec la plus grande clarté dans la parole de Jésus : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis et vous ai établis pour que vous alliez et portiez du fruit et que votre fruit demeure » (*Jn* 15, 16).

Si la vocation sacerdotale témoigne indiscutablement du primat de la grâce, la libre et souveraine décision de Dieu d'appeler l'homme demande un respect absolu : elle ne peut nullement être forcée par une quelconque prétention humaine, elle ne peut être remplacée par aucune décision humaine. La vocation est un don de la grâce divine, et jamais un droit de l'homme. C'est pourquoi « on ne peut jamais considérer la vie sacerdotale comme une promotion simplement humaine, ni la mission du ministre comme un simple projet personnel » (101). Par là est radicalement exclue toute prétention ou présomption de la part de ceux qui sont appelés (cf. *He* 5, 4). Tout l'espace spirituel du cœur doit être rempli d'une gratitude pleine d'admiration et d'émotion, et d'une espérance inébranlable, parce que les candidats savent que leur appui ne réside pas dans leurs propres forces, mais seulement dans la fidélité inconditionnée de Dieu qui appelle.

« Il appela ceux qu'il voulait et ils vinrent à lui » (*Mc* 3, 13). Cette « venue » qui s'identifie avec la « suite » de Jésus, exprime la réponse libre des Douze à l'appel du Maître. Il en a été ainsi de Pierre et d'André : « Il leur dit : "Suivez-moi, je vous ferai pêcheurs d'hommes". Et eux, aussitôt, ayant laissé leurs filets, le suivirent » (*Mt* 4, 19-20). Identique fut l'expérience de Jacques et de Jean (cf. *Mt* 19, 21-22). C'est ainsi que toujours, dans la vocation, brillent ensemble l'amour gratuit de Dieu et l'exaltation la plus haute possible de la liberté humaine, celle de l'adhésion à l'appel de Dieu et de la confiance en lui.

En réalité, grâce et liberté ne s'opposent pas. Au contraire, la grâce anime et soutient la liberté humaine, la délivrant de l'esclavage du péché (cf. *Jn* 8, 34-36), la guérissant et l'élevant dans ses capacités d'ouverture et d'accueil du don de Dieu. Et si on ne peut contester l'initiative absolument gratuite de Dieu qui appelle, on ne peut davantage contester l'extrême sérieux avec lequel la liberté de l'homme est mise au défi de répondre. C'est ainsi qu'au « viens et suis-moi » de Jésus, le jeune homme riche oppose un refus, signe - quoique négatif - de sa liberté : « Mais lui, à ces mots, s'assombrit et il s'en alla contristé, car il avait de grands biens » (*Mc* 10, 22).

La liberté, donc, est essentielle à la vocation, une liberté qui, dans une réponse positive, prend le sens d'une adhésion personnelle profonde, comme donation d'amour ou mieux comme restitution au Donateur, qui est Dieu, auteur de l'appel, comme une oblation. « L'appel - disait Paul VI - est

proportionné à la réponse. Il ne peut y avoir de vocations que libres, c'est-à-dire offertes spontanément d'elles-mêmes, conscientes, généreuses, totales... Nous les appelons offrandes : voilà, pratiquement, le véritable problème... C'est la voix humble et pénétrante du Christ qui dit, aujourd'hui comme hier, plus qu'hier : "Viens". La liberté est placée devant sa plus haute épreuve : justement, celle de l'offrande, de la générosité, du sacrifice » (102).

L'offrande libre, qui constitue le noyau le plus intime de la réponse de l'homme à Dieu qui appelle, trouve son modèle incomparable, mieux, sa racine vive, dans l'offrande très libre de Jésus Christ, le premier des appelés, à la volonté du Père : « C'est pourquoi, en entrant dans le monde, le Christ dit : "Tu n'as voulu ni sacrifice, ni oblation, mais tu m'as façonné un corps... Alors j'ai dit : Voici, je viens pour faire, ô Dieu, ta volonté" » (He 10, 5-7).

En communion intime avec le Christ, Marie, la Vierge Mère, a été la créature qui, plus que toutes, a vécu la pleine vérité de la vocation, parce que personne n'a répondu comme elle par un amour si grand à l'amour immense de Dieu (103).

37. « Mais lui, à ces mots, s'assombrit et s'en alla contristé, car il avait de grands biens » (Mc 10, 22). Le jeune homme riche de l'Évangile qui ne répond pas à l'appel de Jésus nous rappelle les grands obstacles qui peuvent bloquer ou empêcher la réponse libre de l'homme : non seulement les biens matériels peuvent fermer le cœur humain aux valeurs de l'Esprit et aux exigences radicales du Règne de Dieu, mais certaines conditions sociales et culturelles de notre temps peuvent aussi créer de nombreuses menaces et imposer des visions déformées et fausses de la vraie nature de la vocation, en rendant difficiles, sinon impossibles, l'accueil et la compréhension elle-même.

Beaucoup ont de Dieu une idée tellement générale et confuse qu'elle est voisine de formes de religiosité sans Dieu, dans lesquelles la volonté de Dieu est conçue comme un destin immuable et inéluctable auquel l'homme n'a qu'à s'adapter et se résigner en pleine passivité. Mais ce n'est pas le visage de Dieu que Jésus Christ a voulu nous révéler. En fait, Dieu est le Père qui, avec un amour éternel et prévenant, appelle l'homme et noue avec lui un dialogue merveilleux et permanent, l'invitant à partager, en fils, sa vie divine elle-même. Il est certain qu'avec une vision erronée de Dieu, l'homme ne peut même pas reconnaître ce qu'il est lui-même en vérité, puisque la vocation ne peut être ni perçue, ni vécue dans sa valeur authentique : elle peut seulement être ressentie comme un fardeau imposé et insupportable.

De même, certaines idées fausses sur l'homme, souvent soutenues par des arguments prétendument philosophiques ou « scientifiques », conduisent quelquefois l'homme à comprendre son existence et sa liberté comme totalement déterminées et conditionnées par des facteurs externes d'ordre éducatif, psychologique, culturel ou social. D'autres fois, la liberté est entendue en termes d'autonomie absolue, prétendant être la source unique et ultime des choix personnels, se définissant comme affirmation de soi à tout prix. Mais, de cette manière, il devient impossible

de comprendre et de vivre la vocation comme un libre dialogue d'amour qui naît de la communication de Dieu à l'homme et s'achève, pour l'homme, dans le don sincère de lui-même.

Dans le contexte actuel, on trouve aussi la tendance à penser le rapport de Dieu avec l'homme d'une façon qui relève de l'individualisme et de l'intimisme, comme si l'appel de Dieu était adressé à chaque personne de manière directe, sans aucune médiation communautaire, et comme s'il avait pour objectif un avantage, ou même le salut de chaque candidat, et non pas le don total de lui-même fait à Dieu pour le service de la communauté. Nous rencontrons également une autre menace plus profonde, en même temps que subtile, qui empêche de reconnaître et de recevoir avec joie la dimension ecclésiale inscrite naturellement dans toute vocation chrétienne, et spécialement dans la vocation sacerdotale. En effet, comme le rappelle le Concile, le sacerdoce ministériel acquiert sa signification authentique et réalise sa pleine vérité dans le service et la croissance de la communauté chrétienne et du sacerdoce des fidèles (104).

Le contexte culturel que nous venons de rappeler, dont l'influence n'est pas absente chez les chrétiens et spécialement les jeunes, aide à comprendre l'ampleur de la crise des vocations sacerdotales elles-mêmes qui, à leur origine et durant leur développement, ont affaire à de bien plus graves crises de foi. Les Pères synodaux l'ont déclaré explicitement, reconnaissant que la crise des vocations au presbytérat a de profondes racines dans le milieu culturel, dans la mentalité et la pratique des chrétiens (105).

Dès lors, il est urgent que la pastorale des vocations de l'Église s'applique résolument et en priorité à reconstituer la « mentalité chrétienne », engendrée et soutenue par la foi. Plus que jamais, l'évangélisation consiste à présenter inlassablement le vrai visage de Dieu comme Père qui, en Jésus Christ, appelle chacun de nous, ainsi que l'authentique sens de la liberté humaine, comme principe et force du don responsable de soi. C'est seulement ainsi que seront posées les bases indispensables pour que toute vocation, y compris celle des prêtres, puisse être perçue dans sa vérité, aimée dans sa beauté, et vécue avec dévouement total et joie profonde.

Contenu de la pastorale des vocations et moyens dont elle dispose

38. La vocation est certainement un mystère insondable qui implique la relation que Dieu établit avec l'homme : unique et non renouvelable ; mystère perçu et ressenti comme un appel attendant une réponse venue du fond de la conscience, « sanctuaire où l'homme est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre » (106). Mais cela n'élimine pas la dimension communautaire, et spécialement ecclésiale, de la vocation ; l'Église aussi est réellement présente et à l'œuvre dans la vocation de tout prêtre.

Pour servir la vocation sacerdotale et son itinéraire, c'est-à-dire la naissance, le discernement et l'accompagnement de la vocation, l'Église peut trouver un exemple dans André, l'un des deux premiers disciples qui se mirent à la suite de Jésus. C'est lui-même qui se mit à raconter à son

frère ce qui lui était arrivé : « Nous avons trouvé le Messie (c'est-à-dire le Christ) » (*Jn 1, 41*). Et la narration de cette « découverte » ouvre la voie à la rencontre : « Et il le conduisit à Jésus » (*Jn 1, 42*). Aucun doute sur l'initiative absolument libre et sur la décision souveraine de Jésus : c'est Jésus qui appelle Simon et lui donne un nouveau nom : « Jésus le regarda et dit : "Tu es Simon, le fils de Jean ; tu t'appelleras Céphas" (ce qui veut dire Pierre) » (*Jn 1, 42*). Mais André avait eu sa part d'initiative : il avait sollicité la rencontre de son frère avec Jésus.

«Et il le conduisit à Jésus ». C'est ici, dans un sens, que se trouve le cœur de toute la pastorale des vocations par laquelle l'Église veille sur la naissance et la croissance des vocations, en se servant des dons et des responsabilités, des charismes et du ministère reçus du Christ et de son Esprit. L'Église, comme peuple sacerdotal, prophétique et royal, est chargée de promouvoir et de servir la naissance et la maturation des vocations sacerdotales, par la prière et la vie sacramentelle, par l'annonce de la Parole et l'éducation de la foi, sous l'influence et avec le témoignage de la charité.

L'Église, dans sa dignité et sa responsabilité de peuple sacerdotal, indique comme moments essentiels et premiers de la pastorale des vocations la prière et la célébration de la liturgie. En effet, nourrie de la Parole de Dieu, la prière chrétienne crée l'espace idéal pour que chacun puisse découvrir la vérité de son être et l'identité du projet de vie, personnel et unique, que le Père forme pour lui. Il est donc nécessaire d'éduquer les enfants et les jeunes pour qu'ils soient fidèles à la prière et à la méditation de la Parole de Dieu : dans le silence et dans l'écoute, ils pourront percevoir l'appel du Seigneur au sacerdoce et le suivre avec promptitude et générosité.

L'Église doit accueillir chaque jour l'invitation pressante et insistante de Jésus, qui demande de « prier le Maître de la moisson, d'envoyer des ouvriers à sa moisson » (*Mt 9, 38*). Obéissant au commandement du Christ, l'Église accomplit, avant toute autre chose, une humble profession de foi : priant pour les vocations dont elle ressent toute l'urgence pour sa vie et pour sa mission, elle reconnaît que les vocations sont un don de Dieu et que, comme telles, elles doivent être demandées dans une supplication incessante et confiante. Cette prière, charnière de toute la pastorale des vocations, doit être pratiquée non seulement par chacun, mais par les communautés ecclésiales tout entières. Personne ne doute de l'importance des initiatives particulières de prière, des moments spéciaux réservés à cette demande, à commencer par la Journée mondiale annuelle pour les vocations, et de l'engagement explicite de personnes et de groupes particulièrement sensibles au problème des vocations sacerdotales. Mais, aujourd'hui, l'attente de nouvelles vocations dans la prière doit devenir toujours plus une habitude constante et largement partagée par la communauté chrétienne tout entière, et par toute réalité ecclésiale. C'est ainsi que l'on pourra revivre l'expérience des Apôtres qui, au Cénacle, unis à Marie, attendent en prière l'effusion de l'Esprit (cf. *Ac 1, 14*), qui ne manquera pas de susciter encore dans le peuple de Dieu « les prêtres dont le monde a besoin, pour le service de la prière et de l'Eucharistie, et pour annoncer l'Évangile du Christ » (107).

Sommet et source de la vie de l'Église (108) et en particulier de toute prière chrétienne, la liturgie a aussi un rôle indispensable et une incidence privilégiée dans la pastorale des vocations. En fait, elle constitue une expérience vivante du don de Dieu et une grande école de la réponse à son appel. Comme telle, toute célébration liturgique, et surtout celle de l'Eucharistie, a de nombreux effets. Elle nous révèle le vrai visage de Dieu ; elle nous fait communier au mystère de la Pâque, c'est-à-dire à l'« heure » pour laquelle Jésus est venu dans le monde et vers laquelle il s'est librement et volontairement acheminé, par obéissance à l'appel du Père (cf. *Jn* 13, 1) ; enfin, elle nous manifeste le visage de l'Église, comme peuple de prêtres et communauté bien soudée, dans la variété et la complémentarité des charismes et des vocations. Le sacrifice rédempteur du Christ, que l'Église célèbre dans le mystère, donne une valeur particulièrement précieuse à la souffrance vécue en union avec le Seigneur Jésus. Les Pères synodaux nous ont invités à ne jamais oublier que « par l'offrande des souffrances, si fréquentes dans la vie des hommes, le chrétien malade s'offre comme victime à Dieu, à l'image du Christ qui s'est consacré lui-même pour nous tous (cf. *Jn* 17, 19) » et que « l'offrande des souffrances à cette intention est de grande utilité pour la promotion des vocations » (109).

39. Dans l'exercice de sa mission prophétique, l'Église sent que, d'une façon inévitable, le devoir lui incombe d'annoncer et de manifester le sens chrétien de la vocation, nous pourrions dire « l'Évangile de la vocation ». Elle perçoit aussi en ce domaine l'urgence des paroles de l'Apôtre : « Malheur à moi si je n'évangélise pas ! » (1 *Co* 9,16). Cet avertissement résonne avant tout pour nous pasteurs et regarde, en même temps que nous, tous les éducateurs dans l'Église. La prédication et la catéchèse doivent toujours mettre en évidence leurs rapports intimes aux vocations : la Parole de Dieu donne aux croyants la lumière nécessaire pour voir la vie comme une réponse à l'appel de Dieu et elle les accompagne pour accepter, dans la foi, le don de la vocation personnelle.

Mais tout cela, bien qu'important et essentiel, ne suffit pas : il faut une « prédication directe sur le mystère de la vocation dans l'Église, sur la valeur du sacerdoce ministériel, sur son urgente nécessité pour le peuple de Dieu » (110). Une catéchèse organique et offerte à tous les membres de l'Église dissipe les doutes, combat les idées unilatérales et déviées sur le ministère sacerdotal, ouvre également les cœurs des croyants à l'attente du don et crée des conditions favorables pour la naissance de nouvelles vocations. Le temps est venu de parler courageusement de la vie sacerdotale, comme d'une valeur inestimable et comme d'une forme splendide et privilégiée de vie chrétienne. Les éducateurs et spécialement les prêtres ne doivent pas craindre de proposer d'une façon explicite et forte la vocation au presbytérat comme une possibilité réelle pour les jeunes qui ont les dons et les qualités appropriés. Cela ne conditionne pas ou ne limite pas leur liberté ; au contraire, une proposition précise, faite au bon moment, peut être décisive pour provoquer chez les jeunes une réponse libre et authentique. Du reste, l'histoire de l'Église et celle de tant de vocations sacerdotales, écloses même dans un âge tendre, atteste abondamment le caractère providentiel du voisinage et de la parole d'un prêtre : non seulement de la parole, mais du voisinage, c'est-à-dire d'un témoignage concret et joyeux, capable de faire surgir des

interrogations et de conduire à des décisions définitives.

40. En tant que peuple royal, l'Église se sent enracinée dans la « loi de l'Esprit qui donne la vie » (*Rm* 8, 2), et animée par elle. Or, cette loi est essentiellement la loi royale de la charité (cf. *Jc* 2, 8) ou la loi parfaite de la liberté (cf. *Jc* 1, 25). C'est pourquoi l'Église remplit sa mission quand elle amène tout fidèle à découvrir et à vivre sa propre vocation dans la liberté, et à la porter à son achèvement dans la charité.

Dans sa tâche éducative, l'Église vise avec une attention privilégiée à susciter chez les enfants, chez les adolescents et chez les jeunes le désir et la volonté de suivre Jésus Christ en tout et de près. L'œuvre éducative, tout en concernant la communauté chrétienne comme telle, doit s'adresser à chaque personne: Dieu, en effet, par son appel, rejoint le cœur de chaque homme, et l'Esprit, qui demeure au dedans de chaque disciple (cf. *1 Jn* 3, 24), se donne à chaque chrétien avec ses charismes divers et ses manifestations particulières. Chacun doit donc être aidé à recevoir le don qui lui est confié individuellement, comme à une personne unique et irremplaçable, et être aidé à écouter les paroles que l'Esprit de Dieu lui adresse.

Dans cette perspective, le souci des vocations au sacerdoce saura s'exprimer aussi dans une proposition ferme et persuasive de direction spirituelle. Il est nécessaire de redécouvrir la grande tradition de l'accompagnement spirituel personnel, qui a toujours donné des fruits nombreux et précieux dans la vie de l'Église, démarche qui peut être complétée, dans des cas déterminés et des conditions précises, par des formes d'analyse ou de secours psychologiques, mais non remplacée par elles (111). Les enfants, les adolescents et les jeunes seront invités à découvrir et à apprécier le don de la direction spirituelle, à le rechercher, à en faire l'expérience, à le demander avec une confiante insistance à leurs éducateurs dans la foi. Les prêtres, de leur côté, doivent être les premiers à consacrer du temps et de l'énergie à cette œuvre d'éducation et de soutien spirituel personnel : ils ne regretteront jamais d'avoir négligé ou fait passer au second plan beaucoup d'autres choses, même belles et utiles, si cela était inévitable pour continuer à croire à leur ministère de collaborateurs de l'Esprit afin d'éclairer et de conduire ceux qui sont appelés.

La fin de l'éducation du chrétien est d'atteindre, sous l'influence de l'Esprit, la « pleine maturité du Christ » (*Ep* 4,13). Cela se réalise quand, en imitant et en partageant la charité du Christ, on fait de toute sa vie un service d'amour (cf. *Jn* 13, 14-15), en offrant à Dieu un culte spirituel qui lui soit agréable (cf. *Rm* 12, 1) et en se dévouant aux frères. Le service d'amour est le sens fondamental de toute vocation, et cela se vérifie tout spécialement dans la vocation du prêtre, qui, en effet, est appelé à revivre de la façon la plus radicale possible la charité pastorale de Jésus, c'est-à-dire l'amour du Bon Pasteur qui « offre sa vie pour ses brebis » (*Jn* 10, 11).

C'est pourquoi une authentique pastorale des vocations ne se lassera jamais d'éduquer les enfants, les adolescents et les jeunes au goût de l'engagement, au sens du service gratuit, à la valeur du sacrifice, au don de soi inconditionné. L'expérience du volontariat, pour lequel grandit

l'attrait de beaucoup de jeunes, est particulièrement utile, à condition qu'il s'agisse d'un volontariat évangéliquement motivé, capable d'éduquer au discernement des besoins, vécu chaque jour avec dévouement et fidélité, ouvert à l'éventualité d'un engagement définitif dans la vie consacrée, nourri de prière ; alors, il saura plus sûrement soutenir une vie d'engagement désintéressé et gratuit, et rendra celui qui s'y adonne plus sensible à la voix de Dieu qui peut l'appeler au sacerdoce. Au contraire du jeune homme riche, le bénévole pourrait accepter l'invitation pleine d'amour que Jésus lui adresse (cf. *Mc* 10, 21) ; et il pourrait l'accepter parce que ses biens consistent déjà dans le don de lui-même aux autres et dans la « perte » de sa vie.

Tous, nous sommes responsables des vocations sacerdotales

41. La vocation sacerdotale est un don de Dieu, qui constitue certainement un grand bien pour celui qui en est le premier destinataire. Mais c'est aussi un don pour l'Église entière, un bien pour sa vie et pour sa mission. L'Église, donc, est appelée à garder ce don, à l'estimer, à l'aimer: elle est responsable de la naissance et de la maturation des vocations sacerdotales. En conséquence, la pastorale des vocations a comme sujet actif, comme protagoniste, la communauté ecclésiale comme telle, dans ses diverses expressions : de l'Église universelle à l'Église particulière et, analogiquement, de celle-ci à la paroisse et à tous les membres du peuple de Dieu.

Il est plus que jamais urgent, aujourd'hui surtout, que se répande et s'enracine la conviction que ce sont tous les membres de l'Église, sans en exclure aucun, qui ont la grâce et la responsabilité du souci des vocations. Le Concile Vatican II a été aussi explicite que possible en affirmant que « le devoir de favoriser l'augmentation des vocations sacerdotales appartient à toute la communauté chrétienne, qui est tenue de s'acquitter de ce devoir avant tout par une vie pleinement chrétienne » (112). C'est seulement sur la base de cette conviction que la pastorale des vocations pourra manifester son visage vraiment ecclésial et développer une action concertée, en se servant aussi d'organismes spéciaux et d'instruments adaptés de communion et de coresponsabilité.

La première responsabilité de la pastorale orientée vers les vocations sacerdotales, c'est celle de l'évêque (113), qui est appelé à l'assumer personnellement, même s'il peut et doit susciter de multiples collaborations. Il est un père et un ami dans son presbyterium et il lui revient de « maintenir la continuité » du charisme et du ministère sacerdotal, en lui associant de nouvelles forces par l'imposition des mains. Il veillera à ce que la dimension des vocations soit toujours présente dans l'ensemble de la pastorale ordinaire, bien plus, à ce qu'elle s'intègre et s'identifie avec elle. C'est à lui qu'il appartient de promouvoir et de coordonner les diverses initiatives en faveur des vocations (114).

L'évêque sait qu'il peut compter avant tout sur la collaboration de son presbyterium. Tous les prêtres sont, avec lui, solidaires et coresponsables dans la recherche et dans la promotion des vocations presbytérales. En effet, comme l'affirme le Concile, « il appartient aux prêtres, comme éducateurs de la foi, de veiller à ce que chaque chrétien parvienne, dans le Saint-Esprit, à

l'épanouissement de sa vocation personnelle » (115). Et c'est là « un devoir qui découle de la mission sacerdotale elle-même, par laquelle le prêtre participe au souci qu'a l'Église entière d'éviter toujours ici-bas le manque d'ouvriers dans le peuple de Dieu » (116). La vie des prêtres, leur dévouement absolu au peuple de Dieu, leur témoignage de service d'amour pour le Seigneur et son Église - un témoignage marqué du signe de la croix, acceptée dans l'espérance et la joie pascale -, leur concorde fraternelle et leur zèle pour l'évangélisation du monde sont les premiers et les plus convaincants des facteurs de la fécondité des vocations (117).

Une responsabilité très particulière est confiée à la famille chrétienne, qui, en vertu du sacrement de mariage, participe d'une façon spéciale et originale à la mission éducatrice de l'Église maîtresse et mère. Comme l'ont écrit les Pères synodaux, « la famille chrétienne, qui est véritablement comme une "Église domestique" (*Lumen gentium*, n. 11), a toujours offert et continue à offrir les conditions favorables pour la naissance des vocations. Parce que, aujourd'hui, l'image de la famille chrétienne est en danger, il faut donner une grande importance à la pastorale familiale. De cette façon les familles elles-mêmes, accueillant généreusement le don de la vie humaine, constitueront "comme le premier séminaire" (*Optatam totius*, n. 2), dans lequel les enfants pourront acquérir, dès le début, le sens de la piété, de la prière et de l'amour envers l'Église » (118). En continuité et en harmonie avec l'action des parents et de la famille, on doit placer l'école, qui est appelée à vivre son identité de « communauté éducatrice » avec aussi un projet culturel capable de faire la lumière sur la dimension de la vocation, comme valeur naturelle et fondamentale de la personne humaine. En ce sens, une fois opportunément enrichie d'esprit chrétien (soit par une présence religieuse explicite à l'école d'État, selon les divers arrangements nationaux, soit surtout dans le cas de l'école catholique), l'école peut faire pénétrer, « dans l'esprit des enfants et des jeunes, le désir d'accomplir la volonté de Dieu dans l'état de vie le plus adapté à chacun, sans jamais exclure la vocation au ministère sacerdotal » (119).

Les fidèles laïcs, en particulier les catéchistes, les enseignants, les éducateurs, les animateurs de la pastorale des jeunes, chacun avec ses ressources et ses capacités propres, ont une grande importance dans la pastorale des vocations sacerdotales. En effet, plus ils approfondiront le sens de leur vocation et de leur mission dans l'Église, plus ils pourront reconnaître la valeur et le caractère irremplaçable de la vocation et de la mission sacerdotale.

Dans le cadre des communautés diocésaines et paroissiales, les groupes de réflexion sur les vocations doivent être estimés et encouragés. Leurs membres offrent leur contribution de prière et de souffrances pour les vocations sacerdotales et religieuses, ainsi que leur soutien moral et matériel.

Il faut rappeler ici également les nombreux groupes, mouvements et associations de fidèles laïcs que l'Esprit Saint fait lever et croître dans l'Église, en relation avec une présence chrétienne plus missionnaire dans le monde. Ces diverses organisations de laïcs se révèlent comme un milieu particulièrement riche en vocations consacrées, comme des lieux véritablement adaptés à la

proposition et à la croissance des vocations. De nombreux jeunes, en effet, précisément dans le cadre et à cause de ces associations, ont entendu l'appel du Seigneur à le suivre sur la voie du sacerdoce ministériel et ont répondu avec une reconfortante générosité (120). Il faut donc les faire valoir afin qu'en communion avec toute l'Église et par leur croissance, elles donnent leur contribution propre au développement de la pastorale des vocations.

Les instances variées et les différents membres de l'Église engagés dans la pastorale des vocations rendront leur action d'autant plus efficace qu'ils feront davantage comprendre à la communauté ecclésiale comme telle, à commencer par la paroisse, que le problème des vocations sacerdotales ne peut absolument pas être délégué à certains « spécialistes sur lesquels on se décharge » (en général des prêtres et plus particulièrement des prêtres des séminaires), mais que c'est « un problème vital qui est au cœur même de l'Église » (121), et donc qu'il doit se situer au centre de l'amour de tout chrétien pour l'Église.

CHAPITRE V

IL EN INSTITUA DOUZE POUR ÊTRE SES COMPAGNONS

La formation des candidats au sacerdoce

Vivre à la suite du Christ comme les Apôtres

42. « Il gravit la montagne et il appelle à lui ceux qu'il voulait. Ils vinrent à lui, et il en institua Douze pour être ses compagnons et pour les envoyer prêcher, avec le pouvoir de chasser les démons » (Mc 3, 13-15).

«Pour être ses compagnons » : dans ces mots, il n'est pas difficile de lire « l'accompagnement des vocations » des Apôtres, de la part de Jésus. Après les avoir appelés et avant de les envoyer, et même pour pouvoir les envoyer prêcher, Jésus leur impose un temps de formation destiné à développer un rapport de communion et d'amitié profonde avec lui. Il leur réserve une catéchèse approfondie (cf. Mt 13, 11), et il veut en faire des témoins de sa prière silencieuse à son Père (cf. Jn 17, 1-26 ; Lc 22, 39-45).

Dans le soin qu'elle apporte aux vocations sacerdotales, l'Église, de tout temps, s'inspire de l'exemple du Christ. Il y a eu, et il y a encore aujourd'hui dans l'Église, des modalités concrètes très variées de pastorale des vocations, celle-ci étant destinée non seulement à discerner, mais aussi à « accompagner » les vocations au sacerdoce. Mais l'esprit qui doit les animer et les soutenir est le même : mener jusqu'au sacerdoce seulement ceux qui y sont appelés après les

avoir adéquatement formés ; elle les dispose ainsi à donner une réponse consciente et libre engageant toute leur personne à Jésus Christ, qui appelle à vivre dans son intimité et dans le partage de sa mission de salut. En ce sens, le « séminaire », dans ses différentes formes, et, de façon analogue, la « maison de formation » des prêtres religieux, avant d'être un lieu ou un espace matériel, est un espace spirituel, un itinéraire de vie, une atmosphère qui favorise et assure un processus de formation permettant à celui qui est appelé par Dieu au sacerdoce de devenir, par le sacrement de l'Ordre, une image vivante de Jésus Christ, Tête et Pasteur de l'Église. Dans leur Message final, les Pères synodaux ont exprimé clairement le sens original et spécifique de la formation des candidats au sacerdoce : « Vivre au séminaire, école d'Évangile, veut dire vivre à la suite du Christ comme les Apôtres, se laisser initier par lui au service du Père et des hommes, sous la conduite de l'Esprit Saint, et se laisser configurer au Christ Bon Pasteur pour un meilleur service sacerdotal dans l'Église et dans le monde. Se former au sacerdoce signifie s'entraîner à donner une réponse personnelle à la question fondamentale du Christ : "M'aimes-tu ?" La réponse, pour le futur prêtre, ne peut être que le don total de sa vie »(122).

Il s'agit de traduire en fonction des conditions sociales, psychologiques, politiques et culturelles du monde actuel cet esprit, qui ne manquera jamais à l'Église ; ces conditions sont variées et complexes, comme en ont témoigné les Pères synodaux, eu égard à la situation des différentes Églises particulières. Avec des accents reflétant d'angoissantes préoccupations mais aussi une grande espérance, les Pères ont pu réfléchir longuement sur les efforts de recherche et d'adaptation des méthodes de formation des candidats au sacerdoce, en cours de réalisation dans leurs Églises.

La présente Exhortation n'a d'autre intention que de recueillir le fruit des travaux synodaux. Elle veut préciser quelques points acquis, désigner les objectifs auxquels on ne peut renoncer, mettre à la disposition de tous la richesse des itinéraires de formation déjà expérimentés d'une façon positive. Dans cette Exhortation, on fait la distinction entre la formation « initiale » et la formation « permanente », sans jamais oublier cependant le lien profond qui les unit et qui fait des deux un unique parcours de vie chrétienne et sacerdotale. L'Exhortation traite des différentes dimensions de la formation humaine, spirituelle, intellectuelle et pastorale, comme aussi des milieux et des sujets responsables de la formation des candidats.

I. LES DIMENSIONS DE LA FORMATION SACERDOTALE

La formation humaine, fondement de toute la formation sacerdotale

43. « Sans une formation humaine adéquate, la formation sacerdotale tout entière serait privée de son fondement nécessaire » (123). Cette affirmation des Pères synodaux n'exprime pas seulement une donnée toujours suggérée par la raison et confirmée par l'expérience : c'est une

exigence qui trouve son motif le plus profond et le plus spécifique dans la nature même du prêtre et de son ministère. Le prêtre, appelé à être « image vivante » de Jésus Christ, Tête et Pasteur de l'Église, doit chercher à refléter en lui-même, dans la mesure du possible, la perfection humaine, qui resplendit dans le Fils de Dieu fait homme et qui transparaît avec une singulière efficacité dans ses attitudes avec les autres, comme les évangélistes les présentent. Le ministère du prêtre est, certes, d'annoncer la Parole, de célébrer les sacrements, de guider la communauté chrétienne « au nom et dans la personne du Christ », mais cela, en s'adressant toujours à des hommes concrets : « Tout grand prêtre, en effet, pris d'entre les hommes, est établi pour intervenir en faveur des hommes dans leurs relations avec Dieu » (*He 5, 1*). C'est pourquoi la formation humaine du prêtre revêt une importance particulière en raison de sa relation aux destinataires de sa mission. En effet, pour que son ministère soit humainement plus crédible et plus acceptable, il faut que le prêtre modèle sa personnalité humaine de façon à en faire un « pont » et non un obstacle pour les autres dans la rencontre avec Jésus Christ Rédempteur de l'homme. Il est nécessaire qu'à l'exemple de Jésus qui « savait ce qu'il y a dans l'homme » (*Jn 2, 25 ; cf. 8, 3-11*), le prêtre soit capable de connaître en profondeur l'esprit humain, d'avoir l'intuition des difficultés et des problèmes, de faciliter la rencontre et le dialogue, d'obtenir confiance et collaboration, d'exprimer des jugements sereins et objectifs.

Ce n'est donc pas seulement pour acquérir un nécessaire et juste épanouissement et pour se réaliser eux-mêmes, mais aussi pour la pratique de leur ministère, que les futurs prêtres doivent cultiver un ensemble de qualités humaines, indispensables à la construction de personnalités équilibrées, fortes et libres : c'est pour être capables de porter le poids des responsabilités pastorales. D'où la nécessité de l'éducation à l'amour de la vérité, à la loyauté, au respect de toute personne, au sens de la justice, à la fidélité à la parole donnée, à la véritable compassion, à la cohérence et en particulier à l'équilibre du jugement et du comportement ([124](#)). Dans sa lettre aux Philippiciens, l'Apôtre Paul propose un programme simple et exigeant pour cette formation humaine : « Tout ce qu'il y a de vrai, de noble, de juste, de pur, d'aimable, d'honorable, tout ce qu'il peut y avoir de bon dans la vertu et la louange humaines, voilà ce qui doit vous préoccuper » (*Ph 4, 8*). Il est intéressant de noter que Paul, précisément dans ces qualités profondément humaines, se donne comme modèle à ses fidèles : « Ce que vous avez appris - poursuit-il immédiatement -, reçu, entendu de moi et constaté en moi, voilà ce que vous devez pratiquer » (*Ph 4, 9*).

La relation avec les autres est d'une particulière importance. C'est un élément vraiment essentiel pour celui qui est appelé à être responsable d'une communauté et à être un « homme de communion ». Cela exige que le prêtre ne soit ni arrogant, ni chicanier, mais qu'il soit affable, accueillant, sincère dans ses propos et dans son cœur ([125](#)), prudent et discret, généreux et prêt à rendre service, capable d'établir avec les autres et de susciter chez tous des relations sincères et fraternelles, prompt à comprendre, à pardonner et à consoler (cf. aussi *1 Tm 3, 1-5 ; Tt 1, 7-9*). L'humanité actuelle, souvent condamnée à des situations de massification et de solitude, surtout dans les grandes concentrations urbaines, est de plus en plus sensible à la communion : celle-ci est aujourd'hui l'un des signes les plus éloquents et l'une des voies les plus efficaces du message

évangélique.

La formation à la maturité affective du candidat au sacerdoce s'inscrit dans ce contexte comme un élément important et décisif, véritable aboutissement de l'éducation à l'amour vrai et responsable.

44. La maturité affective suppose que l'on ait conscience de la place centrale de l'amour dans l'existence humaine. En réalité, comme je l'ai écrit dans l'encyclique *Redemptor hominis*, « l'homme ne peut vivre sans amour. Il demeure pour lui-même un être incompréhensible, sa vie est privée de sens s'il ne reçoit pas la révélation de l'amour, s'il ne rencontre pas l'amour, s'il n'en fait pas l'expérience et s'il ne le fait pas sien, s'il n'y participe pas fortement » (126).

Il s'agit d'un amour qui englobe la personne entière, dans ses dimensions et ses composantes physiques, psychiques et spirituelles, et qui se traduit dans la « signification nuptiale » du corps humain, grâce auquel la personne se donne à l'autre et l'accueille. C'est à la compréhension et à la réalisation de cette « vérité » de l'amour humain que tend l'éducation sexuelle correctement comprise. On note aujourd'hui une situation sociale et culturelle diffuse « qui "banalise" en grande partie la sexualité humaine, en l'interprétant et en la vivant de façon réductrice et appauvrie, en la reliant uniquement au corps et au plaisir égoïste » (127). Les situations mêmes des familles d'où proviennent les vocations sacerdotales présentent souvent à cet égard des carences notables et parfois de graves déséquilibres.

Dans ce contexte, il devient plus difficile mais aussi plus urgent d'assurer une éducation de la sexualité qui soit vraiment et pleinement personnelle et qui ouvre à l'estime et à l'amour de la chasteté, « vertu qui développe la maturité authentique de la personne, en la rendant capable de respecter et de promouvoir la "signification nuptiale" du corps » (128).

Or l'éducation à l'amour responsable et la maturation affective de la personne sont absolument nécessaires à celui qui, comme le prêtre, est appelé au célibat, c'est-à-dire à offrir, avec la grâce de l'Esprit et par la libre réponse de sa volonté propre, la totalité de son amour et de sa sollicitude à Jésus Christ et à l'Église. En vue de l'engagement au célibat, la maturité affective doit savoir inclure dans les rapports humains de sereine amitié et de profonde fraternité un amour ardent, vif et personnel pour Jésus Christ. Comme l'ont écrit les Pères synodaux, « l'amour du Christ, prolongé par une offrande de soi universelle, est de la plus haute importance pour susciter la maturité affective. C'est ainsi que le candidat appelé au célibat trouvera dans la maturité affective un ferme appui pour vivre la chasteté dans la fidélité et la joie (129).

Le charisme du célibat, même authentique et éprouvé, laisse intactes les inclinations de l'affectivité et les pulsions de l'instinct : aussi les candidats au sacerdoce ont-ils besoin d'une maturité affective, qui les rende capables de prudence, de renoncement à tout ce qui peut la compromettre, de vigilance corporelle et spirituelle, d'estime et de respect dans les relations interpersonnelles entre hommes et femmes. Une aide précieuse peut être apportée par une

éducation adaptée à la véritable amitié, à l'image des liens de fraternelle affection que le Christ lui-même a vécus pendant son existence (cf. *Jn* 11, 5).

La maturité humaine et en particulier la maturité affective exigent une formation limpide et forte à la liberté qui prend les traits d'une obéissance convaincue et cordiale à la « vérité » de son être propre, au « sens » de son existence, c'est-à-dire au don sincère de soi, comme route et contenu fondamental de l'authentique réalisation de soi (130). Ainsi comprise, la liberté exige que la personne soit vraiment maîtresse d'elle-même, décidée à combattre et à surmonter les diverses formes d'égoïsme et d'individualisme qui menacent la vie de chacun, prompte à s'ouvrir aux autres, généreuse dans le dévouement et le service du prochain. Cela est important pour la réponse à donner à la vocation, spécialement la vocation au sacerdoce, pour la fidélité à celle-ci et aux engagements qui lui sont liés, surtout dans les moments difficiles. La vie communautaire du séminaire peut apporter une aide en vue de cette progression de l'éducation vers une liberté mûre et responsable (131).

L'éducation de la conscience morale est intimement liée à la formation à la liberté responsable. La conscience morale sollicite, du plus profond du « moi », l'obéissance aux obligations morales ; en même temps, elle révèle la signification profonde de cette obéissance, réponse consciente et libre, donc motivée par l'amour, aux demandes de Dieu et de son amour. « La maturité humaine du prêtre - écrivent les Pères synodaux - doit inclure spécialement la formation de sa conscience. En effet, pour que le candidat puisse fidèlement satisfaire à ses obligations envers Dieu et l'Église et sagement guider la conscience des fidèles, il doit s'habituer à écouter la voix de Dieu qui lui parle au cœur et adhérer avec amour et fermeté à sa volonté » (132).

La formation spirituelle : en communion avec Dieu et à la recherche du Christ

45. Cette formation humaine, si elle est développée dans le contexte d'une anthropologie qui admet l'entière vérité sur l'homme, s'ouvre et se complète dans la formation spirituelle. Tout homme, créé par Dieu et racheté par le sang du Christ, est appelé à être régénéré « par l'eau et par l'Esprit » (*Jn* 3, 5) et à devenir « fils dans le Fils ». C'est dans ce dessein efficace de Dieu que se trouve le fondement de la dimension religieuse constitutive de l'être humain, laquelle d'ailleurs est découverte et reconnue par la simple raison : l'homme est ouvert au transcendant, à l'absolu ; son cœur est inquiet jusqu'à ce qu'il repose dans le Seigneur (133).

Le processus éducatif d'une vie spirituelle comprise comme relation et communion avec Dieu prend sa source et se développe dans cette fondamentale et indestructible exigence religieuse. Selon la Révélation et l'expérience chrétienne, la formation spirituelle possède une originalité unique qui provient de la nouveauté évangélique. En effet « elle est œuvre de l'Esprit et engage la personne dans sa totalité ; elle introduit dans la communion profonde avec Jésus Christ Bon Pasteur ; elle conduit à une soumission de toute la vie à l'Esprit, dans une attitude filiale à l'égard du Père et dans un attachement confiant à l'Église. Elle s'enracine dans l'expérience de la croix,

pour pouvoir introduire, dans une communion profonde, à la totalité du mystère pascal » (134).

Comme on le voit, il s'agit d'une formation spirituelle qui est commune à tous les fidèles, mais qui demande à être structurée selon le sens et les connotations qui dérivent de l'identité du prêtre et de son ministère. Or, pour tout fidèle, la formation spirituelle doit être centrale et doit unifier son être et sa vie de chrétien, c'est-à-dire de créature nouvelle dans le Christ, qui progresse dans l'Esprit. De la même manière, pour tout prêtre, la formation spirituelle constitue le « cœur » qui unifie et vivifie son « être » et son « agir » de prêtre. En ce sens, les Pères du Synode affirment que « sans la formation spirituelle, la formation pastorale resterait sans fondement » (135), et que la formation spirituelle constitue « l'élément le plus important dans l'éducation sacerdotale » (136).

Le contenu essentiel de la formation spirituelle dans un cheminement déterminé vers le sacerdoce est bien exprimé dans le décret conciliaire *Optatam totius* : « La formation spirituelle [...] sera donnée de telle façon que les séminaristes soient préparés à vivre dans la communion continue et familière avec le Père, par son Fils Jésus Christ, dans l'Esprit Saint. Destinés à être conformés au Christ prêtre par la sainte ordination, ils s'habitueront à lui être attachés comme des amis dans l'intimité de toute leur vie. Qu'ils vivent son mystère pascal de façon à savoir initier à ce mystère le peuple qui leur sera confié. On leur apprendra à chercher le Christ dans une méditation fidèle de la Parole de Dieu, dans une communion active aux très saints mystères de l'Église, en premier lieu dans l'Eucharistie et l'office divin. Il le chercheront dans l'évêque qui les envoie et dans les hommes auxquels ils sont envoyés, surtout les pauvres, les petits, les malades, les pécheurs et les incroyants. Avec une confiance filiale, ils aimeront et honoreront la bienheureuse Vierge Marie, que le Christ Jésus mourant sur la croix donna comme mère à son disciple » (137).

46. Ce texte conciliaire mérite d'être médité avec attention. On peut y discerner facilement quelques valeurs et exigences fondamentales pour l'itinéraire spirituel proposé au candidat au sacerdoce.

Ce qui s'impose avant tout, c'est la valeur et l'exigence d'une « vie intimement unie » à Jésus Christ. L'union au Seigneur Jésus, fondée sur le Baptême et alimentée par l'Eucharistie, se traduit par un renouvellement radical, dans la vie de chaque jour. La communion intime avec la Sainte Trinité, c'est-à-dire la vie nouvelle de la grâce qui rend fils de Dieu, constitue la « nouveauté » du croyant, une nouveauté qui s'étend à l'être et à l'action. Elle constitue le mystère de l'existence chrétienne placée sous le souffle de l'Esprit ; elle doit, en conséquence, constituer l'« ethos » de la vie du chrétien. Jésus nous a enseigné ce merveilleux contenu de la vie chrétienne, qui est le cœur même de la vie spirituelle, dans l'allégorie de la vigne et des sarments : "Je suis la vigne véritable et mon Père est le vigneron... Demeurez en moi, comme moi en vous. De même que le sarment ne peut de lui-même porter du fruit s'il ne demeure pas sur la vigne, ainsi vous non plus, si vous ne demeurez pas en moi. Je suis la vigne; vous, les sarments. Celui qui demeure en moi, et moi en lui, celui-là porte beaucoup de fruit; car hors de moi vous ne pouvez rien faire » (Jn 15, 1. 4-5).

Dans la culture actuelle, les valeurs spirituelles et religieuses ne manquent pas, et l'homme, en dépit des apparences, reste constamment affamé et assoiffé de Dieu. Mais souvent la religion chrétienne risque d'être considérée comme une religion parmi les autres, ou d'être réduite à une pure éthique sociale au service de l'homme. Ainsi, sa bouleversante nouveauté dans l'histoire ne ressort pas toujours: elle est « mystère », elle est l'événement du Fils de Dieu qui s'est fait homme et qui donne à ceux qui l'accueillent le « pouvoir de devenir enfants de Dieu » (*Jn 1, 12*) ; elle est l'annonce et même le don d'une alliance personnelle d'amour et de vie de Dieu avec l'homme. Les futurs prêtres ne pourront communiquer aux autres cette nouvelle étonnante et source de bonheur (cf. *1 Jn 1, 1-4*) que s'ils ont acquis eux-mêmes une connaissance profonde et progressé dans l'expérience de ce « mystère », grâce à une formation spirituelle adaptée.

Le texte conciliaire, tout en soulignant la transcendance absolue du mystère chrétien, présente la communion intime des futurs prêtres avec Jésus en y ajoutant une nuance d'amitié. Il ne s'agit pas là d'une absurde prétention de l'homme. C'est simplement un don inestimable du Christ, qui a dit à ses Apôtres : « Je ne vous appelle plus serviteurs, car le serviteur ne sait pas ce que fait son maître ; mais je vous appelle amis, parce que tout ce que j'ai entendu de mon Père, je vous l'ai fait connaître » (*Jn 15, 15*).

Le texte conciliaire poursuit en indiquant une autre grande valeur spirituelle : la recherche de Jésus. « On leur apprendra à chercher le Christ ». C'est là, avec le *quærerere Deum*, un thème classique de la spiritualité chrétienne illustré de manière exemplaire par la vocation des Apôtres. En racontant comment les deux premiers disciples ont suivi Jésus, Jean met en lumière la place occupée par cette « recherche ». C'est Jésus lui-même qui pose la question: « Que cherchez-vous ? » Et tous deux répondent : « Maître, où demeures-tu ? » L'évangéliste poursuit : « Il leur dit : "Venez et voyez". Ils vinrent donc et virent où il demeurerait, et ils demeurèrent auprès de lui ce jour-là » (*Jn 1, 37-39*). En un sens, la vie spirituelle de celui qui se prépare au sacerdoce est dominée par cette recherche: chercher et « trouver » le Maître, le suivre et demeurer avec lui. Dans le ministère et la vie du prêtre, il faudra continuer cette « recherche », car le mystère de l'imitation du Christ et de la participation à sa vie est inépuisable. De même, il faudra continuer à « trouver » le Maître en vue de le désigner aux autres, et mieux encore, en vue de susciter chez les autres le désir de chercher le Maître. Mais cela n'est vraiment possible que si l'on propose aux autres une « expérience » de vie, une expérience qui mérite d'être partagée. Ce fut la voie suivie par André pour conduire son frère Simon à Jésus. André, écrit l'évangéliste Jean, « rencontre au lever du jour son frère Simon et lui dit : "Nous avons trouvé le Messie" - ce qui veut dire Christ. Il l'amena à Jésus ». Et ainsi, Simon lui aussi sera appelé comme Apôtre à suivre le Messie : « Jésus le regarda et dit : "Tu es Simon, le fils de Jean ; tu t'appelleras Céphas" - ce qui veut dire Pierre » (*Jn 1, 41-42*).

Mais que signifie, dans la vie spirituelle, chercher le Christ ? Où le trouver ? « Rabbi, où demeures-tu ? » Le décret conciliaire *Optatam totius* semble indiquer un triple chemin à parcourir : la méditation fidèle de la Parole de Dieu, la participation active aux saints mystères de l'Église, le

service de la charité à l'égard des « petits ». Ce sont là trois grandes valeurs et exigences qui définissent le contenu de la formation spirituelle du candidat au sacerdoce.

47. La lecture méditée et priante de la Parole de Dieu (*lectio divina*), en écoutant avec humilité et amour celui qui parle, est un élément essentiel de la formation spirituelle. C'est en effet dans la lumière et la force de la Parole de Dieu que chacun peut découvrir, comprendre, aimer et suivre sa vocation, et accomplir sa mission ; de telle sorte que toute l'existence trouve sa signification plénière et radicale dans le fait d'être le terme de la Parole de Dieu qui appelle l'homme et le principe de la parole de l'homme qui répond à Dieu. La familiarité avec la Parole de Dieu facilitera l'itinéraire de la conversion, dans un double sens : non seulement renoncer au mal pour adhérer au bien, mais aussi faire grandir dans le cœur les pensées de Dieu. La foi, en tant que réponse à la Parole, devient alors le nouveau critère de jugement et d'évaluation des hommes et des choses, des événements et des problèmes.

Tout cela, à condition que la Parole de Dieu soit entendue et accueillie selon sa vraie nature, car elle fait rencontrer Dieu lui-même, Dieu qui parle à l'homme ; elle fait rencontrer le Christ, le Verbe de Dieu, la Vérité, qui est également le Chemin et la Vie (cf. *Jn* 14, 6). Il s'agit de lire les « écritures », en écoutant les « paroles », la « Parole » de Dieu, comme le rappelle le Concile: « Les Saintes Écritures contiennent la Parole de Dieu et, puisqu'elles sont inspirées, elles sont vraiment Parole de Dieu » (138). Le Concile dit encore : « Dans cette révélation, le Dieu invisible (cf. *Col* 1, 15 ; *1 Tm* 1, 17) s'adresse aux hommes en son immense amour comme à des amis (cf. *Ex* 33, 11 ; *Jn* 15, 14-15), il s'entretient avec eux (cf. *Ba* 3, 38), pour les inviter et les admettre à partager sa propre vie »(139).

La connaissance intime et pleine d'amour de la Parole de Dieu acquise dans la prière revêt une importance toute spéciale pour le ministère prophétique du prêtre ; elle est une condition indispensable pour qu'il l'exerce d'une manière adéquate, surtout dans le contexte de la « nouvelle évangélisation » à laquelle l'Église est appelée aujourd'hui. Comme le Concile y invite, « tous les clercs, en premier lieu les prêtres du Christ, et tous ceux qui vaquent normalement, comme diacres ou comme catéchistes, au ministère de la parole, doivent, par une lecture spirituelle assidue et par une étude approfondie, s'attacher aux Écritures, de peur que l'un d'eux ne devienne "un vain prédicateur de la Parole de Dieu au dehors, lui qui ne l'écouterait pas au-dedans de lui" (S. Augustin, Serm. 179, 1: PL 38, 966) » (140).

La réponse fondamentale à la Parole est la prière, qui constitue sans aucun doute une valeur et une exigence primordiales de la formation spirituelle. Cette dernière doit amener les candidats au sacerdoce à connaître et à expérimenter le sens authentique de la prière chrétienne : être une rencontre vivante et personnelle avec le Père, par son Fils unique sous l'action de l'Esprit, un dialogue qui devient participation au dialogue filial de Jésus avec son Père. C'est d'ailleurs un aspect, et non des moindres, de la mission du prêtre, que d'être « éducateur de prière ». Mais le prêtre ne pourra former les autres à l'école de Jésus priant que s'il a lui-même été formé et s'il

continue à se former à cette école. C'est cela que les hommes demandent au prêtre : « Le prêtre est l'homme de Dieu, celui qui appartient à Dieu et fait penser à Dieu. Quand la Lettre aux Hébreux parle du Christ, elle le présente comme un "grand prêtre miséricordieux et fidèle dans les choses qui regardent Dieu" (*He 2, 17*)... Les chrétiens espèrent trouver dans le prêtre non seulement un homme qui les accueille, qui les écoute volontiers et leur témoigne une certaine sympathie, mais aussi et surtout un homme qui les aide à regarder Dieu, à monter vers lui. Il faut donc que le prêtre soit formé à une profonde intimité avec Dieu. Ceux qui se préparent au sacerdoce doivent comprendre que toute la valeur de leur vie sacerdotale dépendra du don qu'ils sauront faire d'eux-mêmes au Christ et, par le Christ, au Père » (141).

Dans le contexte d'agitation et de bruit qui est celui de notre société, l'éducation au sens humain profond et à la valeur religieuse du silence, atmosphère spirituelle indispensable pour percevoir la présence de Dieu et se laisser conquérir par elle (cf. 1 R 19, 11-12), est une pédagogie nécessaire de la prière.

48. Le sommet de la prière chrétienne, c'est l'Eucharistie, qui se présente à son tour comme « sommet et source » des sacrements et de la liturgie des heures. L'éducation liturgique, au sens plénier d'une insertion vitale dans le mystère de Jésus Christ, mort et ressuscité, présent et opérant dans les sacrements de l'Église, est absolument nécessaire pour la formation spirituelle de tout chrétien et en particulier de tout prêtre. La communion avec Dieu, axe de la vie spirituelle entière, est un don et un fruit des sacrements. En même temps, elle est un devoir et une responsabilité que les sacrements confèrent à la liberté du croyant, pour que cette communion inspire les décisions, les choix, les attitudes et les actions de la vie quotidienne. En ce sens, la « grâce » qui rend « nouvelle » la vie chrétienne est la grâce de Jésus Christ, mort et ressuscité, qui continue à répandre dans les sacrements son Esprit, saint et sanctificateur. De même, la « loi nouvelle » qui doit guider et régler l'existence du chrétien est inscrite par les sacrements dans le « cœur nouveau ». C'est la loi de charité envers Dieu et envers les frères, comme réponse et prolongement de la charité de Dieu envers l'homme qui est signifiée et communiquée par les sacrements. On peut ainsi comprendre la valeur d'une participation « pleine, consciente et active » (142) aux célébrations sacramentelles, pour accueillir et mettre en pratique le don de la « charité pastorale » qui constitue l'âme du ministère sacerdotal.

Cela vaut surtout pour la participation à l'Eucharistie, mémorial du sacrifice et de la mort du Christ et de sa glorieuse résurrection, « sacrement de piété, signe d'unité, lien de charité » (143), banquet pascal « où le Christ est reçu en nourriture, l'âme est remplie de sa grâce, et la gloire à venir nous est déjà donnée » (144). Or les prêtres, en qualité de ministres des choses sacrées, sont surtout les ministres du Sacrifice de la Messe (145) : leur rôle est absolument indispensable, parce que, sans prêtre, il ne peut y avoir d'offrande eucharistique.

Cela montre l'importance essentielle de l'Eucharistie pour la vie et le ministère du prêtre, et donc dans la formation spirituelle des candidats au sacerdoce. Avec une grande simplicité et pour être

très concret, je redis : « Il conviendra que les séminaristes participent chaque jour à la célébration eucharistique, de façon qu'ensuite ils prennent comme règle de leur vie sacerdotale cette célébration quotidienne. On leur apprendra en outre à considérer la célébration eucharistique comme le moment essentiel de leur journée. Ils y participeront activement, sans jamais se contenter d'y assister par pure habitude. Enfin, les candidats au sacerdoce seront formés aux dispositions intimes que l'Eucharistie fait naître : la reconnaissance pour les bienfaits reçus d'en haut, puisque que l'Eucharistie est une action de grâce ; l'attitude d'offrande, qui les pousse à unir l'offrande d'eux-mêmes à l'offrande eucharistique du Christ; la charité, nourrie par un sacrement qui est signe d'unité et de partage ; le désir de contemplation et d'adoration devant le Christ réellement présent sous les espèces eucharistiques » (146).

Il est plus que jamais urgent de faire redécouvrir, à l'intérieur de la formation spirituelle, la beauté et la joie du sacrement de pénitence. Notre culture, en effet, avec le renouveau des formes les plus subtiles d'autojustification, risque de faire perdre le « sens du péché » et, en conséquence, la joie consolante de la demande de pardon (cf. *Ps 51/50*, 14) et de la rencontre avec Dieu « riche en miséricorde » (*Ep 2*, 4). Aussi est-il nécessaire d'éduquer les futurs prêtres à la vertu de pénitence que l'Église a la sagesse d'inspirer dans ses célébrations et dans les temps forts de l'année liturgique, et qui trouve sa plénitude dans le sacrement de la Réconciliation. De là découlent le sens de l'ascèse et de la discipline intérieure, l'esprit de sacrifice et de renoncement, l'acceptation de la peine et de la croix. Ces éléments de la vie spirituelle présentent souvent de grandes difficultés pour beaucoup de candidats au sacerdoce qui ont grandi dans des conditions relativement aisées : ils sont moins portés et moins sensibilisés à ces éléments par les exemples et les idéaux véhiculés par les moyens de communication sociale, même dans les pays où les conditions de vie sont plus précaires et où la situation des jeunes est plus austère. Pour cette raison, mais surtout pour réaliser, à l'exemple du Christ Bon Pasteur, le « don radical de soi » requis du prêtre, les Pères synodaux ont écrit : « Il est nécessaire d'inculquer le sens de la croix, qui est au cœur du mystère pascal. Grâce à cette identification au Christ crucifié, au Christ serviteur, le monde peut retrouver la valeur de l'austérité, de la douleur et même du martyr, au sein de la culture actuelle, imprégnée de sécularisme, d'avidité et d'hédonisme »(147).

49. La formation spirituelle apprend aussi à chercher le Christ dans les hommes. La vie spirituelle est certes vie intérieure, vie d'intimité avec Dieu, vie de prière et de contemplation. Mais justement, la rencontre avec Dieu et avec son amour de Père de tous les hommes entraîne l'exigence inévitable de la rencontre avec le prochain, du don de soi aux autres, dans le service humble et désintéressé que Jésus a proposé à tous comme programme de vie en lavant les pieds de ses Apôtres : « Je vous ai donné l'exemple, pour que vous fassiez, vous aussi, comme moi j'ai fait pour vous » (*Jn 13*, 15).

La formation au don généreux et gratuit de soi, favorisée par la vie communautaire normalement requise dans la préparation au sacerdoce, constitue une condition indispensable pour celui qui est appelé à se faire transparence, épiphanie du Bon Pasteur qui donne la vie (cf. *Jn 10*, 11. 15).

Sous cet aspect, la formation spirituelle doit développer sa dimension intrinsèque, pastorale ou caritative. Une juste, forte et tendre dévotion au Cœur du Christ peut contribuer à cette formation comme l'ont souligné les Pères du Synode : « Former les futurs prêtres dans la spiritualité du Cœur du Seigneur, c'est les conduire à une vie qui corresponde à l'amour et à l'affection du Christ Prêtre et Bon Pasteur, à son amour pour le Père, dans l'Esprit Saint, à son amour pour les hommes jusqu'à donner sa vie en s'immolant »(148).

Le prêtre est donc l'homme de la charité ; il est appelé à apprendre aux autres à imiter le Christ et à vivre le commandement nouveau de l'amour fraternel (cf. *Jn* 15, 12). Cela exige que lui-même se laisse continuellement éduquer par l'Esprit Saint à la charité du Christ. En ce sens, la préparation au sacerdoce implique nécessairement une solide formation à la charité, en particulier à l'amour préférentiel pour les « pauvres », dans lesquels la foi découvre la présence de Jésus (cf. *Mt* 25, 40), et à l'amour miséricordieux pour les pécheurs.

C'est dans la perspective de la charité, qui consiste dans le don de soi par amour, que l'éducation à l'obéissance, au célibat et à la pauvreté trouve sa place dans la formation spirituelle du futur prêtre (149). L'invitation du Concile va aussi dans ce sens : « Les séminaristes devront comprendre clairement qu'ils ne sont pas destinés à la domination ni aux honneurs, mais qu'ils appartiennent tout entiers au service de Dieu et au ministère pastoral. On cultivera en eux avec un soin particulier l'obéissance sacerdotale, le goût d'une vie pauvre, l'esprit d'abnégation, si bien qu'ils seront habitués à renoncer rapidement même aux choses permises mais non opportunes, et à se conformer au Christ crucifié » (150).

50. Dans la formation spirituelle de celui qui est appelé à vivre le célibat, on doit être particulièrement attentif à préparer le futur prêtre à connaître, estimer, aimer et vivre le célibat dans sa vraie nature et dans ses vraies finalités, donc dans ses motifs évangéliques, spirituels et pastoraux. Le présupposé et le contenu de cette préparation est la vertu de chasteté, qui qualifie toutes les relations humaines et qui conduit « à expérimenter et à manifester... un amour sincère, humain, fraternel, personnel et capable de sacrifice à l'exemple du Christ envers tous et envers chacun » (151).

Le célibat des prêtres confère à la chasteté certaines caractéristiques en vertu desquelles, « renonçant à la vie conjugale pour le règne des cieux (cf. *Mt* 19, 12), ils peuvent adhérer au Seigneur par un amour sans partage qui convient parfaitement à la Nouvelle Alliance ; ils donnent le témoignage de la résurrection du monde à venir (cf. *Lc* 20, 36) et trouvent une aide particulièrement apte à l'exercice continu de cette charité parfaite qui leur permet d'être tout à tous dans le ministère sacerdotal » (152). En ce sens, le célibat sacerdotal n'est pas à considérer comme une simple norme juridique ni comme une condition tout extérieure pour être admis à l'ordination. Au contraire, le célibat est une valeur profondément liée à l'Ordination. Il rend conforme à Jésus Christ, Bon Pasteur et Époux de l'Église. Il permet le choix d'un amour plus grand et sans partage pour le Christ et son Église, dans une disponibilité pleine et joyeuse pour le

ministère pastoral. Il faut considérer le célibat comme une grâce spéciale, comme un don que tous ne peuvent comprendre, mais seulement ceux à qui c'est donné (cf. *Mt* 19, 11). Cette grâce exige, avec une force singulière, la réponse consciente et libre de la part de celui qui la reçoit. Ce charisme de l'Esprit Saint confère aussi la grâce de la fidélité durant toute la vie et celle d'accomplir avec générosité et joie les obligations qui y sont attachées. Dans la formation au célibat sacerdotal, la conscience de ce « don précieux de Dieu » (153) devra être solidement établie ; et cela amènera à prier et à veiller pour que ce don soit préservé de tout ce qui peut le menacer.

Le célibat du prêtre, authentiquement vécu, favorisera l'accomplissement de son ministère auprès du peuple de Dieu. En témoignant de la valeur évangélique de la virginité, le prêtre pourra aider les époux chrétiens à vivre en plénitude le « grand sacrement » de l'amour du Christ Époux pour son Épouse l'Église et, par sa fidélité dans le célibat, il sera une inspiration pour la fidélité des époux(154).

L'importante et délicate préparation au célibat sacerdotal, spécialement dans les situations sociales et culturelles d'aujourd'hui, a conduit les Pères synodaux à une série de requêtes, dont la valeur permanente est confirmée par la sagesse de notre mère l'Église. Je les propose de nouveau avec autorité, comme critères à suivre dans la formation à la chasteté dans le célibat : « Les évêques, ainsi que les recteurs et directeurs spirituels des séminaires, établiront des principes, offriront des critères et donneront des aides pour le discernement en cette matière. La sollicitude de l'évêque et la vie fraternelle entre les prêtres est de la plus haute importance pour la formation à la chasteté dans le célibat. Au séminaire, c'est-à-dire pendant la période de formation, le célibat doit être présenté avec clarté, sans aucune ambiguïté et d'une façon positive. Le séminariste doit avoir un degré suffisant de maturité psychique et sexuelle ainsi qu'une vie assidue de prière, et doit se placer sous la direction d'un père spirituel. Le directeur spirituel doit aider le séminariste à arriver à une décision mûre et libre qui soit fondée sur l'estime de l'amitié sacerdotale et de l'autodiscipline, comme aussi sur l'acceptation de la solitude et sur un état personnel physique et psychologique correct. À cet effet, les séminaristes connaîtront bien la doctrine du Concile Vatican II, l'encyclique *Sacerdotalis cœlibatus* et l'Instruction pour la formation au célibat sacerdotal publiée par la Congrégation pour l'Éducation catholique en 1974. Pour que le séminariste puisse embrasser avec une décision libre le célibat sacerdotal pour le Royaume des cieux, il est nécessaire qu'il connaisse la nature chrétienne et vraiment humaine de la sexualité dans le mariage et dans le célibat, ainsi que sa finalité. Il est également nécessaire d'instruire et d'éduquer les fidèles laïcs sur les motifs évangéliques, spirituels et pastoraux qui justifient le célibat sacerdotal, de façon qu'ils aident les prêtres de leur amitié, de leur compréhension et de leur collaboration » (155).

La formation intellectuelle : l'intelligence de la foi

51. La formation intellectuelle, bien qu'ayant ses exigences spécifiques, est profondément liée à la

formation humaine et spirituelle, au point d'en constituer une dimension nécessaire : elle se présente en fait comme une exigence de l'intelligence par laquelle l'homme « participe à la lumière de l'intelligence divine » et cherche à acquérir une sagesse qui, à son tour, porte à connaître Dieu et à adhérer à lui (156).

La formation intellectuelle des candidats au sacerdoce trouve sa justification spécifique dans la nature même du ministère ordonné, et le défi de la « nouvelle évangélisation » à laquelle le Seigneur appelle l'Église au seuil du troisième millénaire la rend plus urgente aujourd'hui. « Si tout chrétien - écrivent les Pères synodaux - doit être prêt à défendre la foi et à rendre compte de l'espérance qui vit en nous (cf. 1 P 3, 15), à plus forte raison les candidats au sacerdoce et les prêtres doivent-ils apprécier la valeur de la formation intellectuelle dans l'éducation et dans l'activité pastorales ; en effet, pour le salut de leurs frères et de leurs sœurs, ils doivent acquérir une plus profonde connaissance des mystères divins » (157). La situation actuelle est fortement marquée par l'indifférence religieuse ; elle l'est également par une défiance diffuse à l'égard de la capacité réelle de la raison de rejoindre la vérité objective et universelle ; elle l'est encore par les interrogations nouvelles suscitées par les découvertes scientifiques et technologiques. Tout cela justifie la forte exigence d'un excellent niveau de formation intellectuelle permettant aux prêtres d'annoncer, dans un tel contexte, l'immuable Évangile du Christ et de le rendre crédible face aux légitimes exigences de la raison humaine. En outre, le phénomène du pluralisme est aujourd'hui considérablement accentué non seulement dans la société humaine, mais aussi dans la communauté ecclésiale. Cela demande une aptitude particulière au discernement critique. Cette situation fait apparaître clairement la nécessité d'une formation intellectuelle plus sérieuse que jamais.

Cette motivation « pastorale » de la formation intellectuelle confirme ce qui a été dit plus haut au sujet de l'unité du processus éducatif, compris dans ses différentes dimensions. L'obligation de l'étude, qui occupe une partie notable de la vie du candidat au sacerdoce, n'est pas un élément extérieur et secondaire du développement humain, chrétien et spirituel de sa vocation. En réalité, par l'étude, surtout de la théologie, le futur prêtre adhère à la Parole de Dieu, grandit dans la vie spirituelle et se dispose à accomplir le ministère pastoral. Tel est le but à la fois un et multiple de l'étude de la théologie, indiqué par le Concile (158) et repris dans l'*Instrumentum laboris* du Synode : « Pour la rendre pastoralement plus efficace, la formation intellectuelle sera intégrée dans un parcours spirituel marqué par l'expérience personnelle de Dieu, de façon à dépasser une science purement notionnelle et à parvenir à cette intelligence du cœur qui sait "voir" d'abord et qui est en mesure ensuite de communiquer le mystère de Dieu aux frères » (159).

52. L'étude de la philosophie, qui conduit à une compréhension et à une interprétation plus profondes de la personne, de sa liberté, de ses relations avec le monde et avec Dieu, est un élément essentiel de la formation intellectuelle. Elle se révèle d'une grande urgence, d'abord en raison du lien qui existe entre les problèmes philosophiques et les mystères du salut, étudiés en théologie, à la lumière de la foi (160), mais aussi en raison de la situation culturelle, aujourd'hui si

diffuse, où prévaut le subjectivisme comme mesure et critère de la vérité. Seule une saine philosophie peut alors aider les candidats au sacerdoce à développer une conscience réfléchie du rapport constitutif qui existe entre l'esprit humain et la vérité, vérité qui se révèle pleinement à nous en Jésus Christ. On ne doit pas minimiser l'importance de la philosophie, sous prétexte de garantir cette « certitude de vérité » qui, seule, peut être à la base du don total de la personne à Jésus et à l'Église. Il n'est pas difficile de comprendre que certaines questions très concrètes, comme l'identité du prêtre et son engagement apostolique et missionnaire, sont profondément liées à la question, nullement abstraite, de la vérité. Si l'on n'est pas certain de la vérité, comment peut-on mettre en jeu sa vie entière, et avoir la force d'interpeller sérieusement celle des autres ?

La philosophie aide beaucoup le candidat à enrichir sa formation intellectuelle du « culte de la vérité », c'est-à-dire d'une sorte de vénération amoureuse de la vérité qui conduit à reconnaître que la vérité elle-même n'est pas créée ni mesurée par l'homme, mais qu'elle est donnée à l'homme par la Vérité suprême, par Dieu ; que la raison humaine peut, bien que d'une façon limitée et non sans difficulté parfois, atteindre la vérité objective et universelle, celle même qui concerne Dieu et le sens radical de l'existence ; enfin, que la foi elle-même ne peut pas faire abstraction de la raison ni dispenser de l'effort de « penser » ses contenus, comme en témoignait le grand esprit qu'est saint Augustin : « J'ai désiré sonder avec l'intelligence ce en quoi j'ai mis ma foi, et j'ai discuté beaucoup et j'ai beaucoup peiné » (161).

Pour une compréhension plus profonde de l'homme et des phénomènes sociaux, en vue d'un exercice aussi « incarné » que possible du ministère pastoral, les sciences de l'homme, comme on les appelle, sont d'une utilité certaine ; ce sont la sociologie, la psychologie, la pédagogie, les sciences de l'économie et de la politique, la science des communications sociales. Dans le cadre précis des sciences positives ou descriptives, ces sciences de l'homme aident le futur prêtre à prolonger l'action du Christ qui s'est fait contemporain des hommes de son temps : « Le Christ, disait Paul VI, s'est fait contemporain de certains hommes et s'est exprimé dans leur langage. Lui être fidèle, c'est faire en sorte qu'il continue à être notre contemporain » (162).

53. La formation intellectuelle du futur prêtre se fonde et se développe surtout dans l'étude de la sacra doctrina, la théologie. La valeur et l'authenticité de la formation théologique dépendent du respect scrupuleux de la nature propre de la théologie, que les Pères synodaux ont ainsi résumée : « La vraie théologie provient de la foi et entend conduire à la foi » (163). C'est cela que l'Église, et spécialement son Magistère, ont constamment proposé. C'est cette ligne qu'ont suivie les grands théologiens qui ont enrichi la pensée de l'Église au long des siècles. Saint Thomas est on ne peut plus explicite quand il affirme que la foi est comme l'*habitus* de la théologie, c'est-à-dire son principe d'opération permanent (164), et que « toute la théologie est ordonnée à nourrir la foi » (165).

Le théologien est donc avant tout un croyant, un homme de foi. Mais c'est un croyant qui s'interroge sur sa propre foi (*fides quærens intellectum*), qui s'interroge afin d'arriver à une

compréhension plus profonde de sa foi. Les deux aspects, la foi et la réflexion méthodique, sont connexes et s'interpénètrent : c'est justement leur intime coordination, leur interpénétration, qui caractérise la vraie nature de la théologie, et, par suite, ses contenus, ses modalités et l'esprit selon lesquels la doctrine sacrée sera élaborée et étudiée.

Or la foi, point de départ et d'arrivée de la théologie, crée une relation personnelle du croyant avec Jésus Christ dans l'Église. Et c'est pourquoi la théologie possède, elle aussi, des connotations intrinsèques, christologiques et ecclésiales que le candidat au sacerdoce doit faire siennes consciemment, à cause des implications non seulement pour sa vie personnelle, mais aussi pour son ministère pastoral. Si la foi est accueil de la Parole de Dieu, elle s'achève dans un « oui » radical du croyant à Jésus Christ, Parole plénière et définitive de Dieu au monde (cf. *He* 1, 1-4). Il doit donc en être de même de la réflexion théologique, qui trouve son centre dans l'adhésion à Jésus Christ, Sagesse de Dieu : cette réflexion doit se considérer comme une participation à la « pensée » du Christ (cf. *1 Co* 2, 16) sous l'aspect humain d'une science (*scientia fidei*). En même temps, la foi introduit le croyant dans l'Église et le rend participant de la vie de l'Église comme communauté de foi. En conséquence, la théologie possède une dimension ecclésiale, parce qu'elle est une réflexion sur la foi de l'Église, et cela de la part d'un théologien qui est membre de l'Église (166).

Ces perspectives christologiques et ecclésiales, qui sont connaturelles à la théologie, aident à développer chez les candidats au sacerdoce, en même temps que la rigueur scientifique, un grand et vif amour envers Jésus Christ et son Église. Cet amour qui nourrit leur vie spirituelle, les oriente aussi vers le généreux accomplissement de leur ministère. C'est précisément ce que voulait le Concile Vatican II, quand il demandait la réorganisation des études ecclésiastiques, en répartissant mieux les différentes disciplines philosophiques et théologiques « pour les faire contribuer de concert à ouvrir de plus en plus l'esprit des séminaristes au mystère du Christ, qui, concernant l'histoire entière du genre humain, ne cesse d'agir dans l'Église et d'opérer surtout par le ministère sacerdotal » (167).

La formation intellectuelle théologique et la vie spirituelle, en particulier la vie de prière, s'unissent et se renforcent mutuellement, sans rien ôter ni au sérieux de la recherche ni à la saveur spirituelle de la prière. Saint Bonaventure nous prévient : « Que personne ne croie que suffisent la lecture sans l'onction, la spéculation sans la dévotion, la recherche sans l'admiration, l'observation sans la jubilation, l'activité sans la piété, la science sans la charité, l'intelligence sans l'humilité, l'étude sans la grâce divine, la connaissance de soi sans la sagesse infuse de Dieu » (168).

54. La formation théologique est une œuvre complexe et laborieuse. Elle doit aider le candidat au sacerdoce à posséder une conception des vérités révélées par Dieu en Jésus Christ, et de l'expérience de foi de l'Église, qui soit complète et unifiée. De là découle une double exigence : connaître « toutes » les vérités chrétiennes, sans opérer de choix arbitraires, et les connaître d'une manière méthodique. Cela exige que l'on aide l'étudiant à opérer une synthèse qui soit le

fruit des apports des différentes disciplines théologiques, dont la spécificité n'acquiert de valeur authentique que dans leur profonde coordination.

Dans sa réflexion sur la foi, la théologie va dans deux directions. La première est celle de l'« étude de la Parole de Dieu » : la parole écrite dans le Livre sacré, célébrée et vécue dans la tradition vivante de l'Église, authentiquement interprétée par le Magistère de l'Église. Cela demande l'étude de la Sainte Écriture, « qui doit être comme l'âme de toute la théologie » (169), l'étude des Pères de l'Église, de la liturgie, de l'histoire de l'Église et des déclarations du Magistère. La seconde direction est celle de l'homme interlocuteur de Dieu : l'homme appelé à « croire », à « vivre », à « communiquer » aux autres la foi, et l'« ethos » chrétien. Cela entraîne donc l'étude de la dogmatique, de la théologie morale, de la théologie spirituelle, du droit canonique et de la théologie pastorale.

La référence à l'homme croyant conduit la théologie à être particulièrement attentive d'une part à l'instance fondamentale et permanente du rapport foi-religion, et d'autre part à certaines exigences davantage liées à la situation sociale et culturelle de notre époque. Dans la première orientation, se situe la théologie fondamentale, qui a pour objet le fait de la révélation chrétienne et de sa transmission dans l'Église. Dans la seconde orientation, se placent des disciplines qui ont connu et connaissent un développement plus intense, comme réponses à des problèmes aujourd'hui fortement perçus. C'est le cas de l'étude de la doctrine sociale de l'Église qui « entre dans le domaine... de la théologie et particulièrement de la théologie morale » (170) et qui est à ranger parmi les « éléments essentiels » de la « nouvelle évangélisation », dont elle constitue un instrument (171). Il en est ainsi de l'étude de la missiologie, de l'œcuménisme, du judaïsme, de l'islam, et des autres religions non chrétiennes.

55. La formation théologique actuelle doit prêter attention à certains problèmes qui soulèvent souvent des difficultés, créent des tensions et entretiennent des confusions dans la vie de l'Église. Que l'on pense au rapport entre les déclarations du Magistère et les discussions théologiques, qui ne se présente pas toujours de manière souhaitable, c'est-à-dire en esprit de collaboration : « Tout en ayant des charismes et des fonctions différentes, le Magistère vivant de l'Église et la théologie ont en définitive un même but : garder le peuple de Dieu dans la vérité qui libère et en faire ainsi la "lumière des nations". Ce service de la communauté ecclésiale met en relations réciproques le théologien et le Magistère. Ce dernier enseigne authentiquement la doctrine des apôtres et, tirant profit du travail théologique, réfute les objections et les déformations de la foi, proposant en outre, avec l'autorité reçue de Jésus Christ, des approfondissements, des explicitations et des applications nouvelles de la doctrine révélée. La théologie au contraire acquiert, par la réflexion, une intelligence toujours plus profonde de la Parole de Dieu, contenue dans l'Écriture et fidèlement transmise par la Tradition vivante de l'Église, sous la conduite du Magistère ; elle cherche à éclairer l'enseignement de la Révélation face aux instances de la raison, et lui donne enfin une forme organique et systématique » (172). Quand, cependant, pour toute une série de motifs, cette collaboration diminue, il ne faut pas se laisser égarer par des équivoques et des

confusions ; il faut savoir faire soigneusement la distinction entre « la doctrine commune de l'Église et les opinions des théologiens ainsi que les tendances qui passent (les "modes") » (173). Il n'y a pas de magistère « parallèle », parce que l'unique Magistère est celui de Pierre et des apôtres, du Pape et des évêques (174).

Un autre problème, qui se rencontre surtout là où la formation intellectuelle des séminaristes est confiée à des instituts académiques, concerne le rapport entre la rigueur scientifique de la théologie et sa destination pastorale, et donc la nature pastorale de la théologie. Il s'agit en réalité de deux caractéristiques de la théologie et de son enseignement qui, non seulement ne s'opposent pas, mais concourent, même sous des profils différents, à une plus complète « intelligence de la foi ». En fait, le caractère pastoral de la théologie ne signifie pas que la théologie est moins doctrinale ou privée de son caractère scientifique ; elle signifie au contraire que la théologie habilite les futurs prêtres à annoncer le message évangélique en tenant compte des facteurs culturels de leur temps et à comprendre l'action pastorale selon une authentique vision théologique. Ainsi, d'un côté, une étude respectueuse du caractère rigoureusement scientifique de chacune des disciplines théologiques contribuera à la formation plus complète et plus profonde du pasteur d'âmes, comme maître de la foi ; d'un autre côté, chez le futur prêtre, une sensibilité qui correspond à l'orientation pastorale rendra vraiment formatrice pour lui l'étude sérieuse et scientifique de la théologie.

L'exigence, aujourd'hui fortement ressentie, de l'évangélisation des cultures et de l'inculturation du message de la foi soulève encore un autre problème. C'est une question éminemment pastorale qui doit être traitée largement et avec beaucoup d'attention au cours de la formation des candidats au sacerdoce : « Dans les circonstances actuelles, en différentes régions du monde, la religion chrétienne est considérée comme quelque chose d'étranger aux cultures soit anciennes soit modernes ; il est donc d'une grande importance que, dans toute la formation intellectuelle et humaine, on considère comme nécessaire et essentielle la dimension de l'inculturation » (175). Cela exige au préalable une théologie authentique, inspirée des principes catholiques concernant l'inculturation. Ces principes sont liés au mystère de l'Incarnation du Verbe de Dieu et à l'anthropologie chrétienne ; ils éclairent le sens authentique de l'inculturation. Celle-ci, face aux cultures les plus diverses et parfois opposées présentes dans les différentes parties du monde, veut être un acte d'obéissance au commandement du Christ de prêcher l'Évangile à toutes les nations et jusqu'aux confins de la terre. Cette obéissance ne signifie ni syncrétisme, ni simple adaptation de l'annonce évangélique, mais le fait que l'Évangile pénètre vitalemment dans les cultures, s'incarne en elles, dépassant leurs éléments culturels incompatibles avec la foi et la vie chrétiennes et élevant leurs valeurs jusqu'au mystère du salut qui provient du Christ (176). Le problème de l'inculturation peut avoir un intérêt spécial quand les candidats au sacerdoce proviennent eux-mêmes de cultures autochtones : ils auront alors besoin de parcours de formation adaptés, soit pour éviter le risque d'être moins exigeants et de se contenter d'une éducation plus faible en valeurs humaines, chrétiennes et sacerdotales, soit pour mettre en valeur les éléments bons et authentiques de leurs cultures et de leurs traditions (177).

56. En suivant l'enseignement et les orientations du Concile Vatican II et les normes pratiques de la *Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis*, un vaste « *aggiornamento* » de l'enseignement des disciplines philosophiques et surtout théologiques a été accompli dans les séminaires. Si cet « *aggiornamento* » appelle encore dans certains cas des retouches et des développements, il a contribué dans l'ensemble à améliorer toujours plus l'éducation donnée dans le cadre de la formation intellectuelle. À ce sujet, « les Pères synodaux ont de nouveau affirmé fréquemment et avec clarté la nécessité et même l'urgence que soit appliqué dans les séminaires et les maisons de formation le programme fondamental des études, qu'il s'agisse du programme universel ou de celui des divers pays ou Conférences épiscopales » (178).

Il est nécessaire de combattre fermement la tendance à abaisser le niveau et le sérieux des études, tendance qui se manifeste dans certains secteurs de l'Église et qui est due en partie à l'insuffisance et aux lacunes de la formation intellectuelle de base reçue par les étudiants qui commencent le cycle philosophique et théologique. C'est la situation contemporaine elle-même qui exige que les maîtres soient toujours davantage à la hauteur de la complexité des temps et soient en mesure d'affronter avec compétence, clarté et profondeur d'argumentation les questions sur le sens posées par les hommes d'aujourd'hui, questions auxquelles seul l'Évangile de Jésus Christ apporte la réponse pleine et définitive.

La formation pastorale : communier à la charité de Jésus Christ, Bon Pasteur

57. Toute la formation des candidats au sacerdoce est destinée à les disposer d'une façon plus particulière à communier à la charité du Christ Bon Pasteur. Cette formation doit donc, dans ses divers aspects, avoir un caractère essentiellement pastoral. Le décret conciliaire *Optatam totius* l'affirmait clairement en parlant des grands séminaires : « L'éducation complète des élèves des grands séminaires doit tendre à faire d'eux de véritables pasteurs d'âmes, à l'exemple de notre Seigneur Jésus Christ, Maître, Prêtre et Pasteur. Ils seront donc préparés au ministère de la parole, afin qu'ils comprennent toujours mieux la parole révélée de Dieu, qu'ils la possèdent par la méditation et qu'ils l'expriment par leur voix et par leur vie ; au ministère du culte et de la sanctification, afin que, s'adonnant à la prière et aux célébrations liturgiques, ils accomplissent l'œuvre du salut par le sacrifice eucharistique et les sacrements ; au ministère de pasteur, afin qu'ils sachent rendre présent aux hommes le Christ, qui "n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour les multitudes" (*Mc* 10, 45 ; cf. *Jn* 13, 12-17), et pour que, devenus les serviteurs de tous, ils en gagnent un plus grand nombre (cf. *1 Co* 9, 19) » (179).

Le texte conciliaire insiste sur la profonde coordination qui existe entre les divers aspects de la formation humaine, spirituelle et intellectuelle, et en même temps sur leur finalité spécifiquement pastorale. En ce sens, la finalité pastorale assure à la formation humaine, spirituelle et intellectuelle des contenus déterminés et des caractéristiques précises, pour unifier et spécifier toute la formation des futurs prêtres.

Comme toute autre formation, la formation pastorale se réalise par une mûre réflexion et des exercices pratiques ; elle plonge ses racines vivantes dans un esprit qui est le centre de tout et constitue une force d'impulsion et de développement.

L'étude d'une véritable discipline théologique est donc nécessaire : la théologie pastorale ou pratique, réflexion scientifique sur l'Église qui se construit chaque jour, avec la force de l'Esprit, au cours de l'histoire, donc sur l'Église comme « sacrement universel de salut » (180), comme signe et instrument vivant du salut de Jésus Christ dans la Parole, dans les sacrements et dans le service de la charité. La pastorale n'est pas seulement un art, ni un ensemble d'exhortations, d'expériences, de recettes ; elle possède sa pleine dignité théologique, parce qu'elle reçoit de la foi les principes de l'action pastorale de l'Église dans l'histoire, d'une Église qui « engendre » tous les jours l'Église elle-même, selon l'heureuse expression de saint Bède le Vénérable : « *Nam et Ecclesia quotidie gignit Ecclesiam* » (181). Parmi ces principes et ces critères, il y a celui, particulièrement important, du discernement évangélique de la situation socio-culturelle et ecclésiale dans laquelle se développe l'action pastorale.

L'étude de la théologie pastorale doit éclairer l'action concrète à laquelle les candidats au sacerdoce doivent s'adonner en faisant des stages de pastorale, de façon progressive et toujours en harmonie avec les autres exigences de la formation. Ces « expériences » pastorales constitueront éventuellement un vrai « noviciat pastoral » qui pourra durer un certain temps et devra être évalué de manière méthodique.

Mais l'étude et l'activité pastorales renvoient à une source intérieure que la formation aura soin de préserver et de mettre en valeur : la communion toujours plus profonde avec la charité pastorale de Jésus. Comme elle a constitué l'origine et la force de l'action salvifique de Jésus, de même elle doit aussi, grâce à l'effusion de l'Esprit dans le sacrement de l'Ordre, constituer l'origine et la force du ministère du prêtre. Il s'agit d'une formation destinée non seulement à assurer une compétence pastorale scientifique et une habileté pratique, mais aussi et surtout à garantir la croissance d'une manière d'être en communion avec les sentiments et les comportements mêmes du Christ Bon Pasteur : « Ayez entre vous les mêmes sentiments qui sont dans le Christ Jésus » (Ph 2, 5).

58. Ainsi entendue, la formation pastorale ne peut évidemment pas se réduire à un simple apprentissage, destiné à se familiariser avec des techniques pastorales. Le projet éducatif du séminaire se propose d'apprendre aux étudiants à acquérir une sensibilité pastorale, à assumer avec conscience et maturité leurs propres responsabilités, à s'entraîner intérieurement à évaluer des situations, à établir des priorités et à trouver les moyens de les réaliser, le tout à la lumière de la foi et selon les exigences théologiques de la pastorale elle-même.

Par cette expérience initiale et progressive du ministère, les futurs prêtres pourront être introduits dans la tradition pastorale vivante de leur Église particulière ; ils apprendront à élargir l'horizon de leur esprit et de leur cœur à la dimension missionnaire de la vie ecclésiale ; ils s'exerceront à

certaines formes de collaboration entre eux et avec les prêtres auprès desquels ils seront envoyés. À ces derniers revient une responsabilité éducative pastorale de grande importance, en liaison avec l'enseignement donné au séminaire.

Dans le choix des lieux et des services en vue des expériences pastorales, on devra accorder une attention particulière à la paroisse (182), cellule vitale des différentes expériences pastorales, dans laquelle les stagiaires se trouveront en face des problèmes particuliers de leur futur ministère. Les Pères synodaux ont fourni une série d'exemples concrets, comme la visite aux malades, le soin des émigrés, des exilés et des nomades, le zèle de la charité qui se traduit en des œuvres sociales diverses. Ils écrivent en particulier : « Il est nécessaire que le prêtre soit témoin de la charité du Christ lui-même, qui "est passé en faisant le bien" (Ac 10, 38) ; le prêtre doit aussi être le signe visible de la sollicitude de l'Église qui est Mère et Maîtresse. Et, parce que l'homme d'aujourd'hui est frappé par tant d'épreuves, spécialement l'homme qui est écrasé par une pauvreté inhumaine, par la violence aveugle et par le pouvoir injuste, il est nécessaire que l'homme de Dieu, bien préparé à toute œuvre bonne (cf. 2 Tm 3, 17), revendique les droits et la dignité de l'homme. Qu'il se garde, cependant, d'adhérer à de fausses idéologies, et, alors qu'il veut promouvoir le progrès, d'oublier que le monde est racheté par la seule croix du Christ » (183).

L'ensemble de ces activités et d'autres semblables éduque le futur prêtre à vivre comme un « service » sa mission d'« autorité » dans la communauté, en s'abstenant de toute attitude de supériorité ou de l'exercice d'un pouvoir qui ne serait pas toujours et uniquement justifié par la charité pastorale.

Pour une formation adaptée, il est nécessaire que les différentes expériences des candidats au sacerdoce revêtent un caractère « ministériel », restant intimement liées à toutes les exigences qui sont propres à la préparation au presbytérat et (sans que ce soit au détriment des études) en référence au service de la Parole, du culte et de la présidence. Ces services peuvent devenir la traduction concrète des ministères de lectorat, acolytat et diaconat.

59. Parce que l'action pastorale est destinée par sa nature à animer l'Église qui est essentiellement « mystère », « communion », « mission », la formation pastorale devra tenir compte de ces dimensions dans l'exercice du ministère.

Il est fondamental d'avoir conscience que l'Église est « mystère », c'est-à-dire œuvre divine, fruit de l'Esprit du Christ, signe efficace de la grâce, présence de la Trinité dans la communauté chrétienne. Cette conscience, loin d'atténuer le sens de la responsabilité propre au pasteur, le convaincra que la croissance de l'Église est une œuvre gratuite de l'Esprit et que son service - confié par grâce divine à la libre responsabilité humaine - est celui du « serviteur inutile » de l'Évangile (cf. Lc 17, 10).

De plus, la conscience que l'Église est « communion » préparera le candidat au sacerdoce à

pratiquer une pastorale communautaire en cordiale collaboration avec les divers membres de l'Église : prêtres et évêques, prêtres diocésains et religieux, prêtres et laïcs. Mais une telle collaboration suppose d'abord la connaissance et l'estime des différents dons et charismes, des diverses vocations et responsabilités que l'Esprit offre et confie aux membres du corps du Christ. Elle exige aussi un sens vif et précis de son identité et de celle des autres dans l'Église. Elle réclame en outre confiance mutuelle, patience, douceur, capacité de compréhension et d'écoute ; enfin et surtout, elle s'enracine dans un amour de l'Église plus grand que l'amour que l'on a pour soi et pour les groupes auxquels on appartient. Il est particulièrement important de préparer les futurs prêtres à la collaboration avec les laïcs, pour qu'ils « soient prêts - dit le Concile - à écouter l'avis des laïcs, en tenant compte fraternellement de leurs aspirations et en s'aidant de leur expérience et de leur compétence dans les différents domaines de l'activité humaine, afin de pouvoir avec eux lire les signes des temps » (184). De même, le récent Synode a insisté sur la sollicitude pastorale envers les laïcs : « Il faut que le candidat au sacerdoce devienne capable d'intéresser et d'initier les fidèles laïcs, surtout les jeunes, aux différentes vocations (au mariage, aux services sociaux, à l'apostolat, aux ministères, aux responsabilités d'ordre pastoral, à la vie consacrée, aux charges de la vie politique et sociale, à la recherche scientifique, à l'enseignement). Surtout, il est nécessaire d'éclairer et de soutenir les laïcs dans leur vocation à s'engager dans le monde et à le transformer à la lumière de l'Évangile, en reconnaissant la valeur de cet engagement et en le respectant »(185).

Enfin, la conscience de l'Église comme communion « missionnaire », aidera le candidat au sacerdoce à aimer et à vivre la dimension missionnaire essentielle de l'Église et des diverses activités pastorales ; à être ouvert et disponible à toutes les possibilités offertes aujourd'hui d'annoncer l'Évangile, sans oublier le service précieux que les moyens de communication sociale peuvent et doivent rendre en cette matière (186) ; à se préparer à un ministère qui, concrètement, pourra exiger de lui la disponibilité, en réponse à l'Esprit-Saint et à l'évêque, pour être envoyé prêcher l'Évangile au-delà des frontières de son pays (187).

II. LES MILIEUX DE LA FORMATION SACERDOTALE

La communauté de formation du grand séminaire

60. La nécessité du grand séminaire - et de la maison religieuse analogue - pour la formation des candidats au sacerdoce, affirmée avec autorité par le Concile Vatican II (188), a été réaffirmée par le Synode de la façon suivante : « Il faut affirmer de nouveau que l'institution du grand séminaire, comme le meilleur lieu de formation, est l'espace normal, même matériel, d'une vie communautaire et hiérarchique, et aussi la maison appropriée à la formation des candidats au sacerdoce, avec des supérieurs vraiment consacrés à ce ministère. Cette institution a donné des fruits abondants au long des siècles et continue à en donner dans le monde entier » (189).

Le séminaire se présente comme un temps et comme un lieu ; mais il se présente surtout comme une communauté éducative en cheminement : c'est la communauté établie par l'évêque pour offrir à celui qui est appelé par le Seigneur à servir comme les apôtres la possibilité de revivre l'expérience éducative que le Seigneur a réservée aux Douze. En réalité, une relation prolongée et intime de vie avec Jésus est présentée, dans l'Évangile, comme préalable nécessaire au ministère apostolique. Cette intimité oblige les Douze à réaliser, d'une façon particulièrement claire et spécifique, le détachement, proposé dans une certaine mesure à tous les disciples, à l'égard du milieu d'origine, du travail habituel, des affections les plus chères (cf. *Mc* 1, 16-20 ; 10, 28 ; *Lc* 9, 23. 57-62 ; 14, 25-27). Bien des fois, nous avons rapporté la tradition de Marc qui souligne le lien profond unissant les apôtres avec le Christ et entre eux : avant d'être envoyés pour prêcher et accomplir des guérisons, ils sont appelés à « être ses compagnons » (*Mc* 3, 14).

La nature profonde du séminaire est d'être, à sa manière, une continuation, dans l'Église, de la communauté apostolique groupée autour de Jésus, à l'écoute de sa Parole, en marche vers l'expérience de la Pâque, dans l'attente de l'Esprit donné pour la mission. Tel est l'idéal auquel doit tendre tout séminaire. Le séminaire, comme institution humaine, a connu dans l'histoire les formes les plus diverses et de multiples vicissitudes. Son identité le stimule toujours à trouver une réalisation concrète, fidèle aux valeurs évangéliques dont il s'inspire, et capable de répondre aux situations et aux nécessités des temps.

Le séminaire est en lui-même une expérience originale de la vie de l'Église : en lui, l'évêque se rend présent par le ministère que le recteur accomplit avec les autres éducateurs, en esprit de coresponsabilité et de communion sous sa direction et son animation, pour la croissance pastorale et apostolique des candidats. Les divers membres de la communauté du séminaire, réunis par l'Esprit Saint en une fraternité unique, collaborent, chacun selon son propre don, à la croissance de tous dans la foi et la charité. C'est ainsi qu'ils se préparent à devenir prêtres et donc à prolonger, dans l'Église et dans l'histoire, la présence salvifique de Jésus Christ, le Bon Pasteur.

Déjà, sur le plan humain, le grand séminaire doit tendre à devenir « une communauté dont les membres sont liés par une amitié et une charité profondes, pour constituer dans la joie une vraie famille » (190). Sur le plan chrétien, le séminaire doit se constituer - continuent les Pères synodaux - comme « communauté ecclésiale », comme « communauté des disciples du Seigneur, dans laquelle une même liturgie imprègne toute la vie d'esprit de prière ; elle est rassemblée par l'écoute et la méditation quotidienne de la Parole de Dieu et par le sacrement de l'Eucharistie ; elle est unie dans l'exercice de la charité fraternelle et de l'esprit de justice ; dans cette communauté, l'Esprit du Christ et l'amour de l'Église resplendent, grâce au progrès de la vie communautaire et de la vie spirituelle de chacun de ses membres » (191). Confirmant et explicitant concrètement la dimension ecclésiale essentielle du séminaire, les Pères synodaux continuent : « Comme communauté ecclésiale, tant diocésaine qu'interdiocésaine ou même religieuse, le séminaire doit nourrir le sens de la communion ecclésiale des candidats avec leur évêque et avec leur presbyterium, de sorte qu'ils participent à leur espérance et à leurs angoisses et sachent étendre

cette ouverture aux nécessités de l'Église universelle » (192).

Il est essentiel, pour la formation des candidats au sacerdoce et au ministère pastoral qui est ecclésiale par sa nature, que le séminaire soit considéré, non d'une manière extérieure et superficielle, c'est-à-dire comme un simple lieu d'habitation et d'étude, mais d'une façon intérieure et profonde, comme une communauté spécifiquement ecclésiale, une communauté qui revive l'expérience des Douze unis à Jésus (193).

61. Le séminaire est donc une communauté ecclésiale éducative, mieux, une communauté particulière qui éduque. Ce qui détermine sa physionomie, c'est sa fin spécifique, c'est-à-dire l'accompagnement de la vocation des futurs prêtres, et, par conséquent, le discernement de cette vocation, l'aide pour y répondre et la préparation à recevoir le sacrement de l'Ordre avec les grâces et les responsabilités qu'il comporte et par lesquelles le prêtre est configuré à Jésus Christ, Tête et Pasteur, et est habilité et engagé à en partager la mission de salut dans l'Église et dans le monde.

Le séminaire étant une communauté éducative, toute la vie que l'on y mène, dans ses expressions les plus diverses, est axée sur la formation humaine, spirituelle, intellectuelle et pastorale des futurs prêtres : c'est une formation qui, bien qu'ayant de nombreux points communs avec la formation humaine et chrétienne de tous les membres de l'Église, présente des contenus, des modalités et des caractéristiques qui découlent d'une façon particulière de la fin poursuivie : préparer au sacerdoce.

Or les contenus et les formes de l'œuvre éducative exigent que le séminaire ait sa programmation précise, c'est-à-dire un programme de vie ayant son unité organique en même temps qu'il s'harmonise en accord avec la seule fin qui justifie l'existence du séminaire : la préparation des futurs prêtres.

En ce sens, les Pères synodaux écrivent : « En tant que communauté éducative, [le séminaire] doit suivre un programme clairement défini qui ait comme note caractéristique l'unité de la direction, représentée par le Recteur et ses collaborateurs, par la cohérence dans l'ordonnement de la vie et de l'activité formatrice et par les exigences fondamentales de la vie communautaire, laquelle comporte aussi des aspects essentiels relevant de la tâche de formation. Ce programme doit être, sans hésitation ni flottement, au service de la finalité spécifique qui seule justifie l'existence du séminaire : la formation des futurs prêtres, pasteurs de l'Église » (194). Et pour que ce programme soit vraiment adapté et efficace, il faut que ses grandes lignes se traduisent plus concrètement, en détail, par quelques normes particulières destinées à ordonner la vie communautaire, en fixant des moyens et des rythmes temporels précis.

Un autre aspect est à souligner ici. L'œuvre éducative est par nature l'accompagnement de personnes concrètes, qui vivent dans l'histoire, qui marchent vers des choix et vers l'adhésion à

certain idéaux de vie. C'est précisément la raison pour laquelle l'œuvre éducative doit savoir concilier harmonieusement la vision claire du but à atteindre, l'exigence d'une marche sérieuse vers ce but, l'attention au « voyageur », c'est-à-dire au sujet concret engagé dans l'aventure de la formation, et donc à une série de situations, de problèmes, de difficultés, de rythmes de marche et de croissance. Cela exige une sage souplesse, qui exclut tout compromis sur les valeurs comme sur l'engagement conscient et libre, et qui signifie amour véritable et respect sincère pour celui qui avance vers le sacerdoce dans ses dimensions personnelles. Cela vaut non seulement pour chacune des personnes, mais aussi pour les différents contextes sociaux et culturels dans lesquels vivent les séminaires et les diverses formes de leur histoire. En ce sens, l'œuvre éducative exige un continuel renouvellement. Les Pères l'ont souligné avec force, même en ce qui concerne la configuration des séminaires : « Étant sauve la valeur des formes classiques du séminaire, le Synode désire que le travail de consultation des Conférences épiscopales sur les besoins actuels de la formation se poursuive, comme cela a été prévu par le décret *Optatam totius* (n. 1) et par le Synode de 1967. Les *Rationes* de chaque nation ou rite seront revues opportunément, soit à l'occasion des demandes faites par les Conférences épiscopales, soit dans les visites apostoliques des séminaires des différentes nations, pour y introduire les diverses modalités de formation, qui doivent répondre aux besoins des peuples de culture dite autochtone, aux besoins des vocations d'adultes, des vocations pour les missions etc. » (195).

62. La finalité et la structure éducative du grand séminaire exigent que les candidats au sacerdoce y entrent après une certaine préparation. Celle-ci ne posait pas de problème particulier, du moins jusqu'à ces dernières décennies, lorsque les candidats au sacerdoce provenaient habituellement des petits séminaires et que la vie chrétienne des communautés ecclésiales offrait facilement à tous, sans distinction, une bonne instruction et une bonne éducation chrétienne.

La situation a évolué en beaucoup d'endroits. Il y a un grand contraste entre, d'un côté, le style de vie et la préparation de base des enfants, des adolescents et des jeunes, même s'ils sont chrétiens et parfois engagés dans la vie de l'Église, et, de l'autre, le style de vie du séminaire et ses exigences de formation. Dans ce contexte, en communion avec les Pères synodaux, je demande qu'il y ait une période convenable de préparation précédant la formation donnée au séminaire : « Il est utile qu'il y ait une période de préparation humaine, chrétienne, intellectuelle et spirituelle pour les candidats au grand séminaire. Ces candidats doivent cependant présenter des qualités déterminées : l'intention droite, un degré suffisant de maturité humaine et une connaissance assez ample de la doctrine de la foi, une certaine initiation aux méthodes de prière et à un style de vie conforme à la tradition chrétienne. Qu'ils aient aussi les comportements qui expriment, selon les usages de leurs régions, un effort de recherche de Dieu et de la foi (cf. *Evangelii nuntiandi*, n. 48) (196).

La « connaissance assez ample de la doctrine de la foi » dont parlent les Pères synodaux est requise avant la théologie : on ne peut pas développer l'« intelligence de la foi », si on ne connaît pas la « foi » en son contenu. Une telle lacune pourra être plus facilement comblée grâce au

prochain Catéchisme universel.

Alors que la conviction de la nécessité de cette préparation avant l'entrée au séminaire se généralise, les opinions divergent sur ses contenus et ses caractéristiques, c'est-à-dire sur son but premier : formation spirituelle pour le discernement de la vocation ou formation intellectuelle et culturelle. D'autre part, on ne peut pas oublier les nombreuses et profondes diversités qui existent non seulement chez les différents candidats, mais aussi dans les régions ou les pays. Cela invite à prolonger la phase actuelle d'étude et d'expérimentation pour que l'on puisse définir d'une façon plus opportune et plus significative les éléments de cette préparation ou « période propédeutique » : temps, lieu, forme, thèmes de cette période, qu'il faut par ailleurs coordonner avec les années suivantes de la formation au séminaire.

En ce sens, je reprends moi-même et je propose à nouveau à la Congrégation pour l'Éducation catholique la demande formulée par les Pères synodaux : « Le Synode demande que la Congrégation pour l'Éducation catholique recueille toutes les informations sur les premières expériences de cette formation déjà faites ou qui se déroulent en ce moment. En temps opportun, la Congrégation communiquera aux Conférences épiscopales les informations sur ce problème » (197).

Le petit séminaire et les autres formes d'accompagnement de vocations

63. Comme l'atteste une longue expérience, la première manifestation d'une vocation sacerdotale coïncide souvent avec les années de la pré-adolescence ou avec les toutes premières années de la jeunesse. Et même chez les sujets qui se décident plus tard à entrer au séminaire, il n'est pas rare de constater la présence d'un appel de Dieu dans des périodes bien plus anciennes. L'histoire de l'Église témoigne sans cesse d'appels du Seigneur dans le jeune âge. Saint Thomas, par exemple, explique la prédilection de Jésus pour l'Apôtre Jean « en raison de son jeune âge » et en tire la conclusion suivante : "Cela fait comprendre que Dieu aime de façon spéciale ceux qui se donnent à son service dès leur première jeunesse » (198).

L'Église prend soin de ces germes de vocation semés dans les cœurs d'enfants ; par les petits séminaires, elle réalise un premier discernement et les accompagne avec attention. Dans différentes parties du monde, ces séminaires continuent à faire une œuvre éducative précieuse, pour garder et développer les germes de la vocation sacerdotale, afin que les élèves puissent plus facilement la reconnaître et soient rendus plus capables d'y répondre. Le projet éducatif de ces séminaires tend à favoriser, d'une manière adaptée et par étapes, la formation humaine, culturelle et spirituelle qui conduira le jeune à prendre le chemin du grand séminaire avec une base appropriée et solide.

«Se préparer à suivre le Christ rédempteur avec générosité d'esprit et pureté de cœur » : telle est le but du petit séminaire indiqué dans le décret *Optatam totius*, qui en présente ainsi le style

éducatif : « Sous la conduite paternelle des supérieurs, avec la coopération si utile de leurs parents, ils mèneront une vie qui convienne à l'âge, à la mentalité et à l'évolution d'adolescents, et qui réponde pleinement aux normes d'une saine psychologie. On n'omettra pas de leur assurer une expérience convenable des réalités humaines et des rapports normaux avec leurs familles » (199).

Le petit séminaire pourra être dans le diocèse un point de référence pour la pastorale des vocations, en proposant des formes opportunes d'accueil et en offrant des occasions d'information pour les adolescents qui sont en recherche de vocation ou qui, déjà déterminés à la suivre, sont contraints de retarder leur entrée au séminaire en raisons de diverses circonstances, familiales ou scolaires.

64. Là où le petit séminaire - « qui, en beaucoup de régions, semble nécessaire et très utile » - ne peut être établi, il faut faire en sorte de constituer d'autres « institutions » (200), comme, par exemple, des groupes de vocations pour adolescents ou pour jeunes. Bien que n'étant pas permanents, ces groupes pourront offrir, dans un contexte communautaire, des conditions favorables à la confirmation et à la croissance des vocations. Tout en vivant dans leur famille et en fréquentant la communauté chrétienne qui les aide dans leur parcours de formation, ces enfants et ces jeunes gens ne doivent pas être laissés seuls. Ils ont besoin d'un groupe particulier ou d'une communauté de référence sur laquelle ils puissent s'appuyer pour accomplir l'itinéraire de vocation que le don de l'Esprit Saint a commencé en eux.

Comme cela s'est toujours produit au cours de l'histoire de l'Église, on observe actuellement, avec une nouveauté et une fréquence réconfortantes, le phénomène de vocations sacerdotales naissant à l'âge adulte, après une plus ou moins longue expérience de vie laïque et d'engagement professionnel. Il n'est pas toujours possible ni même opportun bien souvent, d'inviter ces adultes à suivre l'itinéraire éducatif du grand séminaire. On doit plutôt, après un soigneux discernement de l'authenticité de ces vocations, présenter quelque forme spécifique d'accompagnement et de formation, de manière à assurer, moyennant les adaptations voulues, l'indispensable formation spirituelle et intellectuelle (201). Un bon dosage de relations avec les autres candidats au sacerdoce et de périodes de présence dans la communauté du grand séminaire pourra garantir la pleine insertion de ces vocations dans l'unique presbyterium et leur communion intime et cordiale avec lui.

III. LES PROTAGONISTES DE LA FORMATION SACERDOTALE

L'Église et l'Évêque

65. Parce que la formation des candidats au sacerdoce fait partie de la pastorale des vocations

conduite par l'Église, on doit dire que l'Église, comme telle, est le sujet communautaire qui a la grâce et la responsabilité d'accompagner ceux que le Seigneur appelle à devenir ses ministres dans le sacerdoce.

En ce sens, c'est la connaissance du mystère de l'Église qui nous aide à mieux préciser la place et le devoir qu'ont ses différents membres, soit comme personnes particulières, soit comme membres d'un groupe, dans la formation des candidats au presbytérat.

Or l'Église est, par sa nature intime, « la mémoire », le « sacrement » de la présence et de l'action de Jésus Christ au milieu de nous et pour nous. C'est à sa présence salvifique que l'on doit l'appel au sacerdoce : non seulement l'appel, mais l'accompagnement pour que l'appelé puisse reconnaître la grâce du Seigneur et y répondre librement et avec amour. C'est l'Esprit de Jésus qui fait la lumière et donne la force dans le discernement et dans le parcours de la vocation. Il n'y a pas alors d'authentique œuvre de formation au sacerdoce sans le don de l'Esprit du Christ. Tout formateur humain doit en être pleinement conscient. Comment ne pas y voir une « ressource » totalement gratuite et radicalement efficace qui a son « poids » décisif dans l'engagement en vue de la formation au sacerdoce ? Et comment ne pas se réjouir devant la dignité de tout formateur humain qui devient, en un sens, le représentant visible du Christ pour le candidat au sacerdoce ? Si la formation au sacerdoce est essentiellement la préparation d'un futur « pasteur » à l'image de Jésus Christ Bon Pasteur, qui, mieux que Jésus lui-même par l'effusion de son Esprit, peut communiquer et porter à maturité la charité pastorale qu'il a vécue jusqu'au don total de lui-même (cf. *Jn* 15, 13 ; 10, 11) et dont il veut qu'elle soit revécue par tous les prêtres ?

Le premier représentant du Christ dans la formation sacerdotale est l'évêque. On pourrait dire de l'évêque, de tout évêque, ce que l'évangéliste Marc nous dit dans le texte cité déjà plusieurs fois : « Il appelle à lui ceux qu'il voulait. Ils vinrent à lui, et il en institua Douze pour être ses compagnons et pour les envoyer prêcher... » (*Mc* 3, 13-14). En réalité, l'appel intérieur de l'Esprit a besoin d'être confirmé par l'appel authentique de l'évêque. Si tous peuvent « venir à l'évêque » parce qu'il est le Père et le Pasteur de tous, ses prêtres le peuvent d'une manière particulière, à cause de leur commune participation au même sacerdoce et au même ministère : l'évêque, dit le Concile, doit les considérer et les traiter comme « des frères et des amis » (202). Et cela peut se dire d'une façon analogique de ceux qui se préparent au sacerdoce. En ce qui concerne l'autre point : « être ses compagnons », compagnons de l'évêque, la responsabilité de ce dernier, comme formateur des candidats au sacerdoce, lui fait un devoir de les visiter souvent et d'être en quelque manière « leur compagnon ».

La présence de l'évêque a une valeur particulière, non seulement parce qu'elle aide la communauté du séminaire à vivre son insertion dans l'Église particulière et sa communion avec le Pasteur qui la guide, mais aussi parce qu'elle authentifie et sert la finalité pastorale qui caractérise toute la formation des candidats au sacerdoce. Surtout, en étant présent au milieu des candidats au sacerdoce, et en leur faisant part de tout ce qui regarde la marche pastorale de l'Église

particulière, l'évêque apporte un élément fondamental à leur formation au « sens de l'Église », qui est une valeur spirituelle et pastorale centrale dans l'exercice du ministère sacerdotal.

La communauté éducative du séminaire

66. La communauté éducative du séminaire se construit autour des différents formateurs : le recteur, le directeur ou père spirituel, les supérieurs et les professeurs. Ceux-ci doivent se sentir profondément unis à l'évêque, qu'ils représentent à divers titres et de différentes manières ; ils doivent avoir entre eux une communion et une collaboration profondes et cordiales. Cette unité des éducateurs rend possible une réalisation adéquate du projet éducatif, et surtout elle donne aux candidats au sacerdoce un exemple significatif et concret de la communion ecclésiale qui constitue une valeur fondamentale de la vie chrétienne et du ministère pastoral.

Il est évident qu'une grande partie de l'efficacité de la formation dépend de la personnalité mûre et forte des formateurs, du point de vue humain et évangélique. C'est pourquoi il importe particulièrement de choisir avec soin les formateurs et de les encourager vivement à se rendre toujours plus aptes à la charge qui leur est confiée. Sachant bien que la préparation des candidats au sacerdoce dépend du choix et de la formation des formateurs, les Pères synodaux ont longuement précisé leurs qualités. Ils ont écrit en particulier : « La charge de la formation des candidats au sacerdoce exige non seulement une préparation spéciale des formateurs, qui soit vraiment technique, pédagogique, spirituelle, humaine et théologique, mais aussi un esprit d'union et de collaboration afin de réaliser dans une très étroite unité le programme de formation, de telle sorte que soit toujours sauvegardée l'unité dans l'action pastorale du séminaire sous l'autorité du recteur. Le groupe des formateurs donnera le témoignage d'une vie vraiment évangélique et d'une consécration totale au Seigneur. Il est opportun qu'il jouisse d'une certaine stabilité et qu'il ait sa résidence habituelle dans la communauté du séminaire. Il sera intimement uni à l'évêque, qui est le premier responsable de la formation des prêtres » (203).

Les évêques doivent être les premiers à sentir leur grave responsabilité pour la formation de ceux qui seront chargés de l'éducation des futurs prêtres. Pour ce ministère, il faut choisir des prêtres de vie exemplaire, possédant un ensemble de qualités : « Maturité humaine et spirituelle, expérience pastorale, compétence professionnelle, stabilité dans leur propre vocation, préparation doctrinale dans les sciences humaines (spécialement la psychologie) correspondant à leur charge, connaissance des méthodes de travail en groupe » (204).

Étant sauves la distinction du for interne et du for externe, l'entière liberté de choix des confesseurs ainsi que la prudence et la discrétion qui conviennent au ministère de directeur spirituel, la communauté presbytérale des éducateurs se sentira solidaire dans la responsabilité d'éduquer les candidats au sacerdoce. C'est à elle, toujours en référence à l'évaluation autorisée de l'évêque et du recteur, qu'appartient en premier lieu le rôle de promouvoir et de vérifier l'aptitude des candidats quant aux dons spirituels, humains et intellectuels, surtout en ce qui

concerne l'esprit de prière, l'assimilation profonde de la doctrine de la foi, la capacité d'une authentique fraternité et le charisme du célibat (205).

En tenant compte - comme les Pères synodaux l'ont rappelé - des indications de l'Exhortation *Christifideles laici* et de la Lettre apostolique *Mulieris dignitatem* (206), qui soulignent l'utilité d'une saine influence de la spiritualité laïque et du charisme de la féminité sur tout parcours éducatif, il est important de prévoir, sous des formes prudentes et adaptées aux différents contextes culturels, la collaboration de fidèles laïcs, hommes et femmes, dans l'œuvre de formation des futurs prêtres. Ils doivent être choisis avec soin, dans le cadre des lois de l'Église, selon leur charisme particulier et leurs compétences éprouvées. De leur collaboration bien coordonnée et intégrée aux responsabilités éducatives des formateurs de futurs prêtres, il est permis d'attendre des fruits bienfaisants pour une croissance équilibrée du sens de l'Église et pour une perception plus précise de l'identité sacerdotale, de la part des candidats au presbytérat (207).

Les professeurs de théologie

67. Ceux qui introduisent et accompagnent les futurs prêtres dans la doctrine sacrée par l'enseignement théologique ont une responsabilité éducative particulière, qui, à l'expérience, se révèle souvent plus décisive que celle des autres éducateurs dans le développement de la personnalité du futur prêtre.

La responsabilité des enseignants de théologie, avant de concerner les relations pédagogiques avec les candidats au sacerdoce, porte sur la conception qu'ils doivent eux-mêmes avoir de la nature de la théologie et du ministère sacerdotal, comme aussi sur l'esprit et le style selon lesquels ils doivent exposer leur enseignement théologique. En ce sens, les Pères synodaux ont affirmé à juste titre que « le théologien doit bien avoir conscience que, dans son enseignement, il ne tire pas son autorité de lui-même, mais qu'il doit susciter et communiquer l'intelligence de la foi au nom du Seigneur et de l'Église. De cette façon, le théologien, tout en utilisant les nouvelles ressources de la science, exerce son ministère par mandat de l'Église et collabore avec l'évêque dans son devoir d'enseigner. Parce que les théologiens et les évêques sont au service de la même Église dans la promotion de la foi, ils développeront et cultiveront une confiance réciproque et, dans cet esprit, surmonteront aussi les tensions et les conflits (cf. le développement dans l'Instruction de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi sur "la vocation ecclésiale du théologien") » (208).

Le professeur de théologie, comme tout autre éducateur, doit rester en communion et collaborer cordialement avec toutes les autres personnes engagées dans la formation des futurs prêtres et apporter avec une rigueur scientifique, avec générosité, humilité et passion, sa contribution originale et qualifiée ; celle-ci n'est pas seulement la communication d'une doctrine - même si c'est la sainte doctrine - ; elle est surtout la présentation de la perspective qui unifie dans le dessein de Dieu tous les savoirs humains et les différentes expressions de vie.

En particulier, la spécificité et l'efficacité formatrice des enseignants de théologie se mesure à leur qualité d'être avant tout « hommes de foi et pleins d'amour pour l'Église, convaincus que le sujet adéquat de la connaissance du mystère chrétien reste l'Église comme telle, persuadés, en conséquence, que leur devoir d'enseigner est un authentique ministère d'Église, étant assez riches de sens pastoral pour discerner dans l'exercice de ce ministère non seulement les contenus mais aussi leur présentation adaptée. Une totale fidélité au Magistère est requise des enseignants : témoins de la foi, ils enseignent au nom de l'Église » (209).

Les communautés de provenance, les associations et mouvements de jeunes

68. Les communautés d'où provient le candidat au sacerdoce continuent, malgré le nécessaire détachement que comporte le choix de la vocation, d'exercer une influence non négligeable sur la formation du futur prêtre. Elles doivent alors être conscientes de leur part spéciale de responsabilité.

Il faut nommer en premier lieu la famille: les parents chrétiens, comme aussi les frères et sœurs et les autres membres du noyau familial, ne devront jamais chercher à ramener le futur prêtre dans les étroites limites d'une logique trop humaine, sinon mondaine, même s'ils s'inspirent d'une sincère affection (cf. *Mc* 3, 20-21. 31-35). Animés eux-mêmes de la volonté d'« accomplir la volonté de Dieu », ils sauront, au contraire, accompagner le parcours formateur par la prière, le respect, l'exemple des vertus familiales et l'aide spirituelle et matérielle, surtout dans les moments difficiles. L'expérience enseigne que, dans beaucoup de cas, cette aide multiforme s'est révélée décisive pour le candidat au sacerdoce. Même dans le cas de parents et de familles indifférents ou opposés au choix de la vocation, l'expression sereine et claire de leur position et la stimulation qui en découle pour le séminariste peuvent être d'un grand secours pour que la vocation sacerdotale mûrisse d'une façon plus consciente et plus déterminée.

En lien profond avec la famille se trouve la communauté paroissiale ; l'une et l'autre s'unissent sur le plan de l'éducation à la foi. De plus, la paroisse, grâce à une pastorale spéciale des jeunes et des vocations, exerce un rôle de suppléance, par rapport à la famille. Surtout, en tant que réalisation plus immédiate du mystère de l'Église, la paroisse offre une contribution originale et particulièrement précieuse à la formation du futur prêtre. La communauté paroissiale doit continuer à considérer le jeune en chemin vers le sacerdoce comme une partie vivante d'elle-même. Elle doit l'accompagner par la prière, l'accueillir cordialement pendant les périodes de vacances, respecter et favoriser la formation de son identité sacerdotale, en lui offrant des occasions opportunes et des expériences propres à éprouver sa vocation à la mission sacerdotale.

Même les associations et les mouvements de jeunes, signe et confirmation de la vitalité que l'Esprit assure à l'Église, peuvent et doivent contribuer à la formation des candidats au sacerdoce, en particulier de ceux qui sont marqués par l'expérience chrétienne, spirituelle et apostolique

vécue dans ces communautés. Les jeunes qui ont reçu leur formation de base dans de telles associations et qui s'y réfèrent pour leur expérience d'Église ne devront pas se sentir invités à se déraciner de leur passé et à interrompre les relations avec le milieu qui a contribué à les faire répondre à leur vocation. Ils ne devront pas effacer les traits caractéristiques de la spiritualité qu'ils y ont reçue et vécue, en tout ce qu'ils contiennent de bon, d'édifiant et d'enrichissant (210). Pour eux aussi, ce milieu d'origine continue à être source d'aide et de soutien sur le chemin de la formation au sacerdoce.

Les occasions d'éducation de la foi et de croissance chrétienne et ecclésiale que l'Esprit offre à tant de jeunes, à travers les multiples formes de groupes, de mouvements et d'associations d'inspiration évangélique variée, doivent être considérées et vécues comme le don d'une source nourrissante à l'intérieur et au service de l'institution. En effet, un mouvement particulier ou une spiritualité particulière « n'est pas une structure de remplacement de l'institution. C'est au contraire la source d'une présence qui en régénère continuellement l'authenticité existentielle et historique. Le prêtre doit donc trouver, dans un mouvement, la lumière et la chaleur qui le rendent capable de fidélité à son évêque, qui le disposent à remplir les obligations de l'institution et à être attentif à la discipline ecclésiastique, en sorte que l'élan de sa foi et le goût de sa fidélité soient plus intenses » (211).

Il est donc nécessaire que, dans la nouvelle communauté du séminaire où ils sont réunis par l'évêque, les jeunes provenant d'associations et de mouvements ecclésiaux apprennent « le respect des autres voies spirituelles et l'esprit de dialogue et de coopération », qu'ils s'en tiennent avec rigueur et cordialité aux indications de formation données par l'évêque et par les éducateurs du séminaire, en suivant avec une confiance sincère leurs consignes et leurs jugements (212). Cette attitude prépare, en effet, et en quelque sorte anticipe le choix authentique du prêtre au service de tout le peuple de Dieu, dans la communion fraternelle du presbyterium et en obéissance à l'évêque.

La participation du séminariste et du prêtre diocésain à des spiritualités particulières et à des groupes ecclésiaux est certainement en soi un facteur bienfaisant de croissance et de fraternité sacerdotale. Cependant, elle ne doit pas gêner, mais au contraire, aider l'exercice du ministère et la vie spirituelle propres au prêtre diocésain, qui « reste toujours le pasteur de l'ensemble. Il n'est pas seulement le "permanent" disponible pour tous, mais il préside à la rencontre de tous - il est en particulier à la tête des paroisses -, afin que tous trouvent l'accueil qu'ils sont en droit d'attendre dans la communauté et dans l'Eucharistie qui les réunit, quels que soient leur sensibilité religieuse et leur engagement pastoral » (213).

Le candidat lui-même

69. On ne peut oublier enfin que le candidat au sacerdoce est lui-même le protagoniste nécessaire et irremplaçable de sa formation: toute formation, même sacerdotale, est finalement

une auto-formation. Personne en effet ne peut se substituer à la liberté responsable que chacun possède comme personne unique.

Certes, le futur prêtre doit être le premier à acquérir une conscience plus vive que le Protagoniste par excellence de sa formation, c'est l'Esprit Saint qui, par le don du cœur nouveau, configure et identifie à Jésus Christ Bon Pasteur : en ce sens, le candidat affermira de manière radicale sa liberté d'accueillir l'action éducative de l'Esprit. Mais accueillir cette action signifie aussi, de la part du candidat au sacerdoce, accueillir les « médiations » humaines dont l'Esprit se sert. C'est pourquoi l'action des différents éducateurs n'est vraiment et pleinement efficace que si le futur prêtre y collabore de façon personnelle, convaincue, et de bon cœur.

CHAPITRE VI

JE T'INVITE À RAVIVER LE DON QUE DIEU A DÉPOSÉ EN TOI

La formation permanente des prêtres

Les raisons théologiques de la formation permanente

70. « Je t'invite à raviver le don que Dieu a déposé en toi » (2 Tm 1, 6).

Les paroles de l'apôtre Paul à Timothée peuvent à juste titre s'appliquer à cette formation permanente à laquelle tous les prêtres sont appelés en vertu du « don de Dieu » reçu à l'ordination. Ces paroles nous amènent à saisir toute la vérité et l'originalité de la formation permanente des prêtres. Un autre texte de Paul, où il écrit au même Timothée, nous y aide également : « Ne néglige pas le don spirituel qui est en toi, qui t'a été conféré par une intervention prophétique accompagnée de l'imposition des mains du collège des presbytres. Prends cela à cœur. Sois-y tout entier, afin que tes progrès soient manifestes à tous. Veille sur ta personne et sur ton enseignement ; persévère en ces dispositions. Agissant ainsi, tu te sauveras, toi et ceux qui t'écoutent » (1 Tm 4, 14-16).

Comme on attise le feu sous la cendre, l'apôtre demande à Timothée de « raviver » le don divin, de l'accueillir et de le vivre sans jamais perdre ou oublier cette « nouveauté permanente » propre à chaque don de Dieu, Lui qui renouvelle toutes choses (cf. Ap 21, 5), et par conséquent de vivre ce don dans toute sa fraîcheur et sa beauté première.

« Raviver » le don divin n'est pas seulement l'accomplissement d'un devoir confié à la responsabilité personnelle de Timothée, ou encore le résultat d'un effort de mémoire et de volonté. C'est le fruit du dynamisme de grâce propre au don de Dieu. En effet, c'est Dieu lui-même qui ravive son propre don, mieux encore qui libère l'extraordinaire richesse de grâce et de

responsabilité qu'il recèle.

Par l'effusion sacramentelle de l'Esprit Saint qui consacre et envoie, le prêtre est configuré à Jésus Christ, Tête et Pasteur de l'Église, et il est envoyé pour accomplir le ministère pastoral. Ainsi, pour toujours et d'une façon indélébile, le prêtre est marqué dans son être comme ministre de Jésus et de l'Église. Il est intégré dans une condition de vie permanente et irréversible et il est chargé d'un ministère pastoral qui, étant enraciné dans son être et engageant toute son existence, est lui aussi permanent. Le sacrement de l'Ordre confère au prêtre la grâce sacramentelle qui le fait participer non seulement au « pouvoir » et au « ministère » salvifique de Jésus, mais aussi à son « amour ». En même temps, cette grâce assure au prêtre toutes les grâces actuelles qui lui seront données chaque fois que ce sera nécessaire et utile pour bien accomplir le ministère qu'il a reçu.

La formation permanente trouve ainsi son fondement propre et sa motivation originale dans le dynamisme du sacrement de l'Ordre.

Il ne manque certainement pas de raisons, même sur le plan humain, pour inviter le prêtre à la formation permanente. Celle-ci est une exigence de sa croissance humaine : chaque vie est un cheminement constant vers la maturité qui exige une formation continue. C'est de plus une exigence du ministère sacerdotal, si on le considère dans sa nature générale commune aux autres professions comme service aux autres. Aujourd'hui, il n'y a pas de profession, d'engagement ou de travail qui ne demande une mise à jour continue pour demeurer efficace. L'exigence de « rester au pas » avec le cheminement de l'histoire est une autre raison humaine qui justifie la formation permanente.

Mais ces motifs et d'autres encore sont assumés et spécifiés par les raisons théologiques rappelées ici et approfondies dans ce qui suit.

Le sacrement de l'Ordre, par sa nature de « signe » qui est caractéristique de tous les sacrements, peut être considéré, ce qu'il est réellement, comme Parole de Dieu: il est Parole de Dieu qui appelle et envoie, et il est l'expression la plus forte de la vocation et de la mission du prêtre. Par le sacrement de l'Ordre, Dieu appelle en présence de l'Église le candidat « au » sacerdoce. Le « viens et suis-moi » de Jésus est proclamé totalement et de façon définitive dans la célébration du sacrement de son Église ; il se manifeste et se communique par la voix de l'Église sur les lèvres de l'évêque qui prie et impose les mains. Et le prêtre répond dans la foi à l'appel de Jésus : « Je viens et je te suis ». Commence alors cette réponse, cette option fondamentale, qui doit être réexprimée et réaffirmée au long des années par de si nombreuses autres réponses, toutes enracinées et vivifiées par le « oui » de l'ordination.

En ce sens, il est donc possible de parler d'une vocation « dans » le sacerdoce. En réalité, Dieu continue à appeler et à envoyer quand il révèle son dessein de salut dans le déroulement de la vie

du prêtre, dans les événements de la vie de l'Église et de la société. C'est dans cette perspective qu'apparaît la signification de la formation permanente ; elle est nécessaire pour discerner et suivre cette constante vocation ou volonté de Dieu. C'est ainsi que l'Apôtre Pierre est appelé à suivre Jésus même après que le Ressuscité lui a confié son troupeau : « Jésus lui dit : "Pais mes brebis. En vérité, en vérité, je te le dis, quand tu étais jeune, tu mettais toi-même ta ceinture, et tu allais où tu voulais ; quand tu seras devenu vieux, tu étendras les mains, un autre te nouera ta ceinture et te mènera où tu ne voudrais pas". Il indiquait par là le genre de mort par lequel Pierre devait glorifier Dieu. Ayant ainsi parlé, il lui dit : "Suis-moi" » (*Jn* 21, 17-19). Il y a donc un « suis-moi » qui accompagne la vie et la mission de l'apôtre. C'est un « suis-moi » qui confirme l'appel et l'exigence de fidélité jusqu'à la mort (cf. *Jn* 21, 22), un « suis-moi » pouvant signifier une suite du Christ par le don total de soi dans le martyre (214).

Les Pères du Synode ont exprimé la raison qui montre la nécessité de la formation permanente et qui en révèle la nature profonde quand ils l'ont qualifiée de « fidélité » au ministère sacerdotal et de « processus de conversion continue » (215). C'est l'Esprit Saint, donné dans le sacrement, qui soutient le prêtre dans cette fidélité, qui l'accompagne et le stimule dans ce cheminement de conversion continue. Le don de l'Esprit ne remplace pas mais sollicite la liberté du prêtre afin qu'il coopère d'une manière responsable et assume sa formation permanente comme une tâche qui lui est confiée. De cette façon, la formation permanente est à la fois l'expression et la condition de cette fidélité du prêtre à son ministère, plus encore à son être même. Elle est donc amour de Jésus Christ et cohérence avec soi-même. Mais elle est aussi un acte d'amour envers le peuple de Dieu dont le prêtre est le serviteur. Il s'agit même d'un véritable acte de justice : le prêtre doit en rendre compte, car il est appelé à reconnaître et à promouvoir ce « droit » fondamental du peuple de Dieu comme destinataire de la Parole de Dieu, des sacrements et du service de la charité qui forment le contenu original et irréductible de son ministère pastoral. La formation permanente est nécessaire afin que le prêtre puisse répondre de façon appropriée à ce droit du peuple de Dieu.

L'âme et la forme de la formation permanente du prêtre sont la charité pastorale. L'Esprit Saint, qui donne la charité pastorale, conduit et accompagne le prêtre dans une connaissance toujours plus profonde du mystère du Christ dont la richesse est insondable (cf. *Ep* 3,14-19) et, d'un même mouvement, dans la connaissance du mystère du sacerdoce chrétien. Cette même charité pastorale incite le prêtre à se préoccuper toujours plus des attentes, des besoins, des problèmes et des sentiments des destinataires de son ministère, cela dans leurs situations concrètes, personnelles, familiales et sociales.

Voilà donc l'objectif de la formation permanente : un projet libre et conscient pour correspondre au dynamisme de la charité pastorale et de l'Esprit Saint qui en est la source principale et le soutien constant. En ce sens, la formation permanente est une exigence intrinsèque du don de l'ordination et du ministère sacramental ainsi reçu. Elle se révèle toujours nécessaire, en tout temps. Aujourd'hui cependant, elle est particulièrement urgente, non seulement à cause de la mutation

rapide des conditions sociales et culturelles des personnes et des peuples auprès desquels s'exerce le ministère presbytéral, mais aussi pour cette « nouvelle évangélisation » qui constitue la tâche urgente de l'Église en cette fin du second millénaire.

Les diverses dimensions de la formation permanente

71. La formation permanente des prêtres, diocésains ou religieux, est le prolongement naturel et tout à fait nécessaire du processus de structuration de la personnalité sacerdotale commencé et développé au séminaire ou dans la maison religieuse durant la formation en vue de l'ordination.

Il est particulièrement important de percevoir et de respecter le lien intrinsèque entre la formation précédant l'ordination sacerdotale et celle qui vient ensuite. Car s'il y avait discontinuité ou même divergence entre ces deux étapes de la formation, il en résulterait immédiatement de graves conséquences pour l'activité pastorale et la communion fraternelle entre les prêtres, surtout entre ceux d'âges différents. La formation permanente n'est pas une répétition de celle qui a été acquise au séminaire et qu'il s'agirait simplement de revoir ou d'élargir par de nouvelles applications. Avec un contenu et surtout selon des procédés relativement neufs, elle se développe comme une réalité vitale et intégrée. Tout en s'enracinant dans la formation reçue au séminaire, elle exige adaptations, mises à jour et rectifications, sans pour autant opérer des ruptures ou des solutions de continuité.

D'autre part, la formation permanente se prépare dès le temps du séminaire. Il faut éveiller l'intérêt et le désir des futurs prêtres en leur montrant la nécessité, les avantages et l'esprit de la formation permanente, et en assurant les conditions de sa mise en œuvre.

Parce que la formation permanente prolonge celle du séminaire, elle ne vise pas seulement une attitude pour ainsi dire professionnelle par l'apprentissage de nouvelles techniques pastorales. Elle doit plutôt garder vivant et complet tout un processus de maturation continue par l'approfondissement de chacune des dimensions de la formation (humaine, spirituelle, intellectuelle et pastorale) et de leur relation étroite et spécifique dans la charité pastorale.

72. Un premier aspect de cet approfondissement concerne la dimension humaine de la formation sacerdotale. Le prêtre doit grandir dans le contact quotidien avec les autres et dans le partage de leur vie de chaque jour ; il doit approfondir la sensibilité humaine qui permet de comprendre les besoins et d'accueillir les appels, de pressentir les demandes inexprimées, de partager les espoirs et les attentes, les joies et les soucis de la vie commune, d'être capable de rencontrer chacun et de dialoguer avec tous. Par-dessus tout, en connaissant et en partageant, c'est-à-dire en faisant sienne l'expérience humaine de la souffrance sous toutes ses formes, de l'indigence à la maladie, de la marginalité à l'ignorance, à la solitude et aux diverses pauvretés matérielles ou morales, le prêtre enrichit son expérience humaine qu'il rend plus authentique et transparente dans un amour croissant et ardent pour l'homme.

Pour l'épanouissement de sa formation humaine, le prêtre reçoit l'aide de la grâce de Jésus Christ : la charité du Bon Pasteur, en effet, s'est exprimée non seulement par le don du salut aux humains mais aussi par le partage de leur vie; le Verbe qui s'est fait « chair » (cf. *Jn* 1, 14) a voulu connaître la joie et la souffrance, expérimenter la fatigue, partager les émotions et soulager la peine. En vivant comme un homme parmi les hommes et avec les hommes, Jésus Christ offre l'expression la plus complète, la plus authentique et la plus parfaite de ce qui est humain: nous le voyons prendre part à une fête aux noces de Cana, fréquenter une famille d'amis, s'émouvoir pour la foule affamée qui le suit, rendre à leurs parents des enfants malades ou morts, pleurer la perte de Lazare...

Le peuple de Dieu doit pouvoir dire du prêtre, dont la sensibilité humaine s'est enrichie d'une expérience de plus en plus grande, quelque chose d'analogue à ce que l'auteur de la Lettre aux Hébreux dit de Jésus : « Nous n'avons pas un grand prêtre impuissant à compatir à nos faiblesses, lui qui a été éprouvé en tout, d'une manière semblable, à l'exception du péché » (*He* 4, 15).

La dimension spirituelle de la formation du prêtre est une exigence de la vie nouvelle et évangélique à laquelle il est appelé d'une façon spécifique par l'Esprit Saint donné dans le sacrement de l'Ordre. L'Esprit, en consacrant le prêtre et le configurant à Jésus Christ Tête et Pasteur, crée un lien dans l'être même du prêtre ; ce lien doit être assumé et vécu d'une manière personnelle, c'est-à-dire consciente et libre, par une vie de communion et d'amour toujours plus riche et un partage toujours plus grand et radical des sentiments et des attitudes de Jésus Christ. Dans ce lien entre le Seigneur Jésus et le prêtre, lien ontologique et psychologique, sacramentel et moral, résident le fondement en même temps que la force nécessaire de cette « vie dans l'Esprit » et de ce « radicalisme évangélique » auquel chaque prêtre est appelé et que favorise la formation permanente sous son aspect spirituel. Cette formation est également nécessaire pour le ministère sacerdotal, pour son authenticité et sa fécondité spirituelle. « Te consacres-tu au soin des âmes ? », se demandait saint Charles Borromée. Et il répondait ainsi dans un discours aux prêtres : « Ne néglige pas pour cela le soin de toi-même et ne te donne pas aux autres au point qu'il ne reste rien de toi et rien pour toi. Tu dois sans doute te souvenir des âmes dont tu es le pasteur, mais ne t'oublie pas toi-même. Comprenez, mes frères, que rien ne nous est aussi nécessaire que la méditation qui précède, accompagne et suit toutes nos actions : je chanterai, dit le prophète, et je méditerai (cf. *Ps* 100, 1). Si tu donnes les sacrements, mon frère, médite ce que tu fais. Si tu célèbres la messe, médite ce que tu offres. Si tu récites les psaumes au chœur, médite à qui et de quoi tu parles. Si tu guides les âmes, médite sur le sang qui les a purifiées. Et que tout soit fait entre vous dans la charité (1 *Co* 16, 14). Ainsi nous pourrons surmonter les difficultés que nous rencontrons chaque jour, et elles sont nombreuses. Du reste, c'est ce qu'exige la tâche qui nous est confiée. Si nous agissons ainsi, nous aurons la force pour engendrer le Christ en nous et chez les autres » (216).

La vie de prière, en particulier, doit être en « réforme » permanente chez le prêtre. En effet,

l'expérience enseigne que, dans le domaine de l'oraison, on ne peut vivre sur son acquis. Non seulement il faut chaque jour reconquérir la fidélité extérieure aux moments de prière, surtout ceux de la Liturgie des Heures et ceux qui sont laissés au choix personnel sans le soutien du rythme liturgique, mais encore faut-il spécialement rééduquer la recherche persévérante d'une vraie rencontre personnelle avec Jésus, un dialogue confiant avec le Père et une expérience profonde de l'Esprit.

Ce que l'apôtre Paul affirme au sujet de tous les croyants qui doivent parvenir « à constituer cet Homme parfait, dans la force de l'âge, qui réalise la plénitude du Christ » (*Ep* 4,13) peut être appliqué d'une façon spécifique aux prêtres appelés à la perfection de la charité et donc à la sainteté ; leur ministère pastoral lui-même exige qu'ils soient des modèles vivants pour tous les fidèles.

La dimension intellectuelle de la formation demande aussi à être poursuivie et approfondie durant toute la vie du prêtre, en particulier par l'étude et un « *aggiornamento* » culturel sérieux et appliqué. Participant à la mission prophétique de Jésus et intégré dans le mystère de l'Église, maîtresse de vérité, le prêtre est appelé à révéler aux hommes à la fois le visage de Dieu et le vrai visage de l'homme en Jésus Christ (217). Cela exige cependant que le prêtre lui-même recherche ce visage et le contemple avec vénération et amour (cf. *Ps* 26, 8 ; 41, 2). Ainsi seulement pourra-t-il le faire connaître aux autres. En particulier, la poursuite de l'étude de la théologie est indispensable pour que le prêtre puisse remplir fidèlement le ministère de la Parole, annonçant celle-ci sans confusion ni ambiguïté, la distinguant des opinions simplement humaines, si renommées et répandues soient-elles. Il pourra ainsi se mettre vraiment au service du peuple de Dieu en l'aidant à rendre compte, à tous ceux qui le réclament, de son espérance chrétienne (1 *P* 3,15). En outre, « en s'appliquant avec conscience et persévérance à l'étude de la théologie, le prêtre est en mesure d'assimiler sous une forme solide et personnelle l'authentique richesse de l'Église. Il peut alors accomplir la mission qui lui fait un devoir de répondre aux difficultés sur l'authentique doctrine catholique, de surmonter la tendance - la sienne et celle d'autrui - à la désapprobation et à l'attitude négative vis-à-vis du Magistère et de la tradition » (218).

L'aspect pastoral de la formation permanente est bien exprimé par l'Apôtre Pierre : « Chacun selon la grâce reçue, mettez-vous au service les uns des autres, comme de bons intendants d'une multiple grâce de Dieu » (1 *P* 4, 10). Pour vivre chaque jour selon la grâce reçue, le prêtre doit être toujours plus ouvert pour faire sienne la charité pastorale de Jésus Christ donnée par son Esprit dans le sacrement reçu. De même que toute l'action du Seigneur a été le fruit et le signe de sa charité pastorale, il doit en être de même pour l'activité ministérielle du prêtre. Par ailleurs, la charité pastorale est un don et, en même temps, un devoir, une grâce et une responsabilité réclamant notre fidélité ; il faut donc l'accueillir et en vivre le dynamisme jusque dans ses exigences les plus radicales. Cette même charité pastorale, comme il a été dit, incite et pousse le prêtre à toujours mieux connaître la condition réelle de ceux et celles à qui il est envoyé, à discerner les appels de l'Esprit dans les circonstances historiques où il se trouve, à rechercher

enfin les méthodes les plus adaptées et les façons les plus utiles d'exercer aujourd'hui son ministère. La charité pastorale anime ainsi et soutient les efforts humains du prêtre afin que son activité pastorale soit adaptée, crédible et efficace. Mais ceci exige une formation pastorale permanente.

Le cheminement vers la maturité demande non seulement que le prêtre approfondisse sans cesse toutes ces dimensions de sa formation, mais aussi et surtout qu'il sache les intégrer avec harmonie au point d'en arriver peu à peu à l'unité intérieure qui sera assurée par la charité pastorale. En effet, celle-ci non seulement coordonne et unifie ces divers aspects de la formation mais elle leur confère leur qualité spécifique de formation du prêtre en tant que tel, c'est-à-dire comme image transparente et vivante, comme sacrement de Jésus le Bon Pasteur.

La formation permanente aide le prêtre à surmonter la tentation de ramener son ministère à un activisme qui serait une fin en soi, de l'occuper de façon impersonnelle à toutes sortes de choses, si spirituelles ou sacrées soient-elles, ou encore de le réduire à un fonctionnariat au service de l'organisation ecclésiastique. Seule la formation permanente aide le « prêtre » à préserver avec un amour vigilant le « mystère » qu'il porte en lui pour le bien de l'Église et de l'humanité.

La signification profonde de la formation permanente

73. La diversité et la complémentarité des dimensions de la formation permanente nous en font mieux saisir la signification profonde : aider le prêtre pour que son être et son agir soient dans l'esprit et selon le style de Jésus le Bon Pasteur.

La vérité est à faire ! Saint Jacques nous en avertit : « Mettez la Parole en pratique. Ne soyez pas seulement des auditeurs qui s'abusent eux-mêmes » (*Jc* 1, 22). Les prêtres sont appelés à « faire la vérité » de leur être, autrement dit à vivre « dans la charité » (cf. *Ep* 4, 15) leur identité et leur ministère dans l'Église et pour l'Église. Ils sont invités à une conscience toujours plus vive du don de Dieu, à en faire mémoire sans cesse. C'est bien l'exhortation de Paul à Timothée : « Garde le bon dépôt avec l'aide de l'Esprit Saint qui habite en nous » (*2 Tm* 1, 14).

Dans le contexte ecclésiologique déjà évoqué à plusieurs reprises, il est possible d'apprécier la signification profonde de la formation permanente du prêtre en fonction de sa présence et de son action dans l'Église mystère, communion et mission.

Dans l'Église « mystère », le prêtre est appelé, au moyen de la formation permanente, à conserver et à développer dans la foi la conscience de la vérité entière et étonnante de son être : il est serviteur du Christ et intendant des mystères de Dieu (cf. *1 Co* 4, 1). Paul demande expressément aux chrétiens de le considérer selon cette identité et lui-même, le premier, vit conscient du don sublime reçu du Seigneur. Il doit en être ainsi pour chaque prêtre s'il veut demeurer dans la vérité de son être. Mais seule la foi, seul un regard avec les yeux du Christ rendent cela possible.

En ce sens, peut-on dire, la formation permanente vise à ce que le prêtre soit un croyant et le devienne toujours davantage, qu'il se voie toujours tel qu'il est en vérité avec les yeux du Christ. Il doit préserver cette vérité avec un amour reconnaissant et joyeux. Il doit renouveler sa foi en exerçant le ministère sacerdotal, se savoir serviteur de Jésus Christ et sacrement de l'amour de Dieu pour l'homme chaque fois qu'il est intermédiaire et instrument vivant du don de la grâce de Dieu aux hommes. Il doit reconnaître cette même vérité dans ses confrères, car tel est le principe de son estime et de son amour envers les autres prêtres.

74. Dans l'Église « communion », la formation permanente aide le prêtre à développer cette conscience que son ministère est ordonné en fin de compte à réunir la famille de Dieu dans une fraternité animée par la charité et à la conduire au Père par le Christ dans l'Esprit Saint (219).

Le prêtre doit croître dans la conscience de la profonde communion qui le relie au peuple de Dieu ; il n'est pas seulement « devant » l'Église mais d'abord et avant tout « dans » l'Église. Il est frère parmi ses frères. Revêtu par le baptême de la dignité et de la liberté des enfants de Dieu dans le Fils unique, le prêtre est membre du même et unique corps du Christ (cf. *Ep* 4,16). La conscience de cette communion pousse à susciter et à développer la coresponsabilité dans une même et unique mission de salut en valorisant avec empressement et de bon cœur tous les charismes et les fonctions que l'Esprit répartit aux croyants pour la construction de l'Église. C'est d'abord et avant tout dans l'accomplissement du ministère pastoral, ordonné par sa nature au bien du peuple de Dieu, que le prêtre doit vivre et témoigner de sa profonde communion avec tous. Comme l'écrivait Paul VI, « il faut se faire les frères des hommes du fait même que nous voulons être leurs pasteurs, leurs pères et leurs maîtres. Le climat du dialogue, c'est l'amitié. Bien plus, c'est le service » (220).

De façon plus spécifique, le prêtre est appelé à développer la conscience d'être membre de l'Église particulière à laquelle il est incardiné, c'est-à-dire intégré par un lien à la fois juridique, spirituel et pastoral. Une telle conscience suppose et développe l'amour particulier pour sa propre Église. En réalité, celle-ci est l'objet vivant et permanent de la charité pastorale qui doit guider la vie du prêtre. La charité pastorale le conduit, en effet, à partager l'histoire et l'expérience de vie de son Église particulière, avec ses richesses et ses fragilités, ses difficultés et ses espérances, et à travailler pour elle en vue de sa croissance. Ayant beaucoup reçu de son Église particulière et participant activement à son édification, chaque prêtre, uni à ses confrères, prolonge l'activité pastorale de ses prédécesseurs. C'est une exigence naturelle de la charité pastorale à l'égard de son Église particulière et de son avenir ministériel qui engage le prêtre à se soucier de se trouver, en quelque sorte, un successeur dans le sacerdoce.

Le prêtre doit grandir aussi dans la conscience de la communion qui subsiste entre les diverses Églises particulières, une communion enracinée dans leur être même d'Églises qui vivent localement l'unique et universelle Église du Christ. Une telle conscience de la communion inter-ecclésiale favorisera « l'échange des dons », en commençant par ces dons vivants et personnels

que sont les prêtres eux-mêmes. D'où la disponibilité, mieux encore l'engagement généreux pour réaliser une distribution équitable du clergé (221). Parmi ces Églises particulières, il faut rappeler celles qui, « privées de la liberté, ne peuvent pas avoir leurs propres vocations », comme aussi « les Églises récemment sorties de la persécution et ces Églises pauvres qui, depuis longtemps et de la part de plusieurs, ont reçu de l'aide dans un esprit fraternel et en reçoivent encore » (222).

Au sein de la communion ecclésiale, le prêtre est appelé en particulier à croître, par sa formation permanente, comme membre du presbyterium uni à l'évêque. Le presbyterium en toute vérité est un mystère ; il est en effet une réalité surnaturelle, car il s'enracine dans le sacrement de l'Ordre. Voilà sa source et son origine, le « lieu » de sa naissance et de sa croissance. En effet, « les prêtres par le sacrement de l'Ordre sont rattachés par un lien personnel et indissoluble au Christ unique prêtre. L'ordination leur est conférée comme individus, mais ils sont insérés dans la communion du presbyterium ensemble avec l'évêque (*Lumen gentium*, n. 28 ; *Presbyterorum ordinis*, nn. 7-8) » (223).

Cette origine sacramentelle se reflète et se prolonge dans l'exercice du ministère presbytéral : du mystère au ministère. « L'unité des prêtres avec l'évêque et entre eux ne s'ajoute pas comme de l'extérieur à la nature distincte de leur service, mais elle en exprime l'essence, à savoir la mission du Christ prêtre à l'égard du peuple rassemblé dans l'unité de la Sainte Trinité » (224). Par cette unité presbytérale, vécue dans l'esprit de la charité pastorale, les prêtres sont témoins de Jésus Christ qui a prié le Père « pour que tous soient un » (*Jn* 17, 21).

La physionomie du presbyterium est donc celle d'une vraie famille et d'une fraternité dont les liens ne sont ni de la chair ni du sang, mais de la grâce de l'Ordre. Cette grâce assume et élève les rapports humains, psychologiques, affectifs, amicaux et spirituels entre prêtres ; elle se manifeste partout et se révèle concrètement dans les formes les plus variées d'entraide spirituelle et aussi matérielle. La fraternité presbytérale n'exclut personne ; elle peut et doit avoir cependant ses préférences dans le sens de l'option évangélique pour qui a le plus besoin d'aide ou d'encouragement. Une telle fraternité « accorde une attention spéciale aux jeunes prêtres, entretient un dialogue cordial et fraternel avec ceux d'âge moyen ou avancé ainsi qu'avec ceux qui pour diverses raisons vivent des difficultés. Quant aux prêtres qui ont quitté le ministère ou qui n'y sont plus fidèles, non seulement elle ne les abandonne pas, mais elle les suit avec une attention encore plus fraternelle » (225).

Les prêtres religieux résidant et travaillant dans une Église particulière font aussi partie, à un titre différent, de l'unique presbyterium. Leur présence constitue un enrichissement pour tous les prêtres. Leurs divers charismes particuliers, tout en invitant les prêtres à progresser dans la compréhension du sacerdoce, contribuent à stimuler et à accompagner leur formation permanente. Le don de la vie religieuse dans la communauté diocésaine, quand il va de pair avec l'estime sincère et le respect de la particularité de chaque institut et de chaque tradition spirituelle, élargit l'horizon du témoignage chrétien et contribue de diverses façons à enrichir la spiritualité

sacerdotale. Il joue surtout ce rôle en ce qui touche le rapport adéquat et l'influence réciproque entre les valeurs de l'Église particulière et celles de l'ensemble du peuple de Dieu. De leur côté, les religieux seront attentifs à maintenir un esprit de vraie communion ecclésiale, une participation cordiale à la marche du diocèse et aux options pastorales de l'évêque, en offrant volontiers leur propre charisme pour l'édification de tous dans la charité (226).

Enfin, c'est dans le contexte de l'Église communion et du presbyterium qu'on peut le mieux faire face au problème de la solitude du prêtre qui a retenu l'attention des Pères synodaux. Il existe une solitude qui fait partie de l'expérience de tous et qui est absolument normale. Mais il existe aussi une solitude engendrée par toutes sortes de difficultés et qui, à son tour, provoque d'autres problèmes. En ce sens, « la participation active au presbyterium diocésain, les contacts réguliers avec l'évêque et les autres prêtres, la collaboration mutuelle, la vie commune ou fraternelle entre prêtres, ainsi que l'amitié et les rapports cordiaux avec les laïcs engagés activement dans les paroisses sont des moyens très utiles pour surmonter les effets de la solitude que parfois le prêtre peut expérimenter » (227).

La solitude ne crée pas seulement des difficultés ; elle présente aussi des avantages pour la vie du prêtre. « Acceptée dans un esprit d'oblation et de recherche dans l'intimité avec le Seigneur Jésus Christ, la solitude peut favoriser l'oraison et l'étude, comme elle peut aussi aider la sanctification et la croissance humaine » (228). Sans oublier qu'une certaine forme de solitude est nécessaire pour la formation permanente. Jésus savait souvent se retirer pour prier dans la solitude (cf. Mt 14, 23). La capacité de supporter une solitude bienfaisante est une condition indispensable au maintien de la vie intérieure. Il s'agit d'une solitude habitée par la présence du Seigneur qui, dans la lumière de l'Esprit, nous met en contact avec le Père. En ce sens, il est nécessaire de faire silence et de rechercher des espaces et des temps de « désert » pour la formation permanente intellectuelle, spirituelle et pastorale. En ce sens également, on peut affirmer que celui qui ne sait pas bien vivre sa solitude n'est pas capable de communion vraie et fraternelle.

75. La formation permanente est destinée à développer chez le prêtre la conscience de sa participation à la mission salvifique de l'Église. Dans l'Église « mission », la formation permanente du prêtre est non seulement une condition nécessaire, mais aussi un moyen indispensable pour raviver constamment le sens de la mission et en garantir une réalisation fidèle et généreuse. Une telle formation aide le prêtre à percevoir toute la gravité et en même temps la grâce admirable d'une obligation qui ne peut le laisser indifférent. Comme Paul, il doit pouvoir dire : « Prêcher l'Évangile, en effet, n'est pas pour moi un titre de gloire ; c'est une nécessité qui m'incombe. Oui, malheur à moi si je ne prêchais pas l'Évangile ! » (1 Co 9,16). Cette formation aide à percevoir aussi l'intensité de la quête, explicite ou non, menée par les hommes que Dieu appelle au salut sans jamais se lasser.

Seule une formation permanente adéquate réussit à soutenir le prêtre dans cette fidélité

essentielle et décisive pour son ministère. Comme l'écrit l'Apôtre Paul, « tout ce qu'on demande à des intendants [des mystères de Dieu], c'est que chacun soit trouvé fidèle » (1 Co 4,2). Quelles que soient les difficultés rencontrées, même dans les conditions les plus dures ou dans un état de fatigue compréhensible, le prêtre doit être fidèle avec toute l'énergie dont il dispose, et cela jusqu'à la fin de sa vie. Le témoignage de Paul doit être un exemple et un stimulant pour tout prêtre. « Nous ne donnons à personne aucun sujet de scandale - écrit-il aux chrétiens de Corinthe -, pour que notre ministère ne soit pas décrié. Au contraire, nous nous affirmons en tout comme des ministres de Dieu : par une grande constance dans les tribulations, dans les détresses, dans les angoisses, sous les coups, dans les prisons, dans les émeutes, dans les fatigues, dans les veilles, dans les jeûnes ; par la pureté, par la science, par la longanimité, par la bénignité, par un esprit saint, par une charité sans feinte, par la parole de vérité, par la puissance de Dieu ; par les armes offensives et défensives de la justice ; dans l'honneur et l'humiliation, dans la mauvaise et la bonne réputation ; tenus pour imposteurs et pourtant véridiques ; pour gens obscurs, nous pourtant si connus ; pour gens qui vont mourir, et nous voilà vivants ; pour gens qu'on châtie, mais sans les mettre à mort ; pour affligés, nous qui sommes toujours joyeux ; pour pauvres, nous qui faisons tant de riches ; pour gens qui n'ont rien, nous qui possédons tout » (2 Co 6, 3-10).

À tout âge et dans toute condition de vie

76. La formation permanente, précisément parce qu'elle est « permanente », doit toujours être présente dans la vie des prêtres, à tout âge et dans toute condition de vie, quel que soit le niveau de responsabilité ecclésiale. Elle le sera évidemment en tenant compte des possibilités et des caractéristiques correspondant à la variété des âges, des conditions de vie et des fonctions assumées.

La formation permanente est un devoir, avant tout, pour les jeunes prêtres. Selon une fréquence appropriée et un programme systématique de rencontres prolongeant le sérieux et la solidité de la formation reçue au séminaire, elle les conduit peu à peu à comprendre et à vivre la richesse unique de ce « don » de Dieu qu'est le sacerdoce. Elle leur permet aussi d'exprimer leurs aptitudes au ministère, entre autres par une insertion toujours plus convaincue et responsable dans le presbyterium, et par conséquent dans la communion et la coresponsabilité avec tous leurs confrères.

Si un certain sentiment de « satiété » est compréhensible chez le jeune prêtre à peine sorti du séminaire face à de nouveaux temps d'étude et de rencontre, il faut écarter comme absolument fausse et dangereuse l'idée que la formation sacerdotale se termine en quittant le séminaire.

En participant aux rencontres de formation permanente, les jeunes prêtres se donneront un appui réciproque par le partage d'expériences et de réflexions sur la façon de traduire concrètement l'idéal sacerdotal qu'ils ont fait leur durant les années de séminaire. En même temps, leur participation active aux rencontres de formation du presbyterium pourra être un exemple et un

stimulant pour les autres prêtres plus avancés en âge. En effet, ils témoigneront ainsi de leur amour envers l'ensemble du presbyterium et de leur enthousiasme pour répondre au besoin de l'Église particulière d'avoir des prêtres bien formés.

Pour accompagner les jeunes prêtres dans cette première étape si délicate de leur vie sacerdotale et de leur ministère, il est plus que jamais opportun, sinon tout à fait nécessaire aujourd'hui, de créer une structure spéciale de soutien avec des conseillers et des maîtres appropriés. Les jeunes prêtres pourront y trouver, sous un mode structuré et suivi, l'appui nécessaire pour bien commencer leur service sacerdotal. Lors de rencontres régulières suffisamment longues et fréquentes, éventuellement dans un cadre de vie communautaire et en résidant ensemble, on leur donnera la possibilité de moments précieux de repos, de prière, de réflexion et d'échange fraternel. Il leur sera ainsi plus facile, dès le début, d'assurer l'équilibre évangélique de leur vie sacerdotale. Si les Églises particulières ne peuvent pas, à elles seules, offrir ce service à leurs jeunes prêtres, il sera opportun que les Églises voisines s'unissent pour dégager ensemble les ressources nécessaires et élaborer des programmes adaptés.

77. La formation permanente constitue également un devoir pour les prêtres d'âge moyen. En réalité, ils peuvent courir des risques multiples en raison même de leur âge, par exemple un activisme exagéré ou une certaine routine dans l'exercice du ministère. Ou encore la tentation de présumer de soi comme si l'expérience personnelle désormais éprouvée ne devait plus se confronter à rien d'autre ni à personne. Il n'est pas rare que le prêtre souffre alors d'une sorte de lassitude intérieure dangereuse, signe d'une désillusion résignée face aux difficultés et aux échecs. La réponse à cette situation est donnée par la formation permanente, par un examen continu de son équilibre personnel et de son action, par la recherche constante de motivations et de moyens pour sa mission. Le prêtre gardera ainsi un esprit vigilant et disponible aux requêtes en vue du salut, constamment renouvelées, que beaucoup adressent au prêtre, « homme de Dieu ».

La formation permanente doit intéresser aussi les prêtres d'âge avancé, appelés les anciens, qui, dans certaines Églises, forment le groupe le plus nombreux du presbyterium. Celui-ci doit leur témoigner sa reconnaissance pour le service fidèle qu'ils ont rendu au Christ et à l'Église, ainsi qu'une solidarité concrète qui tienne compte de leur condition. Pour ces prêtres, la formation permanente sera moins une question d'étude, de discussion et de mise à jour culturelle qu'une confirmation sereine et apaisante du rôle qu'ils sont encore appelés à jouer dans le presbyterium. Ce rôle sera défini non seulement par la poursuite du ministère pastoral, éventuellement sous des formes différentes, mais aussi par la possibilité que leur donne l'expérience de la vie et de l'apostolat de devenir eux-mêmes d'authentiques maîtres et formateurs des autres prêtres.

Même les prêtres qui, à cause de la fatigue ou de la maladie, se trouvent dans une condition de fragilité physique ou de lassitude morale peuvent être aidés par la formation permanente. Celle-ci les encourage à continuer à servir l'Église d'une façon sereine et courageuse, à ne pas s'isoler de

la communauté ni du presbyterium, à réduire leur activité extérieure pour se consacrer aux activités de relation pastorale et de spiritualité personnelle capables d'étayer les raisons d'être et la joie de leur sacerdoce. La formation permanente les aidera en particulier à garder vivante la conviction, qu'eux-mêmes ont inculquée aux fidèles, d'être toujours des membres actifs dans l'édification de l'Église, spécialement par la force de leur union à Jésus Christ souffrant et à tant d'autres frères et sœurs qui dans l'Église participent à la passion du Seigneur. Avec eux, ils revivent l'expérience de Paul qui disait : « Je trouve ma joie dans les souffrances que j'endure pour vous, et je complète en ma chair ce qui manque aux épreuves du Christ pour son Corps, qui est l'Église » (Col 1, 24) (229).

Les responsables de la formation permanente

78. Les conditions actuelles du ministère des prêtres, souvent et dans plusieurs endroits, ne facilitent pas un engagement sérieux de formation permanente. La multiplication des tâches et des services à rendre, la complexité de la vie humaine en général et de celle des communautés chrétiennes en particulier, l'activisme et l'essoufflement qui caractérisent divers milieux de notre société, autant de facteurs qui privent souvent les prêtres du temps et de l'énergie indispensables pour « veiller sur eux-mêmes » (cf. 1 Tm 4, 16).

Cela doit faire grandir la responsabilité de tous pour surmonter ces difficultés, et même pour y voir le défi d'élaborer et de réaliser une formation permanente répondant adéquatement à la grandeur du don de Dieu et à la gravité des requêtes et des exigences de notre temps.

Les responsables de la formation permanente des prêtres doivent appartenir à l'Église « communion ». En ce sens, c'est toute l'Église particulière qui, sous la conduite de l'évêque, est responsable d'animer et d'établir les diverses modalités de la formation permanente des prêtres. Car ceux-ci ne sont pas prêtres pour eux-mêmes, mais pour le peuple de Dieu. Aussi la formation permanente, en assurant la maturité humaine, spirituelle, intellectuelle et pastorale des prêtres, a-t-elle pour résultat un bien dont le destinataire est le peuple de Dieu lui-même. Du reste, l'exercice même du ministère pastoral mène à un échange réciproque, constant et fécond, entre la vie de foi des prêtres et celle des fidèles. Le partage de vie entre le prêtre et la communauté, mené et mis à profit avec sagesse, constitue une contribution fondamentale à la formation permanente. Cette contribution d'ailleurs ne se réduit pas à une période limitée ou à une initiative isolée, mais se déploie à travers tout le ministère et la vie du prêtre.

En effet, l'expérience chrétienne des gens simples et humbles, les élans spirituels des personnes éprises de Dieu, la mise en pratique courageuse de la foi par les chrétiens engagés dans diverses responsabilités sociales et civiles, tout cela est reçu par le prêtre et, en y portant la lumière de son service sacerdotal, il y trouve lui-même un aliment spirituel de grande valeur. Même les doutes, les crises et les hésitations face aux situations personnelles ou sociales de toutes sortes, ou encore les tentations de refus ou de désespoir à l'heure de la souffrance, de la maladie, de la

mort, bref toutes les difficultés que rencontrent les hommes sur le chemin de la foi sont vécues par le prêtre. Il les partage comme un frère et en souffre sincèrement dans son cœur. En cherchant des réponses pour les autres, il est sans cesse amené à en trouver d'abord pour lui-même.

Ainsi le peuple de Dieu en entier, dans tous ses membres, peut et doit apporter une aide appréciable à la formation permanente de ses prêtres. En ce sens, il doit leur laisser du temps pour l'étude et la prière, leur demander ce pourquoi ils ont été mandatés par le Christ et rien d'autre, puis collaborer dans les divers secteurs de la mission pastorale avec une attention spéciale pour ce qui se rapporte à la promotion humaine et au service de la charité. Il doit entretenir avec ses prêtres des contacts chaleureux et fraternels et susciter chez eux la conscience qu'ils n'ont pas à « régenter la foi » mais plutôt à « contribuer à la joie » de tous les fidèles (cf. 2 Co 1, 24).

Cette responsabilité de l'Église particulière dans la formation des prêtres s'exerce d'une façon concrète et spécifique selon les différents membres qui la composent, à commencer par le prêtre lui-même.

79. En un certain sens, c'est chaque prêtre qui est le premier responsable de sa formation permanente dans l'Église. C'est à chaque prêtre qu'incombe réellement ce devoir, enraciné dans le sacrement de l'Ordre, d'être fidèle au don de Dieu et au dynamisme de conversion quotidienne venant du don lui-même. Les règlements ou les normes de l'autorité ecclésiastique à ce sujet, comme aussi l'exemple des autres prêtres, ne suffisent pas à rendre attrayante la formation permanente, si chacun n'est pas personnellement convaincu de sa nécessité et n'est pas décidé à valoriser les occasions, les temps et les modalités de cette formation. La formation permanente maintient la « jeunesse » de l'esprit, ce que personne ne peut imposer de l'extérieur, mais que chacun doit puiser continuellement en lui-même. Celui-là seul qui garde toujours vivant le désir d'apprendre et de grandir possède cette « jeunesse ».

La responsabilité de l'évêque et, avec lui, du presbyterium, est fondamentale. Cette responsabilité de l'évêque se fonde sur le fait que les prêtres reçoivent par lui leur sacerdoce et partagent avec lui sa sollicitude pastorale pour tout le peuple de Dieu. Il est responsable de la formation permanente visant à ce que tous ses prêtres soient généreux dans la fidélité au don et au ministère reçu, comme les veut le peuple de Dieu et comme il est en « droit » de les avoir. Cette responsabilité conduit l'évêque, en union avec le presbyterium, à établir et à organiser un programme de formation permanente qui n'en fasse pas quelque chose de ponctuel, mais plutôt un projet bien élaboré qui se déroule par étapes selon des modalités précises. L'évêque exercera sa responsabilité non seulement en assurant des lieux et des temps de formation permanente à ses prêtres, mais aussi en y étant présent lui-même et en y participant de façon convaincue et chaleureuse. Il sera souvent opportun, et même nécessaire, que les évêques de diocèses voisins ou d'une même région apostolique se concertent entre eux et unissent leurs efforts pour pouvoir présenter de meilleures propositions, vraiment profitables à la formation permanente, par exemple

des recyclages bibliques, théologiques et pastoraux, des semaines de vie communautaire, des cycles de conférences, des temps de réflexion et d'évaluation de l'orientation pastorale du presbyterium et de la communauté ecclésiale.

L'évêque exercera sa responsabilité en demandant aussi la contribution que peuvent offrir les facultés et les instituts de théologie et de pastorale, les séminaires, les organismes ou les associations de personnes - prêtres, religieux et laïcs - engagées dans la formation sacerdotale.

Dans l'Église particulière, une place importante revient aux familles. Comme « Églises domestiques », elles sont en effet une référence concrète pour la vie des communautés ecclésiales animées et guidées par les prêtres. En particulier, il faut souligner le rôle de la famille du prêtre lui-même. En communion d'intention avec lui, elle peut offrir à sa mission une contribution originale et précieuse. Elle fut le berceau de cette vocation qu'elle a protégée et soutenue d'un appui indispensable pour sa croissance et son développement. En se prêtant à l'accomplissement du dessein de la Providence qui a voulu y faire germer une vocation, la famille du prêtre, aide indispensable à sa croissance et à son développement, doit toujours demeurer, dans le plus grand respect de ce fils qui a fait le choix de se donner à Dieu et à ses frères, comme un témoin fidèle qui l'encourage dans sa mission, en la partageant et en restant à ses côtés avec dévouement et avec discrétion.

Les moments, les formes et les moyens de la formation permanente

80. Si tout moment peut être un « temps favorable » (cf. 2 Co 6,2) où l'Esprit Saint conduit le prêtre à croître dans la prière, l'étude et la conscience de ses responsabilités pastorales, il y a cependant des moments « privilégiés », même s'ils sont habituels et prévus d'avance.

Il faut rappeler ici avant tout les rencontres de l'évêque avec son presbyterium, qu'elles soient liturgiques (en particulier la concélébration de la Messe chrismale du Jeudi saint) ou pastorales et culturelles pour un échange de vues sur l'activité pastorale ou pour une étude de problèmes théologiques déterminés.

Il y a aussi les rencontres de spiritualité sacerdotale, comme les exercices spirituels, les journées de recollection et de spiritualité, etc. Ce sont des occasions de croissance spirituelle et pastorale, de prière plus calme et prolongée, de retour aux racines de l'être sacerdotal, de fraîcheur nouvelle pour les motivations inspirant la fidélité et l'élan pastoral.

Les rencontres d'étude et de réflexion en commun sont également importantes. Elles préviennent l'appauvrissement culturel et l'endurcissement sur des positions de facilité dans le domaine pastoral, ce qui est le fruit de la paresse intellectuelle. Elles assurent une synthèse plus réfléchie entre les divers éléments de la vie spirituelle, culturelle et apostolique ; elles ouvrent l'esprit et le cœur aux nouveaux défis de l'histoire et aux nouveaux appels que l'Esprit lance à l'Église.

81. Nombreux sont les types de collaboration et les moyens qui peuvent servir afin que la formation permanente devienne une plus belle expérience de vie pour les prêtres. Entre autres, rappelons les différentes formes de vie commune entre prêtres, toujours présentes dans l'histoire de l'Église, dans la diversité de leurs modalités et de leur intensité. « Aujourd'hui, on ne peut pas ne pas les recommander, surtout entre ceux qui vivent ou sont engagés pastoralement dans un même lieu. Cette vie commune du clergé, utile à la vie et à l'action pastorales, offre à tous, prêtres et laïcs, un exemple éclairant de charité et d'unité » (230).

Une autre forme d'aide peut être donnée par les associations sacerdotales, en particulier les instituts séculiers de prêtres qui ont un caractère spécifiquement diocésain en vertu duquel les prêtres s'unissent plus étroitement à l'évêque. Ils constituent « un état de consécration dans lequel les prêtres, par des vœux ou d'autres liens sacrés, s'engagent à mettre en pratique dans leur vie les conseils évangéliques » (231). Toutes les formes de « fraternité sacerdotale » approuvées par l'Église sont utiles pour la vie spirituelle et aussi pour la vie apostolique et pastorale.

La pratique de la direction spirituelle contribue aussi pour beaucoup à la formation permanente des prêtres. C'est un moyen classique qui n'a nullement perdu sa valeur, non seulement pour assurer la formation spirituelle, mais aussi pour promouvoir et soutenir une fidélité et une générosité constantes dans l'exercice du ministère sacerdotal. Comme l'écrivait le futur pape Paul VI, « la direction spirituelle a une très belle fonction et on peut dire qu'elle est indispensable pour l'éducation morale et spirituelle de la jeunesse qui veut comprendre et suivre en toute loyauté sa vocation, quelle qu'elle soit. Et elle conserve une importance bénéfique à tout âge de la vie quand, aux lumières et à la charité d'un conseiller pieux et prudent, nous demandons la vérification de notre rectitude ainsi que le réconfort dans l'accomplissement généreux de nos devoirs. C'est un moyen pédagogique très délicat mais de très grande valeur. C'est un art pédagogique et psychologique de grande responsabilité pour qui l'exerce; c'est un exercice spirituel d'humilité et de confiance pour qui la reçoit ». (232)

CONCLUSION

82. « Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur » (Jr 3,15).

Aujourd'hui encore, cette promesse de Dieu est vivante et à l'œuvre dans l'Église, consciente d'être, depuis toujours, l'heureuse destinataire de ces paroles prophétiques. Elle en voit la réalisation tous les jours et en de nombreuses parties de la terre ; mieux encore, en de nombreux cœurs humains, surtout de jeunes. Au seuil du troisième millénaire, l'Église désire qu'en raison de ses besoins graves et urgents, ainsi que de ceux du monde, cette divine promesse s'accomplisse d'une façon renouvelée, plus ample, plus intense et plus efficace, en une extraordinaire effusion de l'Esprit de la Pentecôte.

La promesse du Seigneur suscite dans le cœur de l'Église une prière, une demande humble, ardente et confiante en l'amour du Père; comme il a envoyé Jésus le Bon Pasteur, les Apôtres, leurs successeurs et une foule innombrable de prêtres, de même il continue à manifester aux hommes d'aujourd'hui sa fidélité et sa bonté.

L'Église est disposée à répondre à cette grâce. Elle sait que le don de Dieu exige une réponse généreuse et unanime : tout le peuple de Dieu doit inlassablement prier et travailler pour les vocations sacerdotales. Les candidats au sacerdoce doivent se préparer consciencieusement à recevoir et à vivre le don de Dieu, persuadés que l'Église et le monde ont un très grand besoin d'eux. Ils doivent se passionner pour le Christ Bon Pasteur, modeler leur cœur sur le sien et, à son image, être prêts à parcourir les routes du monde pour proclamer à tous le Christ Chemin, Vérité et Vie.

J'adresse un appel particulier aux familles : que les parents, spécialement les mères, soient généreux pour donner au Seigneur leurs fils qu'il appelle au sacerdoce ; qu'ils collaborent avec joie au cheminement de leur vocation, sûrs que, de cette manière, ils rendront plus grande et plus profonde leur fécondité chrétienne et ecclésiale et qu'ils pourront connaître, en quelque sorte, le bonheur de la Vierge Marie : « Tu es bénie entre les femmes, et béni le fruit de ton sein » (*Lc 1, 42*).

Aux jeunes d'aujourd'hui, je veux dire ceci : soyez plus dociles à la voix de l'Esprit, laissez retentir dans vos cœurs les grandes attentes de l'Église et de l'humanité, ne craignez pas d'ouvrir votre esprit à l'appel du Christ Seigneur, découvrez le regard d'amour de Jésus fixé sur vous et répondez avec enthousiasme à sa proposition de le suivre jusqu'au bout.

L'Église répond à la grâce par l'engagement que prennent les prêtres de réaliser la formation permanente requise en vertu de la dignité et de la responsabilité que leur a conférées le sacrement de l'Ordre. Tous les prêtres sont appelés à saisir l'urgence particulière de leur formation à l'heure présente : la nouvelle évangélisation a besoin de nouveaux évangélistes, de prêtres qui s'engagent à vivre leur sacerdoce comme un chemin de sainteté.

La promesse de Dieu garantit à son Église non pas des pasteurs quelconques mais des pasteurs « selon son cœur ». Le « cœur » de Dieu s'est révélé pleinement à nous dans le cœur du Christ Bon Pasteur. Il a toujours compassion des foules et leur donne le pain de la vérité, le pain de l'amour et de la vie (cf. *Mc 6, 30-44*). Il demande à battre en d'autres cœurs - ceux des prêtres - : « Donnez-leur vous-mêmes à manger » (*Mc 6, 37*). Les gens ont besoin de sortir de l'anonymat et de la peur ; ils ont besoin d'être connus et appelés par leur nom, de marcher avec assurance sur les sentiers de la vie, d'être retrouvés s'ils sont perdus, de recevoir le salut comme don suprême de l'amour de Dieu ; c'est ce que fait Jésus, le Bon Pasteur ; c'est ce que font les prêtres avec lui.

Au terme de cette exhortation, je tourne mon regard vers la multitude de séminaristes et de prêtres qui, dans toutes les parties du monde, même dans les conditions les plus difficiles et parfois dramatiques, mais toujours dans le joyeux effort de la fidélité au Seigneur et de l'inlassable service de son troupeau, offrent quotidiennement leur vie pour la croissance de la foi, de l'espérance et de la charité dans les cœurs et dans la vie des hommes et des femmes de notre temps.

Vous, très chers prêtres, vous le faites parce que c'est le Seigneur qui, avec la force de son Esprit, vous a appelés, dans les vases d'argile de votre humble vie, à rendre présent le trésor inestimable de son amour de bon Pasteur.

En communion avec les Pères synodaux et au nom de tous les évêques du monde et de la communauté ecclésiale entière, je veux exprimer toute la reconnaissance que méritent votre fidélité et votre service (233).

Je vous souhaite à tous la grâce de renouveler chaque jour le don de Dieu reçu par l'imposition des mains (cf. 2 *Tm* 1, 6), de connaître le réconfort de la profonde amitié qui vous lie à Jésus et vous unit entre vous, de goûter la joie de la croissance du troupeau de Dieu vers un amour toujours plus grand envers Lui et envers tout homme, d'entretenir la conviction sereine que celui qui a commencé en vous cette œuvre bonne la portera à son achèvement jusqu'au jour du Christ Jésus (cf. *Ph* 1, 6) ; en union avec tous et avec chacun de vous, j'adresse ma prière à Marie, mère et éducatrice de notre sacerdoce.

Tous les aspects de la formation sacerdotale peuvent être rapportés à Marie, comme à la personne humaine qui, plus que toute autre, a répondu à l'appel de Dieu ; elle s'est faite servante et disciple de la Parole jusqu'à concevoir dans son cœur et en son sein le Verbe fait homme pour le donner à l'humanité ; elle a été appelée à être l'éducatrice du prêtre unique et éternel, qui s'était rendu docile et s'était soumis à son autorité maternelle. Par son exemple et par son intercession, la Vierge très sainte continue à veiller sur l'essor des vocations et de la vie sacerdotale dans l'Église.

C'est pourquoi nous, prêtres, nous sommes appelés à faire croître en nous une tendre et solide dévotion envers la Vierge Marie, à la manifester en imitant ses vertus et en la priant fréquemment.

Marie ,

Mère de Jésus Christ et Mère des prêtres,

reçois ce titre que nous te donnons

pour célébrer ta maternité

et contempler près de toi le Sacerdoce

de ton Fils et de tes fils,

Sainte Mère de Dieu ! Mère du Christ,

tu as donné au Messie Prêtre son corps de chair
 par l'onction de l'Esprit Saint
 pour le salut des pauvres et des hommes au cœur contrit,
 garde les prêtres dans ton cœur et dans l'Église,
 Mère du Sauveur !Mère de la foi,
 tu as accompagné au Temple le Fils de l'homme,
 accomplissement des promesses faites à nos pères,
 confie au Père, pour sa gloire,
 les prêtres de ton Fils,
 Arche de l'Alliance !Mère de l'Église,
 au Cénacle, parmi les Disciples,
 tu priais l'Esprit
 pour le Peuple nouveau et ses Pasteurs,
 obtiens à l'ordre des prêtres
 la plénitude des dons,
 Reine des Apôtres !Mère de Jésus Christ,
 tu étais avec Lui au début de sa vie et de sa mission,
 tu l'as cherché, Maître parmi la foule,
 tu l'as assisté, élevé de terre,
 consommé pour le sacrifice unique éternel,
 et tu avais près de toi Jean, ton fils,
 accueille les appelés du Seigneur,
 lors de leurs premiers pas sur leur chemin,
 protège leur croissance, accompagne dans la vie et dans le ministère
 ceux qui sont tes fils,
 Mère des prêtres !Amen !*Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 25 mars 1992, solennité de l'Annonciation du Seigneur,
 en la quatorzième année de mon*

Pontificat.

(1) *Propositio 2.*(2) Discours de clôture du Synode (27 octobre 1990), n. 5 : *L'Osservatore Romano*, 28 octobre 1990.(3) Cf. *Propositio 1.*(4) Cf. Const. dogm. *Lumen gentium*, n. 28 ; Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis* ; Décret sur la formation des prêtres *Optatam totius.*(5) *Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis* (6 janvier 1970) : AAS 62 (1970), pp. 321-384.(6) Discours de clôture du Synode (27 octobre 1990), n. 3 : *I.c.*(7) *Ibid.*, n. 1 : *I.c.*(8) Message des Pères synodaux au peuple de Dieu (28 octobre 1990), III : *L'Osservatore Romano*, 29-30 octobre 1990.(9) *Angélus* (14 janvier 1990), n. 2 : *L'Osservatore Romano*, 15-16 janvier 1990. (10) *Ibid.*, n. 3 : *I.c.*(11) Cf. *Propositio 3.*(12) Paul VI, Homélie à la IXe session publique du Conc. œcum. Vat. II (7décembre 1965) : AAS (1966), p. 55.(13) Cf. *Propositio 3.*(14) Cf. *Ibid.*(15) Cf. Synode des Évêques sur la formation des prêtres dans les circonstances actuelles - *Lineamenta* (1989), nn. 5-6.(16) Const. past. sur l'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, n. 4.(17) Cf. Synode des Évêques, VIIe Ass. gén.ord., Message des Pères synodaux au peuple de Dieu (28 octobre 1990), I : *I.c.*(18) Discours de clôture du Synode (27 octobre 1990), n. 4 : *I.c.* ; cf. Lettre aux prêtres à l'occasion du Jeudi saint (10 mars 1991) : *L'Osservatore Romano*, 15 mars 1991.(19) Cf. Const. dogm. sur l'Église *Lumen gentium* ; Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis* ; Décret sur la formation des prêtres *Optatam totius* ; Cong. pour l'éducation

catholique, *Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis* (6 janvier 1970) : *I.c.*, pp.321-384 ; Synode des Évêques, IIe Ass. gén. ord., 1971.(20) *Propositio* 7.(21) Conc. œcum. Vat. II, Const. dogm. sur l'Église *Lumen gentium*, n. 5.(22) Exhort. apost. post-synodale *Christifideles laici* (30 décembre 1988), n. 8 : AAS 81 (1989), p. 405 ; cf. Synode des Évêques, IIe Ass. gén.ord., 1985.(23) Cf. *Propositio* 7.(24) Cf. Conc. œcum. Vat. II, Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, nn. 7-8.(25) Cf. Conc. œcum. Vat. II, Const. dogm. sur l'Église *Lumen gentium*, n. 1.(26) Cf. *Propositio* 7.(27) Cf. *Ibid.*(28) *Propositio* 7.(29) Synode des Évêques, VIIIe Ass. gén. ord., La formation des prêtres dans les circonstances actuelles - *Instrumentum laboris*, n. 16 ; cf. *Propositio* 7.(30) Angélus (25 février 1990) : *L'Osservatore Romano*, 26-27 février 1990.(31) Cf. Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, nn. 7-9.(32) *Ibid.* n. 8 ; cf. *Propositio* 7.(33) Cf. Conc. œcum. Vat. II, Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 9.(34) Cf. Conc. œcum. Vat. II, Const. dogm. sur l'Église *Lumen gentium*, n. 10.(35) Cf. *Propositio* 7.(36) Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 10.(37) Décret sur la formation des prêtres *Optatam totius*, n.20.(38) Cf. *Propositio* 12.(39) Message des Pères synodaux au peuple de Dieu (28 octobre 1990), III : *I.c.*(40) Const. dogm. sur l'Église *Lumen gentium*, n. 40.(41) Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 12.(42) *Sermo* 340, 1 : *PL* 38, 1483.(43) *Ibid.* : *I.c.*(44) Cf. *Propositio* 8.(45) Cf. Conc. œcum. Vat. II, Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, nn. 2 ; 12.(46) Cf. *Propositio* 8.(47) *Sermo Mirin Guelferbytanus*, 32, 1 ; *PLS* 2, 637.(48) Missel romain, *Antienne* de la communion du quatrième dimanche de Pâques.(49) Cf. Lettre apost. *Mulieris dignitatem* (15 août 1988), n. 26 : AAS 80 (1988), pp 1715-1716.(50) *Propositio* 7.(51) Homélie pendant l'adoration eucharistique à Séoul (7 octobre 1989), n. 2 : *Insegnamenti* XII/2 (1989), p. 785.(52) St Augustin, *In Iohannis Evangelium Tractatus* 123, 5 : CCL 36, 678.(53) Aux prêtres participant à un congrès promu par la Conférence épiscopale italienne (4 novembre 1980) : *Insegnamenti* III/2 (1980), p. 1055.(54) Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 14.(55) *Ibid.*(56) *Ibid.*(57) Cf. Paul VI, Exhort. ap. *Evangelii nuntiandi* (8 décembre 1975), n. 75 : AAS 68 (1976), pp. 64-67.(58) Cf. *Propositio* 8.(59) Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 12.(60) *In Iohannis Evangelium Tractatus* 123, 5 : *I.c.*(61) Cf. Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 12.(62) *Ibid.*, n. 5.(63) Cf. Conc. œcum. de Trente, *Decretum de iustificatione*, chap. 7 ; *Decretum de sacramentis*, can. 6 (DS 1529 ; 1606).(64) Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 12.(65) St Augustin, *Sermo de Nat. Sanct. Apost. Petri et Pauli ex Evangelio in quo ait : Simon Iohannis diligis me ? : Bibliotheca Casinensis*, in « *Miscellanea Augustiniana* », Vol. I, publié par G. Morin, o.s.b., Rome, Typ. Polygl. Vat., 1930, p. 404.(66) Cf. Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, nn. 4-6 ; 13.(67) Cf. Paul VI, Exhort. ap. *Evangelii nuntiandi* (8 décembre 1975), n. 15 : *I.c.*, pp. 13-15.(68) Cf. Conc. dogm. sur la Révélation divine *Dei Verbum*, nn. 8 ; 10.(69) Cf. Conc. œcum. Vat. II, Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 5.(70) Exhort. ap. post-synodale *Reconciliatio et poenitentia* (2 décembre 1984), n. 31, VI : AAS 77 (1985), pp. 265-266.(71) Cf. Conc. œcum. Vat. II, Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 6.(72) Cf. Conc. œcum. Vat. II, Const. dogm. sur l'Église *Lumen gentium*, n. 42.(73) Cf. *Propositio* 9.(74) Conc. œcum. Vat. II, Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 15.(75) Cf. *ibid.*(76) Const. dogm. sur l'Église *Lumen gentium*, n. 42.(77) Exhort. ap. *Familiaris Consortio* (22 novembre 1981), n. 16 : AAS 74 (1982), p. 98.(78) *Propositio* 11.(79) Conc. œcum. Vat. II, Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 16.(80) *Ibid.*(81) *Propositio* 8.(82) Cf. Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 17.(83) *Propositio* 10.(84) *Ibid.*(85) Cf. Cong. pour les religieux et les instituts séculiers et Cong. pour les évêques, Directives pour les rapports mutuels entre les évêques et les religieux dans l'Église *Mutuæ relationes* (14 mai 1978), n. 18 : AAS 70 (1978), pp. 484-485.(86) Cf. *Propositiones* 25, 38.(87) Cf. Conc. œcum. Vat. II, Const. dogm. sur l'Église *Lumen gentium*, n. 23.(88) Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 10 ; cf. *Propositio* 12.(89) Encycl.

Redemptoris missio (7 décembre 1990), n. 67 : AAS 83 (1991), pp. 315-316.(90) Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 10.(91) Homélie à 5000 prêtres provenant du monde entier (9 octobre 1984), n. 2 : *Insegnamenti* VIII/2 (1984), p. 839.(92) Discours de clôture du Synode (27 octobre 1990), n. 5 : *I.c.*(93) Cf. *Propositio* 6.(94) Cf. *Propositio* 13.(95) Cf. *Propositio* 4.(96) Conc. œcum. Vat. II, Const. dogm. sur l'Église *Lumen gentium*, n. 9.(97) *Ibid.*(98) St Cyprien, *De dominica Oratione*, 23 : CCL 3/A, 105.(99) Cf. Conc. œcum. Vat. II, Décret sur l'apostolat des laïcs *Apostolicam actuositatem*, n. 3.(100) *Propositio* 5.(101) *Angélus* (3 décembre 1989), n. 2 : *Insegnamenti* XII/2 (1989), p. 1417.(102) Message pour la Ve Journée mondiale de prière pour les vocations sacerdotales (19 avril 1968) : *Insegnamenti* VI (1968), pp. 134-135.(103) Cf. *Propositio* 5.(104) Cf. Const. dogm. sur l'Église *Lumen gentium*, n. 10 ; Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 12.(105) Cf. *Propositio* 13.(106) Conc. œcum. Vat. II, Const. past. sur l'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, n. 16.(107) Missel Romain, *Collecte* de la messe pour les vocations sacerdotales.(108) Cf. Conc. œcum. Vat. II, Const. sur la sainte Liturgie *Sacrosanctum Concilium*, n. 10.(109) *Propositio* 15.(110) *Ibid.*(111) Cf. *CIC*, can. 220 : « Il n'est permis à personne [...] de violer le droit de quiconque à préserver son intimité » ; cf. aussi can. 642.(112) Décret sur la formation des prêtres *Optatam totius*, n. 2.(113) Cf. Conc. œcum. Vat. II, Décret sur la charge pastorale des évêques dans l'Église *Christus Dominus*, n. 15.(114) Cf. Conc. œcum. Vat. II, Décret sur la formation des prêtres *Optatam totius*, n. 2.(115) Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 6.(116) *Ibid.* n. 11.(117) Cf. Conc. œcum. Vat. II, Décret sur la formation des prêtres *Optatam totius*, n. 2.(118) *Propositio* 14.(119) *Propositio* 15.(120) Cf. *Propositio* 16.(121) Message pour la XXIIIe Journée mondiale de prière pour les vocations sacerdotales (13 avril 1985), n. 1 : AAS 77 (1985), p. 982.(122) Message des Pères synodaux au Peuple de Dieu (28 octobre 1990), IV : *I.c.*(123) *Propositio* 21.(124) Cf. Conc. œcum. Vat. II, Décret sur la formation des prêtres *Optatam totius*, n. 11 ; Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 3 ; Cong. pour l'éducation catholique, *Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis* (6 janvier 1970), n. 51 : *I.c.*, pp. 356-357.(125) Cf. *Propositio* 21.(126) Enc. *Redemptor hominis* (4 mars 1979), n. 10 : AAS 71 (1979), p. 274.(127) Exhort. ap. *Familiaris consortio* (22 novembre 1981), n. 37 : *I.c.* p. 128.(128) *Ibid.*(129) *Propositio* 21.(130) Cf. Conc. œcum. Vat. II, Const. past. sur l'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, n. 24.(131) Cf. *Propositio* 21.(132) *Propositio* 22.(133) Cf. St Augustin, *Conf.*, I, 1 : CSEL 33, 1.(134) Synode des Évêques, VIIIe Ass. gén. ord., La formation des prêtres dans les circonstances actuelles - « *Instrumentum laboris* », n. 30.(135) *Propositio* 22.(136) *Propositio* 23.(137) Décret sur la formation des prêtres *Optatam totius*, n. 8.(138) Const. dogm. sur la Révélation divine *Dei Verbum*, n. 24.(139) *Ibid.*, n. 2.(140) *Ibid.*, n. 25.(141) *Angélus* (4 mars 1990), nn. 2-3 : *L'Osservatore Romano*, 5-6 mars 1990.(142) Conc. œcum. Vat. II, Const. sur la sainte Liturgie *Sacrosanctum Concilium*, n. 14.(143) St Augustin, *In Iohannis Evangelium Tractatus* 26, 13 : *I.c.* 266.(144) Liturgia Horarum, In festo SS. Corporis Christi, ad II Vesperas antiphona ad Magnificat.(145) Cf. Conc. œcum. Vat. II, Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 13.(146) *Angélus* (1er juillet 1990), n. 3 : *L'Osservatore Romano*, 2-3 juillet 1990.(147) *Propositio* 23.(148) *Ibid.*(149) Cf. *Ibid.*(150) Décret sur la formation des prêtres *Optatam totius*, n. 9.(151) Cong. pour l'éducation catholique, *Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis* (6 janvier 1970) : *I.c.*, p. 354.(152) Conc. œcum. Vat. II, Décret sur la formation des prêtres *Optatam totius*, n. 10.(153) *Ibid.*(154) *Lettre aux prêtres pour le Jeudi saint 1979* (8 avril 1979) : *Insegnamenti* III/1 (1979), pp.841-862.(155) *Propositio* 24.(156) Conc. œcum. Vat. II, Const. past. sur l'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, n. 15.(157) *Propositio* 26.(158) Cf. Décret sur la formation des prêtres *Optatam totius*, n. 16.(159) La formation des prêtres dans les circonstances actuelles - « *Instrumentum laboris* », n. 39.(160) Cf. Cong. pour l'éducation catholique, Lettre aux évêques sur l'enseignement de la philosophie dans les séminaires (20 janvier 1972).(161) « *Desideravi intellectu videre quod credidi et multum disputavi et laboravi* », *De Trinitate* XV, 28 : CCL 50/A, 534.(162) Discours aux participants à la XXIe Semaine biblique italienne (25 septembre 1970) : AAS 62 (1970), p.

618.(163) *Propositio* 26.(164) « *Fides, quæ est quasi habitus theologiæ* » In *Lib. Boëtii de Trinitate* V, 4, ad 8.(165) Cf. St Thomas, *In I Sentent.* q. I, a : 1-5.(166) Cf. Congr. pour la Doctrine de la foi, Instruction sur la vocation ecclésiastique du théologien *Donum veritatis* (24 mai 1990), nn. 11 ; 40 : AAS 82 (1990), pp. 1554-1555 ; 1568-1569.(167) Décret sur la formation des prêtres *Optatam totius*, n. 14.(168) *Itinerarium mentis in Deum*, Prol. n. 4 : *Opera omnia*, Tomus V, *Ad Claras Aquas* (1891), p. 296.(169) Conc. œcum. Vat. II, Décret sur la formation des prêtres *Optatam totius*, n. 16.(170) Encycl. *Sollicitudo rei socialis* (30 décembre 1987), n. 41 : AAS 80 (1988), p. 571.(171) Cf. Encycl. *Centesimus annus* (1er mai 1991), n. 54 : AAS 83 (1991), pp. 859-860.(172) Congr. pour la Doctrine de la foi, Instruction sur la vocation ecclésiastique du théologien *Donum veritatis* (24 mai 1990), n. 21 : *I.c.*, p. 1559.(173) *Propositio* 26.(174) Par exemple, saint Thomas d'Aquin écrivait : « Il faut s'en tenir davantage à l'autorité de l'Église qu'à l'autorité d'Augustin, de Jérôme ou de quelque autre Docteur » (S. T., II-II, 10, 12) ; et encore que personne ne peut se défendre avec l'autorité de Jérôme, d'Augustin ou de quelque autre Docteur contre l'autorité de Pierre (cf. S. T., II-II, 11, 2 ad 3).(175) *Propositio* 32.(176) Cf. Encycl. *Redemptoris missio* (7 décembre 1990), n. 67 : *I.c.*, pp. 315-316.(177) Cf. *Propositio* 32.(178) *Propositio* 27.(179) Décret sur la formation des prêtres *Optatam totius*, n. 4.(180) Conc. œcum. Vat. II, Const. dogm. sur l'Église *Lumen gentium*, n. 48.(181) *Explanatio Apocalypsis*, Lib. II, 12 : PL 93, p.166.(182) Cf. *Propositio* 28.(183) *Ibid.*(184) Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 9 ; cf. Jean-Paul II, Exhort. apost. post-synodale *Christifideles laici* (30 décembre 1988), n. 61 : *I.c.* pp. 512-514.(185) *Propositio* 28.(186) Cf. *Ibid.*(187) Cf. Encycl. *Redemptoris missio* (7 décembre 1990), n. 67-68 : *I.c.*, pp. 315-316.(188) Cf. Décret sur la formation des prêtres *Optatam totius*, n. 4.(189) *Propositio* 20.(190) *Ibid.*(191) *Ibid.*(192) *Ibid.*(193) Cf. Discours aux élèves et anciens élèves du Collège Capranica (21 janvier 1983) : *Insegnamenti* VI/1 (1983), pp. 173-178.(194) *Propositio* 20.(195) *Ibid.*(196) Cf. *Propositio* 19.(197) *Ibid.*(198) *In Iohannem Evangelistam Expositio*, c. 21, lect. V, 2.(199) Décret sur la formation des prêtres *Optatam totius*, n. 3.(200) Cf. *Propositio* 17.(201) Congr. pour l'Éducation catholique, *Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis* (6 janvier 1970), n. 19 : *I.c.* p. 342.(202) Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 7.(203) *Propositio* 29.(204) *Ibid.*(205) Cf. *Propositio* 23.(206) Cf. Exhort. ap. post-synodale *Christifideles laici* (30 décembre 1988), nn. 61 ; 63 : *I.c.* pp. 512-514 ; 517-518 ; Lettre ap. *Mulieris dignitatem* (15 août 1988), nn.29-31 : *I.c.*, pp. 1721-1729.(207) Cf. *Propositio* 29.(208) *Propositio* 30.(209) *Ibid.*(210) Cf. *Propositio* 25.(211) Discours aux prêtres proches du mouvement « Communion et Libération » (12 septembre 1985) : AAS 78 (1986), p. 256.(212) Cf. *Propositio* 25.(213) *Rencontre avec les représentants du clergé suisse à Einsiedeln* (15 juin 1984), n. 10 : *Insegnamenti* VIII/1 (1984), p. 1798.(214) Cf. St Augustin, *In Iohannis Evangelium Tractatus*, 123, 5 : *I.c.*, 678-680.(215) Cf. *Propositio* 31.(216) St Charles Borromée, *Acta Ecclesiæ Mediolanensis*, Milan (1559), p. 1178.(217) Conc. œcum. Vat. II, Const. past. sur l'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, n. 22.(218) Synode des Évêques, VIII Ass. gén. ord., *La formation des prêtres dans les circonstances actuelles* - « *Instrumentum laboris* » (1990), n. 55.(219) Conc. œcum. Vat. II, Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 6.(220) Encycl. *Ecclesiam suam* (6 août 1964), III : AAS 56 (1964), p. 647.(221) Cf. Congr. pour le Clergé, Directives pour la promotion de la coopération mutuelle entre les Églises particulières et spécialement pour une répartition plus adaptée du clergé *Postquam Apostoli* (25 mars 1980) : AAS 72 (1980), pp. 343-364.(222) *Propositio* 39.(223) *Propositio* 34.(224) *Ibid.*(225) *Ibid.*(226) Cf. *Propositio* 38 ; Conc. œcum. Vat. II, Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 1 ; Décret sur la formation des prêtres *Optatam totius*, n. 1 ; Congr. pour les religieux et les instituts séculiers et Congr. pour les Évêques, Directives pour les rapports mutuels entre les évêques et les religieux dans l'Église *Mutuæ relationes* (14 mai 1978), nn. 2 ; 10 : *I.c.*, pp. 475 ; 479-480.(227) *Propositio* 35.(228) *Ibid.*(229) Cf. *Propositio* 36.(230) Synode des Évêques, VIII Ass. gén. ord., *La formation des prêtres dans les circonstances actuelles* - « *Instrumentum laboris* » (1990), n. 60 ; cf. Conc. œcum. Vat. II, Décret sur la charge pastorale des évêques dans l'Église *Christus Dominus*, n. 30 ; Décret sur le ministère et la vie

des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 8 ; C.I.C., can. 550, 2.(231) *Propositio* 37.(232) G. B. Montini, Lettre pastorale sur le sens moral, 1961.(233) Cf. *Propositio* 40.

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana